



Assemblée nationale  
Québec

# journal des Débats

Quatrième session — 31<sup>e</sup> Législature

Le mardi 29 mai 1979

Vol. 21 — No 32

Président: M. Clément Richard

Table des matières

Présence du président du Parlement du Jura dans les galeries . . . . .	1427
Dépôt de documents . . . . .	
Rapport de SIDBEC . . . . .	1427
Rapport du ministère des Richesses naturelles . . . . .	1427
Arrêté en conseil relatif à l'acquisition par la Société nationale de l'amiante d'actions de la Canadian Distex Corporation . . . . .	1427
Rapports du greffier en loi sur des projets de loi privés . . . . .	
Projet de loi no 228 — Loi concernant la succession de Pierre-Victor Rougier . . . . .	1427
Projet de loi no 262 — Loi concernant Claude Desfossés . . . . .	1427
Projet de loi no 31 — Loi modifiant le Code civil . . . . .	
Première lecture . . . . .	1427
M. Marc-André Bédard . . . . .	1428
Projet de loi no 35 — Loi modifiant ou abrogeant certaines dispositions législatives . . . . .	
Première lecture . . . . .	1428
M. Marc-André Bédard . . . . .	1428
Projet de loi no 30 — Loi modifiant la Loi de l'instruction publique . . . . .	
Première lecture . . . . .	1428
M. Jacques-Yvan Morin . . . . .	1428
Projet de loi no 228 . . . . .	
Première lecture . . . . .	1428
Projet de loi no 262 . . . . .	
Première lecture . . . . .	1429
Renvois à la commission de la justice . . . . .	1429
Questions orales des députés . . . . .	
Préparatifs du référendum . . . . .	1429
Situation dans les hôpitaux . . . . .	1431
Exode de sièges sociaux . . . . .	1433
Choix des présidents d'élection . . . . .	1435
Sommes versées lors de la construction des installations olympiques . . . . .	1436
Avis à la Chambre . . . . .	1440
Projet de loi no 1 — Loi sur le supplément au revenu de travail . . . . .	
Troisième lecture . . . . .	1442
M. Pierre Marois . . . . .	1442
M. Claude Forget . . . . .	1446
M. Fernand Grenier . . . . .	1452
M. William Frederic Shaw . . . . .	1456
M. Raymond Gravel . . . . .	1457
M. Pierre Marois . . . . .	1458
Projet de loi no 121 — Loi modifiant la Loi constituant la Société nationale de l'amiante . . . . .	
Deuxième lecture . . . . .	1462
Motion de report (suite) . . . . .	1462
M. Fabien Cordeau . . . . .	1462
M. Jean-Pierre Charbonneau . . . . .	1463
M. William Frederic Shaw . . . . .	1465
M. Robert Lamontagne . . . . .	1466
M. Jacques Brassard . . . . .	1467
M. Fernand Lalonde . . . . .	1469
M. Bertrand Goulet . . . . .	1470
M. Guy Chevrette . . . . .	1472
M. Michel Gratton . . . . .	1473
M. Gérald Godin . . . . .	1474
M. Armand Russell . . . . .	1476
Ajournerment . . . . .	1479

*L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances*

*Adresse: Service des Documents Parlementaires*

*Assemblée nationale*

*Hôtel du Gouvernement, Québec.*

*G1A 1A7*

*Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762*

Le mardi 29 mai 1979

(Quatorze heures dix minutes)

**Le Président:** À l'ordre, mesdames et messieurs!

Un moment de recueillement.  
Veuillez vous asseoir.

### Présence du président du Parlement du Jura

Je voudrais souligner aujourd'hui la présence — à l'ordre, s'il vous plaît! — dans les galeries de M. Roland Béguelin, qui est président du Parlement du Jura.

Affaires courantes.  
Déclarations ministérielles.  
Dépôt de documents.

M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

### DÉPÔT DE DOCUMENTS

#### Rapport de SIDBEC

**M. Tremblay:** M. le Président, je dépose le rapport annuel de la société SIDBEC pour l'année 1978/79.

**Le Président:** Rapport déposé.

M. le ministre des Richesses naturelles ou M. le leader parlementaire du gouvernement, en son nom.

#### Rapport du ministère des Richesses naturelles

**M. Charron:** M. le Président, au nom de mon collègue des Richesses naturelles, qui arrive à l'instant, je veux d'abord déposer le rapport annuel de son ministère pour l'année 1977/78. Il déposera l'autre document, M. le Président.

**Le Président:** Document déposé.  
M. le ministre des Richesses naturelles.

#### Arrêté en conseil relatif à l'acquisition d'actions

**M. Bérubé:** M. le Président, il me fait plaisir, conformément à l'article 16 de la Loi constituant la Société nationale de l'amiante, de déposer l'arrêté en conseil no 1462-79, du 23 mai 1979, arrêté en conseil relatif à l'acquisition par la Société nationale de l'amiante de 50% des actions formant le fonds social de la Canadian Distex Corporation, un fabricant de freins établi dans la ville de Saint-Laurent.

**Le Président:** Document déposé.

Dépôt de rapports de commissions élues.  
Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.  
M. le leader parlementaire du gouvernement.

### Rapports du greffier en loi

#### Projet de loi no 228

**M. Charron:** M. le Président, j'ai deux projets de loi à caractère privé à déposer cet après-midi à l'Assemblée. Donc, je fais lecture des notes que m'a adressées le greffier en loi. Pour le projet de loi 228 qui concerne la succession de Pierre-Victor Rougier, tout est normal dans la procédure, sauf que plus de six mois se sont écoulés depuis la parution des avis. Je demande que cette dérogation soit permise pour le dépôt du projet de loi.

**Le Président:** Est-ce qu'il y a consentement? Alors, la motion est adoptée.

**M. Charron:** D'autres projets de loi privés? Un autre.

**Le Président:** M. le leader parlementaire du gouvernement.

#### Projet de loi no 262

**M. Charron:** L'autre, comme je viens de le dire, c'est le projet de loi 262 qui concerne Claude Desfossés. C'est la même dérogation que je dois solliciter; plus de six mois se sont écoulés depuis la parution des avis.

**Le Président:** Est-ce qu'il y a consentement? Il y a consentement. Est-ce que les rapports sont agréés?

**M. Levesque (Bonaventure):** Agréé.

**Le Président:** Agréé.

Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.  
M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Charron:** M. le Président, nous sommes dans une semaine où il peut y avoir plus de projets de loi déposés qu'à l'accoutumée, chacun en conviendra. Il y en a trois aujourd'hui. Je vous prierais de...

**M. Levesque (Bonaventure):** On peut se le rappeler sans nécessairement en convenir.

**M. Charron:** Oui, je sais. Je vous prierais d'abord d'appeler le projet de loi qui figure à l'article b) dans le feuillet d'aujourd'hui, M. le Président.

#### Projet de loi no 31

##### Première lecture

**Le Président:** M. le ministre de la Justice propose la première lecture du projet de loi no 31, Loi modifiant le Code civil.

M. le ministre de la Justice.

**M. Marc-André Bédard**

**M. Bédard:** M. le Président, le présent projet de loi vise à modifier le Code civil pour donner suite, quant à la tenue des actes de l'état civil, à la Convention de la baie James et du Nord québécois et à la Convention du Nord-Est québécois. Il facilite également la tenue de registres de l'état civil pour certaines Églises et prévoit que les diacres de l'Église catholique seront compétents à célébrer les mariages. En outre, le projet de loi transfère l'exercice de certains pouvoirs du gouvernement au ministre de la Justice, il établit certaines concordances en matière de bail résidentiel et il reconnaît le droit de rédiger en langue anglaise certains documents destinés à la radiation de l'enregistrement de droits réels.

**Le Président:** Est-ce que cette motion de première lecture sera adoptée?  
Adopté.

**Le Secrétaire adjoint:** Première lecture de ce projet de loi.

**Le Président:** Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Charron:** Du ministre de la Justice également, le projet de loi qui apparaît à l'article h) du feuillet d'aujourd'hui.

**Projet de loi no 35****Première lecture**

**Le Président:** M. le ministre de la Justice propose la première lecture du projet de loi no 35, Loi modifiant ou abrogeant certaines dispositions législatives.

M. le ministre de la Justice.

**M. Marc-André Bédard**

**M. Bédard:** M. le Président, le présent projet de loi vise à modifier ou à abroger certaines dispositions législatives, soit pour corriger certaines erreurs techniques, améliorer certaines situations ou supprimer des dispositions désormais désuètes.

**Le Président:** Est-ce que cette motion de première lecture sera adoptée?  
Adopté.

**Le Secrétaire adjoint:** Première lecture de ce projet de loi.

**Le Président:** Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Charron:** Le projet de loi qui apparaît à l'article c), M. le Président.

**Projet de loi no 30****Première lecture**

**Le Président:** M. le ministre de l'Éducation propose la première lecture du projet de loi no 30, Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.

M. le ministre de l'Éducation.

**M. Jacques-Yvan Morin**

**M. Morin (Sauvé):** M. le Président, ce projet de loi a pour but principal de modifier la Loi de l'instruction publique, aux fins notamment de pourvoir à l'élection de représentants du comité de parents pour siéger à la commission scolaire.

Deuxièmement, de prévoir que les représentants du comité de parents sont membres de la corporation scolaire et siègent au conseil des commissaires et au comité exécutif, mais sans droit de vote.

Troisièmement, de conférer les mêmes droits, pouvoirs et obligations que les commissaires et les syndic d'écoles aux représentants du comité de parents, à l'exception de certains droits qui sont définis spécifiquement dans la loi.

Quatrièmement, d'ajouter une nouvelle sous-section à la loi, afin d'obliger le représentant du comité de parents à détenir les mêmes qualités que les commissaires ou syndic d'écoles et à être délégué d'un comité d'école.

Ce projet de loi contient quelques autres modifications à la Loi de l'instruction publique visant notamment à retrancher l'obligation, pour les commissions scolaires, de faire assurer leurs édifices et leurs biens meubles et de permettre au gouvernement de fixer certaines règles et conditions concernant l'aliénation des biens meubles et immeubles des commissions scolaires.

Merci, M. le Président.

**Le Président:** Merci. Est-ce que cette motion de première lecture sera adoptée?

Adopté.

**Le Secrétaire adjoint:** Première lecture de ce projet de loi.

**Le Président:** Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Charron:** M. le Président, il s'agit des deux projets de loi que j'ai annoncés tantôt. D'abord, celui qui apparaît à l'article f), s'il vous plaît.

**Projet de loi no 228****Première lecture**

**Le Président:** M. le député de Rosemont propose la première lecture du projet de loi privé

no 228, Loi concernant la succession de Pierre-Victor Rougier. Est-ce que cette motion de première lecture sera adoptée?

**Le Secrétaire adjoint:** Première lecture de ce projet de loi.

**Le Président:** Adopté.

**M. Charron:** De même, le projet de loi à l'article g), M. le Président.

### Projet de loi no 262

#### Première lecture

**Le Président:** M. le député de Rosemont propose la première lecture du projet de loi privé no 262, Loi concernant Claude Desfossés. Est-ce que cette motion de première lecture sera adoptée?

Adopté.

**Le Secrétaire adjoint:** Première lecture de ce projet de loi.

#### Renvois à la commission de la justice

**M. Charron:** Je propose que ces deux projets de loi soient déferés à la commission parlementaire de la justice, M. le Président.

**Le Président:** Est-ce que cette motion sera adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président:** Adopté.

Période de questions orales.

M. le chef de l'Opposition officielle.

### QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

#### Préparatifs du référendum

**M. Ryan:** Merci. M. le Président, la semaine dernière, mercredi, je recevais une convocation qui se formulait comme suit: "À tous les députés et ministres, je vous rappelle que ce soir, 18 heures, salle 81-A, nous rencontrons les chefs de cabinet et les agents de liaison pour discuter des relations entre ces deux groupes à la veille du référendum". Vous comprenez que j'allais me précipiter pour assister à la réunion lorsque mes renards qui m'accompagnent m'ont dit que cela ne me regardait pas. Mais l'expression "à la veille du référendum" m'a intéressé au plus haut point et je me suis demandé si on allait fournir à cette occasion aux initiés, les agents de liaison et les chefs de cabinet, des renseignements qui ne seraient pas disponibles pour les membres de cette Chambre.

(14 h 20)

J'ai continué ma consultation et aujourd'hui,

en lisant le Soleil, j'ai trouvé un article qui vous intéressera vivement. Dans cet article, on prête au ministre de l'environnement des propos très intéressants au sujet du référendum. M. le ministre et député de Lafontaine — je cite ici l'article du Soleil — "estime que le Parti québécois n'est pas prêt à tenir son référendum. À son avis, il serait même prématuré de tenir cette consultation dès l'automne prochain, d'une part, parce que personne n'a encore commencé à "vendre" l'option auprès de la population et, d'autre part, parce que le parti n'est pas prêt, en termes d'organisation et de leadership, à se lancer immédiatement dans la bataille". Le ministre continue, et je le cite: "Il va falloir qu'on arrête de discuter interminablement de la nature du produit qu'on veut vendre. Le congrès — je présume que c'est le congrès que son parti doit tenir en fin de semaine — ce devra être la "veillée d'armes" où, loin de se chicaner entre nous, on va devoir s'entendre une fois pour toutes sur notre produit pour qu'on commence à aller le vendre dans la rue, dans les quartiers et dans les comtés". Le vrai départ, continue le député — ici, il y a une affirmation très intéressante aussi; je cite toujours...

**Le Président:** M. le chef de l'Opposition.

**M. Ryan:** ... et j'achève la citation: "Il y a eu — c'est toujours le ministre qui parle — trop de faux départs donnés à la campagne référendaire. Le vrai départ devra être donné en fin de semaine prochaine avec un seul contenu, une seule direction de l'organisation, une seule autorité".

Ma question s'adresse au premier ministre: Avec tous les propos contradictoires que tiennent ses ministres sur cette question depuis un certain temps — j'aurais pu en citer d'autres mais j'aurais impatienté nos amis d'en face — avec tous les propos contradictoires que tiennent nos amis d'en face et les membres du gouvernement en particulier, est-ce que le premier ministre pense qu'il va avoir le temps de faire l'unité de ses troupes d'ici le congrès de fin de semaine? Pourrait-il nous dire aussi lequel du parti ou du gouvernement aura la direction de la campagne référendaire dans la défense du oui?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Lévesque (Taillon):** M. le Président, je regrette d'abord, parce qu'il y avait vraiment là une dangereuse anticipation — c'est le moins qu'on puisse dire — qu'on envoie des communiqués de convocation au député d'Argenteuil. On s'arrangera pour que ça ne se reproduise pas, des fois que ça lui donnerait des illusions.

Pour ce qui est du fond de la question, je pense que la plupart des propos — qu'a rapportés partiellement le chef libéral — du ministre délégué à l'environnement, qui, c'est bien connu, se préoccupe fortement depuis plusieurs années des questions d'organisation, sont parfaitement logiques. Ils entreront comme opinions dans les consultations que j'ai à faire. J'en ai eu aussi dans des édi-

toriaux du Devoir, de ces opinions, pas toujours dans le même sens. On va avoir tout un stock d'opinions à consulter avant d'annoncer à l'Assemblée nationale, tel que prévu, avant la date de l'ajournement, c'est-à-dire avant le 21 ou le 22 juin, l'échéancier au moins général du référendum.

Pour ce qui est de l'unité d'action et de la solidarité des effectifs du Parti québécois, on n'a pas encore une longue habitude de ça dans le Parti libéral, c'est normal; on est un peu aussi, peut-être, encore exposé à la tradition des ex cathedra, parce que ça rejoint certains tempéraments du parti et certains tempéraments qui s'y ajoutent. Dans le Parti québécois, qui a toujours eu une tradition de débat démocratique ouvert, l'unité se fera au moment où la campagne sera lancée. Entre-temps, on va continuer à discuter, et c'est parfaitement normal. J'ai bonne confiance qu'après le congrès qui doit avoir lieu en fin de semaine, il n'y aura pas de marge importante ni inquiétante entre l'attitude du parti et celle qu'éventuellement adoptera le gouvernement. Pour répondre à la dernière partie de la question du député d'Argenteuil, la loi 92 le prévoit, aussi bien la responsabilité de la question clé du référendum que le leadership du comité du oui, comme du comité du non, doivent appartenir aux parlementaires d'abord. De ce côté-ci, ça veut dire à l'aile parlementaire ministérielle et, de l'autre côté, ça veut dire selon ce que décideront nos amis d'en face. Il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus.

**M. Ryan:** Toujours au sujet de l'unité du cabinet, élément essentiel pour le bon fonctionnement de notre régime... il y a un autre membre du gouvernement qui s'est signalé en fin de semaine par des propos également très intéressants qu'on retrouve dans la Presse, comme, d'ailleurs, l'interview du ministre délégué à l'environnement que j'ai attribuée à tort, tantôt, au Soleil. M. le ministre des Transports nous parle de la démission, mais je ne sais pas si je dois encore employer ce terme.

**M. Levesque (Bonaventure):** Lucien, avec la photo de Marcel.

**M. Ryan:** M. le ministre nous parle de la démission — je ne sais pas si on doit encore l'appeler comme ça — ou du départ éventuel du ministre d'État à la réforme électorale et parlementaire. Il a déclaré qu'on ne faisait pas suffisamment d'efforts pour retenir le ministre. C'est très intéressant. J'aimerais demander au premier ministre s'il y a plusieurs membres de son cabinet qui ont fait des pressions auprès de lui pour qu'il garde à son service un ministre dont le ministre des Transports nous dit...

**M. Bellemare:** M. le Président, question de règlement. Ce n'est pas dans l'intérêt public, cette question qui vient d'être posée. C'est contre le règlement. Je vous avise que c'est contre le règlement.

**M. Levesque (Bonaventure):** Voyons!

**Le Président:** M. le leader parlementaire de l'Union Nationale, je ne partage pas tout à fait votre opinion, sauf que, M. le chef de l'Opposition, je pense qu'on s'éloigne un peu de la question référendaire qui faisait l'objet essentiel de votre première question et qu'il ne faudrait pas multiplier les questions principales au risque de perdre la deuxième question principale. Il faut que les questions accessoires soient vraiment des questions complémentaires et non pas des questions tout à fait nouvelles.

**M. Levesque (Bonaventure):** M. le Président, sur une question de règlement et sûrement pas pour mettre en doute la sagesse des propos que vous venez de tenir, permettez-moi simplement de vous rappeler que le chef de l'Opposition parlait justement, comme question additionnelle, d'un rôle important qui était celui du député de Maisonneuve en ce qui a trait au référendum. Vous le savez comme moi, le ministre d'État à la réforme électorale et parlementaire s'occupait justement de ce dossier très important.

**Le Président:** M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Charron:** La meilleure preuve que la question de règlement du député de Bonaventure n'avait rien de sérieux, c'était le rire du chef de l'Opposition.

**M. Bellemare:** M. le Président, respectant votre décision, je voudrais rappeler à cette Chambre, puisque vous ne me donnez pas raison, l'article 168 où on dit qu'une question ne doit contenir que les mots nécessaires pour obtenir les renseignements demandés, premièrement. Deuxièmement, oui, c'est contre l'intérêt public et contre la discipline traditionnelle de notre Chambre que de poser des hypothèses.

**Le Président:** Très bien, et je suis ravi que vous ayez pris connaissance de l'article 168 de notre règlement, M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

M. le chef de l'Opposition, s'il vous plaît.

**M. Ryan:** Alors ma question, je vais la simplifier. Est-ce que M. le premier ministre entend tenir compte des pressions que le ministre des Transports exerce publiquement sur lui afin de retenir M. Burns? Deuxièmement, est-ce que M. le ministre d'État à la réforme électorale et parlementaire est toujours ministre et combien de temps M. le premier ministre entend-il le garder à ce poste?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Lévesque (Taillon):** M. le Président, on n'est jamais sûr d'avoir fait tous les efforts qui

pourraient être indiqués. Mais il y a une chose dont je suis certain, en conscience, j'ai l'impression d'avoir fait plus d'efforts pour retenir avec nous, pour autant qu'il pouvait fonctionner efficacement, le député de Maisonneuve, que l'actuel chef libéral semble avoir fait pour retenir son ancien adversaire à la chefferie, M. le député de Jean-Talon.

Je n'ai pas l'habitude de me mêler de la cuisine du Parti libéral, mais puisqu'on nous y invite, je ferai remarquer au député d'Argenteuil que les pailles et les poutres, il faut y faire attention. Parfois elles ne sont pas situées à l'endroit où on pense.

Jusqu'à nouvel ordre, le député de Maisonneuve est ministre d'État à la réforme électorale et parlementaire, comme je l'ai dit en Chambre, il continue de piloter ses dossiers et le jour où il ne sera plus ministre, je suis sûr qu'après mes collègues, l'Assemblée nationale, y compris le député d'Argenteuil, seront avertis immédiatement. Mais en attendant, je crois que la question est pour le moins inopportune.

(14 h 30)

**M. Levesque (Bonaventure):** M. le Président, question additionnelle.

**Le Président:** M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle.

**M. Levesque (Bonaventure):** Il est facile pour le premier ministre, à ce moment-ci, malgré tous les quolibets, etc., de ses honorables collègues, de répondre ainsi. Mais la question, à mon sens, mérite d'avoir une réponse beaucoup plus précise. Voici qu'un ministre annonce sa démission.

**Le Président:** M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle, nous en sommes à la troisième question sur le sujet et, au moment de la troisième question, vous comprenez bien qu'on ne peut pas permettre un débat, M. le leader de l'Opposition officielle, surtout comme je vous les permettais jadis.

**M. Levesque (Bonaventure):** M. le Président, tout en me rappelant des choses qu'il vous plaît de me rappeler, je voudrais demander au premier ministre si le ministre d'État à la réforme électorale et parlementaire, qui est responsable des projets de loi reliés à cette question fondamentale dans sa politique du référendum, lui a remis sa démission.

Deuxièmement, s'il ne lui a pas remis, en quelle circonstance en a-t-il fait part au premier ministre et le premier ministre a-t-il pris une décision quant aux dossiers qu'il va continuer de confier au ministre d'État? Quelle est l'autorité morale et politique que peut avoir le ministre d'État alors qu'il vient d'annoncer sa démission?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Lévesque (Taillon):** Le ministre a l'autorité d'un membre du cabinet qui pilote ses dossiers. Je

n'ajouterai rien à la réponse que j'ai donnée en détail là-dessus la semaine dernière, sauf que je félicite le député de Bonaventure de servir de terre-neuve à son chef quand cela va mal.

**Le Président:** Question principale.  
M. le député de Jean-Talon.

#### Situation dans les hôpitaux

**M. Rivest:** M. le Président, la question s'adresse au ministre des Affaires sociales ou au ministre du Travail, pour autant que l'un et l'autre des ministres me promettent de me donner la même réponse. Je veux leur faire part de l'inquiétude qui existe dans la région de Québec à propos de la situation dans les hôpitaux. Je vais demander au ministre des Affaires sociales de faire le point de l'évolution de la situation et d'indiquer les mesures concrètes qu'il entend prendre ou qu'il est sur le point de prendre, d'une part, pour accélérer le processus de négociation de façon que cela progresse de ce côté-là et, d'autre part, pour rassurer la population sur le maintien des services essentiels.

**Le Président:** M. le ministre des Affaires sociales.

**M. Lazure:** M. le Président, tout d'abord, je rappelle que la partie patronale dans ses négociations, c'est-à-dire le comité patronal de négociation des Affaires sociales, a répondu de façon positive à une demande globale venant de la partie syndicale il y a déjà une dizaine de jours. Cette réponse positive a ensuite été transmise aux douze syndicats qui forment le Cartel des organismes professionnels de la santé. Or, il se trouve que onze des douze syndicats, M. le Président, ont accepté, ont ratifié cette entente de principe entre le porte-parole syndical et la table patronale et le douzième syndicat, malheureusement, a jugé bon de ne pas accepter cette entente de principe. Or, le douzième, il s'agit de la Fédération des SPIIQ, des syndicats professionnels d'infirmières et infirmiers du Québec, qui regroupe... Mais c'est la même question, M. le Président. Je veux bien essayer de répondre de façon correcte et instructive aux questions qu'on va me poser. Si on me pose la même question deux semaines d'affilée, je vais donner les mêmes renseignements.

En ce qui concerne les négociations, parce que le député de Jean-Talon me demande de faire le point sur les négociations, je rappelle que, quant à nous, il s'agit, à l'intérieur du Cartel des organismes professionnels de la santé, d'un litige, d'une différence d'opinions à l'intérieur de ce cartel. Quant à nous, l'acceptation par le porte-parole demeure toujours valide. En ce qui touche les services essentiels, je répète, encore une fois, comme la semaine dernière, que de façon générale, ils sont bien assurés. Il y a, bien sûr, quelques hôpitaux, et en particulier l'hôpital Laval de Québec et l'hôpital des Îles-de-la-Madeleine — il s'agit de deux hôpitaux sur une cinquantaine — où il y a

certaines difficultés. Je profite de l'occasion pour faire appel aux infirmiers et infirmières syndiqués, à leur sens du devoir. Je suis sûr que dans les quelques rares cas d'exception où il y a eu des accrochages ou des manquements, ces manquements vont être corrigés dans le plus bref délai. Je demanderais peut-être à mon collègue, le ministre du Travail, d'ajouter un complément de réponse.

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Bellemare:** M. le Président, je voudrais dire que le plagiat que vient de faire le député de Jean-Talon de la question à laquelle m'avait répondu la semaine dernière le ministre de la Santé était exactement...

**Le Président:** M. le leader parlementaire de l'Union Nationale, je vous reconnaitrai peut-être tout à l'heure. Pour le moment, il y a le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre qui veut apporter un complément de réponse à une question qui a été posée par M. le député de Jean-Talon.

**M. Bellemare:** Vous ne me reconnaissez pas souvent.

**M. Johnson:** M. le Président, je pense que le député de Jean-Talon voulait poser une question additionnelle. Je pourrai peut-être répondre à sa question additionnelle.

**Le Président:** M. le député de Jean-Talon.

**M. Rivest:** Le ministre nous a décrit l'état des négociations de nouveau, mais simplement quelles sont les mesures que son ministère ou les négociateurs gouvernementaux entendent prendre concrètement, de façon à au moins donner de l'espoir aux gens dans les hôpitaux, en particulier, comme il l'a signalé à l'hôpital Laval, où la situation est beaucoup plus sérieuse que le ministre ne l'a indiqué.

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** D'abord, il faudrait peut-être, pour les besoins du député de Jean-Talon, comme pour ceux des autres membres de cette Chambre qui n'en seraient pas sûrs, et pour le public, bien établir que le ministère du Travail n'est pas l'agent négociateur du gouvernement dans cette négociation. Les négociateurs du gouvernement ou de la partie patronale sont, dans le cas des hôpitaux, l'AHPQ, l'Association des hôpitaux de la province de Québec, et les représentants du ministère des Affaires sociales dégagent leur mandat au niveau du gouvernement via le Conseil du trésor. De notre côté, au ministère du Travail, nous assurons, dans la mesure où cela est jugé utile, où cela est demandé par les parties, les services de conciliation, s'il y a lieu.

Deuxièmement, mon ministère a été responsable de l'adoption des lois touchant les comités sur la négociation, dont le Conseil sur les services essentiels présidé par M. Gérard Picard. Or, ce conseil, qui a été nommé conformément à la loi par le juge en chef du Tribunal du travail et non pas par le gouvernement, qui est un comité autonome, qui ne relève ni du gouvernement, ni de celui qui vous parle, bien que les relations soient cordiales et franches, jusqu'à maintenant, n'a pas émis d'opinion en vertu des dispositions des articles 99 et suivants du code quant à son appréciation du maintien des services essentiels. Je pense que ça demeure essentiellement, quant aux mesures à prendre, une responsabilité de la mission du ministère des Affaires sociales et je pense qu'il est normal que le ministre des Affaires sociales fasse rapport, comme il l'a fait tout à l'heure.

**Le Président:** M. le député de Saint-Laurent.

**M. Forget:** Le ministre du Travail, M. le Président, vient de faire allusion à la loi 59, au Conseil sur le maintien des services essentiels. Est-ce qu'il pourrait éclaircir une ambiguïté ou même une contradiction qui existe de plus en plus clairement entre, d'une part, ce que le texte de la loi donne comme fonction à ce conseil, essentiellement qu'il s'agit d'informer le public de la situation qui prévaut en matière de maintien des services essentiels, et les affirmations maintenant répétées qui sont attribuées au président de ce conseil, M. Picard, selon lesquelles il n'appartient pas au comité d'agir comme censeur du comportement dans les hôpitaux, mais, au contraire, de chercher seulement à jouer un rôle de médiateur dans la négociation d'ententes portant sur les services essentiels? Donc, le rôle capital d'information du public sur l'état de la situation quant au maintien des services essentiels, M. Picard semble ne pas vouloir l'exercer. Est-ce que le ministre du Travail va faire en sorte que cette ambiguïté ou cette contradiction soit dissipée le plus rapidement possible?

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** M. le Président, vous me permettez ici de faire la lecture de l'article 99i du Code du travail, tel qu'amendé par les lois 55 et 59 que nous avons présentées l'an dernier. On dit, au sujet de ce Conseil sur les services essentiels, qu'il est "Chargé d'informer le public de la situation qui prévaut en matière d'ententes, de listes syndicales et de maintien des services essentiels lors d'un conflit de travail".

Je pense que, si les mots veulent dire ce qu'ils veulent dire, le mandat de ce conseil m'apparaît assez clair dans le premier paragraphe de l'article 99i. Ceci dit, le président du conseil, M. Gérard Picard, avec les membres qui sont issus de façon paritaire par le choix qu'en a fait le juge en chef du Tribunal du travail des milieux syndicaux

comme des milieux patronaux du secteur hospitalier et des centres d'accueil, a choisi jusqu'à maintenant non pas d'informer le public mais de favoriser des ententes.

(14 h 40)

Il semble que là où ils auraient pu intervenir pour aider les parties à s'entendre, cela a connu quand même un certain succès jusqu'à maintenant. Est-ce qu'ils décideront dorénavant d'informer le public sur l'état du maintien des services essentiels? Je pense qu'il leur appartient de prendre cette décision.

**M. Forget:** La loi le leur impose, M. le Président.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

Question principale, M. le chef de l'Union Nationale.

#### Exode de sièges sociaux

**M. Biron:** M. le Président, ma question est à portée économique et s'adresse au ministre d'État au développement économique. En fin de semaine, hier et ce matin, nous prenions connaissance dans le Montreal Star d'une étude qui a été publiée et qui dit "We are in great trouble". Elle mentionne la perte de 350 sièges sociaux depuis le 15 novembre 1976; 60 000 emplois ont déménagé avec les sièges sociaux à l'extérieur du Québec. On dit un peu plus loin, dans le deuxième article, que le ministre d'État au développement économique est suffisamment inquiet pour avoir commandé un rapport à une firme de New York et à deux firmes de Montréal sur les raisons, les coûts et les considérations politiques qui amènent les compagnies à déménager leur siège social. Même selon le président d'une des deux firmes montréalaises, on dit: Le gouvernement considère la situation comme une situation de crise.

Voici mes questions au ministre d'État au développement économique: Est-ce exact que le gouvernement ou que son ministère a commandé ce rapport à la firme de New York et aux deux firmes de Montréal? Quand ce rapport sera-t-il rendu public? Quelles sont les principales recommandations du rapport? Est-ce exact que, dans le rapport, on suggère au gouvernement d'être plus souple vis-à-vis des entreprises, d'intervenir moins dans la vie des entreprises, d'assouplir la politique linguistique et surtout d'avoir des impôts moins élevés au Québec pour les entreprises?

**Le Président:** M. le ministre d'État au développement économique.

**M. Landry:** Je vais répondre un peu au préambule, comme notre règlement nous autorise à le faire, surtout que cette question est une question importante et vitale pour l'économie du Québec. M. le Président, je voudrais vous signaler, ainsi qu'au chef de l'Union Nationale qu'enfin le député de Notre-Dame-de-Grâce et moi, sur cette question que nous débattons depuis des mois et des mois, sommes tombés d'accord sur un certain

nombre de réalités. Selon la Gazette d'hier — non par le Star, je reviendrai au Star qui a été mentionné dans la deuxième partie — on se rapproche d'une étude honnête de cette question, c'est la communauté anglaise de Montréal et non pas le gouvernement du Québec — je traduis ad lib — qui est responsable de la sortie des compagnies du Québec, a dit le député libéral de Notre-Dame-de-Grâce — selon moi, très honnêtement — à un meeting rempli de partisans libéraux, hier soir. La manchette est: Le député de Notre-Dame-de-Grâce "MNA" blâme les Anglais et non le Parti québécois pour l'exode.

Il continue — et je prends cette chose très au sérieux — en commentant l'étude du Star, en disant que l'étude du Star était exagérée, contre-productive...

**M. Scowen:** Question de privilège...

**M. Landry:** ... "distorts the reality which is..."

**Le Président:** M. le ministre d'État au développement économique, il y a une question de privilège que le député de Notre-Dame-de-Grâce voudrait formuler.

M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

**M. Scowen:** M. le Président, avant que le ministre termine son discours sur cet article, je veux signaler que j'ai parlé ce matin avec le rédacteur de The Gazette, qui m'a formulé ses excuses concernant cet article qui est paru ce matin dans le journal. Il disait que la manchette et l'article même étaient une distorsion de mes paroles d'hier soir et il a accepté de publier demain dans The Gazette le texte intégral de ce document. Je suis persuadé que demain, quand le ministre aura l'occasion de lire l'article au complet, il ne sera plus question de citation de sa part.

**Le Président:** M. le ministre d'État au développement économique.

**M. Landry:** Mon accord avec le député de Notre-Dame-de-Grâce aura donc été de courte durée, mais, selon moi, ce que les journalistes lui font dire — moi aussi je vais appeler David Lisak qui était présent à cette affaire-là, on va voir ce qui s'est passé, s'il n'y a pas un magnétophone qui a enregistré cette conversation... De toute façon, je pense que la vérité ressort mieux de ce que les journalistes font dire au député de Notre-Dame-de-Grâce que ce qu'il dit lui-même, car, effectivement, l'article du Star dont il est question — et je dois dire honnêtement...

**M. Scowen:** M. le Président, question de privilège.

**Le Président:** M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

**M. Scowen:** Le ministre dit que les descriptions des journalistes de mes paroles sont plus vraies que mes paroles mêmes. Je veux qu'il retire ses paroles.

**Le Président:** M. le ministre d'État au développement économique, je vous rappelle la règle que vous devez prendre la parole du député de Notre-Dame-de-Grâce.

**M. Landry:** Je ne veux évidemment pas dire que mon honorable ami ment à chaque fois qu'il parle. Je veux simplement dire que ce que les journalistes lui font dire est plus conforme à la vérité que ce qu'il dit lui-même. Ce n'est peut-être pas qu'il ment, mais il analyse mal. Je continue. Je reviens à cet article du journal...

**Le Président:** M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

**M. Scowen:** Tenant compte de l'attitude du ministre, je vous demande le droit d'expliquer brièvement ce que j'ai dit hier soir.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Notre-Dame-de-Grâce, je vous ai autorisé deux fois, notamment la première fois... Je vous signale que la première fois, c'était véritablement une question de privilège et que vous auriez été autorisé, aux termes de notre règlement, d'ailleurs, à me faire parvenir un avis une heure avant la séance d'aujourd'hui, justement pour rectifier des propos que vous prête un journal.

J'avais demandé, compte tenu de la question de privilège que vous avez formulée, à M. le ministre d'État au développement économique de s'en tenir à la question qui a été formulée et, s'il y a lieu, demain, vous pourrez rectifier.

M. le ministre d'État au développement économique...

M. le député de Notre-Dame-de-Grâce, je ne sais pas si vous vous levez sur une nouvelle question de privilège. Je vous avoue que la première était faite selon les termes du règlement, mais que, maintenant, si vous en formulez une autre à la suite des remarques que j'ai faites, je doute qu'elle soit faite en conformité avec les dispositions de notre règlement.

M. le ministre d'État au développement économique, je vous demande, s'il vous plaît, de vous en tenir à la réponse qui a été formulée par le chef de l'Union Nationale.

**M. Landry:** C'est plutôt une question qu'il avait formulée, M. le Président... Par conséquent, je reviens à cet article du Star qu'a mentionné le chef de l'Union Nationale. Je dois dire en toute honnêteté, pour le Positive Action Committee à qui on prête ces données, que l'un des membres de l'exécutif de ce comité m'avait téléphoné, sachant que le Star s'appêtait à faire ça, pour me dire que leur étude n'était pas conforme, n'était pas complète, qu'il y avait encore beaucoup de travail à faire et qu'elle ne devait pas être publiée. C'est ce qu'un interlocuteur m'a dit au téléphone.

Si le Positive Action Committee reprend cette étude à son compte... J'ai également consulté les gens de l'École des hautes études commerciales qui ont un colloque sur cette question demain, et

on m'a dit que cette étude n'avait aucun sens, ni queue, ni tête. Dans cette circonstance, il faudrait rebaptiser le Positive Action Committee par Panic and Blackmail Action Committee. J'espère que nous n'aurons pas à le faire.

Deuxième partie de la question sur ces études. Le chef de l'Union Nationale sait que nous avons déjà rendu publiques deux études, une sur la rémunération des cadres dans la Communauté urbaine de Montréal et une autre sur le mouvement des sièges sociaux, études qui avaient été faites par l'OPDQ à l'aide de quelques consultants. Ces études ont été déposées en Chambre et il y en a effectivement, comme il l'a dit, quelques autres qui sont en marche. J'espérais pouvoir les présenter au colloque des hautes études commerciales demain. Ce ne sera pas possible, elles ne sont pas terminées et, quant au contenu, mes collaborateurs ne m'en ont donné pour l'instant aucune idée.

(14 h 50)

**Le Président:** M. le chef de l'Union Nationale.

**M. Biron:** M. le Président, j'ai parlé de 350 sièges sociaux parce qu'on mentionne cela. Je ne veux pas entrer, au sujet des sièges sociaux, dans une guerre de chiffres encore une fois parce qu'on n'en finirait pas, mais, quand même, il semble qu'on a perdu 60 000 emplois au Québec à cause de transferts de toutes sortes. Je voudrais savoir du ministre qu'est-ce qu'il a l'intention de faire. L'article est sérieux; on dit même que le ministre est suffisamment inquiet. Je pense bien que c'est vrai aussi, il en a parlé à plusieurs reprises et, lorsqu'on commande une étude comme lui-même a commandée... Qu'est-ce qu'il a fait depuis ce temps et qu'est-ce qu'il se propose de faire au moins pour garder chez nous les sièges sociaux et attirer éventuellement d'autres sièges sociaux? Je sais qu'il y en a déjà qui sont venus, il y en a peut-être d'autres qui sont intéressés à venir, mais qu'est-ce qu'il se fait de pratique à l'heure actuelle pour garder les emplois au moins de ces 60 000 travailleurs québécois qui sont obligés de s'exiler?

**Le Président:** M. le ministre d'État au développement économique.

**M. Landry:** M. le Président, je voudrais dire au chef de l'Union Nationale que l'article n'est pas sérieux. Vous avez dit: L'article est sérieux. L'article n'est pas sérieux. J'affirme avec des éléments solides pour le soutenir — et c'est une chose assez sérieuse que je dis là — que le Star, qui est un grand journal québécois, un des vieux "journals" du Québec, a commis une saloperie.

**Le Président:** Un des journaux, M. le ministre d'État au développement économique.

**M. Landry:** Je vous remercie, M. le Président. À force de nous corriger mutuellement, M. le Président, nous allons sûrement nous améliorer beaucoup l'un et l'autre.

Le Star est donc un grand journal québécois et cet article, à mon avis, est une saloperie. Quant

à ce qui a été fait, j'ai parlé d'étude, mais l'étude n'est pas l'action. Mais l'action est en plus commencée en ce sens qu'avec la Communauté urbaine de Montréal — je l'avais déjà laissé entendre à cette Chambre — nous avons entrepris une action commune qui, à même les taxes des Québécois — et le problème est assez sérieux pour cela — coûtera environ \$1 million au trésor québécois. Ce sera la première action véritable d'un gouvernement du Québec avec un partenaire comme la communauté urbaine pour faire face à cette question des sièges sociaux qui pourtant est un problème vieux de 25 ans.

C'est vrai que je suis très inquiet, M. le Président, et je l'ai été particulièrement quand, arrivant au gouvernement, je me suis rendu compte que devant une maladie chronique qui durait depuis 25 ans jamais une action n'avait été entreprise.

**Le Président:** M. le chef de l'Union Nationale.

**M. Biron:** Est-ce que le ministre peut nous dire ce qu'il fait à l'heure actuelle pour certains investisseurs ou sièges sociaux qui veulent venir au Québec? Est-ce qu'on fait des efforts supplémentaires ou spéciaux dans le moment pour attirer ces gens chez nous? J'ai un exemple en particulier, TAG, Techniques d'avant-garde, relativement au paquebot France, veulent venir à Montréal investir chez nous \$40 millions dans les chantiers maritimes, créer 1500 emplois permanents et avoir \$75 millions de retombées économiques. C'est un exemple que je donne dans ma question au ministre. Est-ce qu'il s'est impliqué dans un dossier comme celui-là? Qu'est-ce qu'on va faire pour attirer chez nous ces 1500 emplois si c'était possible de les avoir? Est-ce qu'on fait d'autres choses vis-à-vis d'autres sièges sociaux ou d'autres entreprises? Mais en particulier quant à TAG et au paquebot France, je pense que ce serait un bon exemple, que fait le gouvernement pour s'impliquer dans la stimulation économique au Québec?

**Le Président:** M. le ministre d'État au développement économique.

**M. Landry:** Le chef de l'Union Nationale n'est pas sans savoir qu'il y a 126 programmes d'aide. Il n'est pas sans savoir que les investissements au Québec ont été meilleurs en termes de croissance en 1978 que dans toutes les provinces du Canada, excepté l'Alberta et je lui dis également pour mémoire que la SDI, par son action, depuis novembre 1976, a aidé à l'implantation de 21 entreprises non québécoises sans compter toute l'aide donnée à des entreprises du Québec. Quant au paquebot France et à TAG, effectivement, j'ai rencontré ces gens-là. C'est une question de l'établissement ou non de casino. La question est à l'étude, mais je dois vous dire très sincèrement que je ne pense pas que ce soient les jeux de hasard, même s'ils ne sont pas méprisables, qui vont sauver l'économie du Québec.

**Le Président:** M. le chef de l'Union Nationale.

**M. Biron:** M. le Président, j'ai été clair dans ma question, j'ai demandé au ministre ce qu'il allait faire dans un cas bien spécifique, parce qu'à partir d'un cas spécifique, on peut juger de l'action du gouvernement. Je répète ma question au sujet de TAG, les hôteliers de Montréal et de la banlieue appuient ce projet. Ils disent: C'est \$75 millions d'investissements nouveaux qui vont venir chaque année à Montréal. Cela va créer 1500 emplois. On va investir \$40 millions dans un chantier maritime. C'est ce que j'ai demandé au ministre. Qu'est-ce que lui ou le gouvernement du Québec veut faire dans ce cas précis?

**Le Président:** M. le ministre d'État au développement économique.

**M. Landry:** Mon collègue des Finances a déposé un rapport sur la question des casinos. La porte n'est pas fermée à l'implantation de casinos au Québec, sauf que, pour Montréal, comme le dit bien le rapport, si on doit payer davantage en frais de police que cela va rapporter aux tables, on va changer quatre trente sous pour une piastre.

**Le Président:** M. le député de Shefford, après lui, je reconnaitrai M. le député de Vanier.

#### Choix des présidents d'élection

**M. Verreault:** M. le Président, ma question s'adresse au premier ministre et fait suite aux questions qui ont été posées par mon collègue de Gatineau en novembre, décembre et février derniers, concernant les présidents d'élection. J'aimerais savoir du premier ministre si la disponibilité et la compétence restent les critères majeurs dans le choix des présidents d'élection de comté.

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Lévesque (Taillon):** Autant que je puisse vérifier, oui, en attendant que fort probablement, avec les amendements à la Loi électorale, on puisse discuter peut-être d'un autre système de tenure pour ces personnages politiques.

**M. Verreault:** Une petite supplémentaire, M. le Président.

**Le Président:** M. le député de Shefford.

**M. Verreault:** Dans le comté de Shefford, il y a une rumeur persistante qui circule actuellement, à savoir que M. Denis Grondin attend dans quelques heures ou dans quelques jours une nomination pour remplacer M. Yoland-Paul Ferland, qui est là depuis quinze ans. Dans les circonstances, M. Ferland, est compétent — je prends à témoin le député de Brome-Missisquoi — d'autant plus que le président général des élections lui a demandé de donner des cours aux nouveaux présidents d'élection dans la région des Cantons de l'Est. J'aimerais savoir si cette rumeur est exacte.

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Lévesque (Taillon):** Je vais vérifier. Je pense que le député devrait savoir aussi qu'en attendant qu'on puisse rendre permanente une solution, dans chaque cas, désormais, je prends l'avis, avant d'aller faire quelque changement que ce soit, du directeur général des élections sur des questions de compétence, de disponibilité, etc., et pour ceux qui sont en poste et pour ceux qui, éventuellement, seraient appelés à les remplacer. C'est la première nouvelle que j'en ai, mais, enfin, je vais vérifier le cas dont parle le député.

**Le Président:** M. le député de Vanier.

#### Sommes versées lors de la construction des installations olympiques

**M. Bertrand:** M. le Président, ma question s'adresse au ministre délégué au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. Il y a quelques semaines, nous apprenions, par la voie des media d'information, que l'ingénieur Régis Trudeau avait versé à la caisse du Parti libéral environ un peu moins d'un quart de million de dollars. Nous avons appris la semaine dernière, par les mêmes media d'information, qu'une autre firme d'ingénieurs, la firme Desjardins & Sauriol, aurait versé au Parti libéral du Québec une somme d'environ \$500 000, ce qui n'inclut pas, évidemment, une somme de \$105 000 versée à un haut fonctionnaire du gouvernement du Québec et \$30 000 à M. Paul Desrochers.

Dans les circonstances, et ma question s'adresse au ministre délégué au haut-commissariat, étant donné qu'à l'occasion de ces Jeux olympiques le Parti libéral du Québec s'est engraisé à même les fonds publics, faisant ainsi gonfler le déficit des Jeux olympiques, au moment où la population, elle, doit contribuer à éponger ce déficit par ses impôts, je demande au ministre délégué au haut-commissariat quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour s'assurer que des sommes d'argent qui appartiennent à la collectivité québécoise lui soient retournées d'une façon ou d'une autre.

**Le Président:** M. le ministre délégué au haut-commissariat.

**M. Charron:** M. le Président, en écoutant la question du député de Vanier, j'avais à l'esprit que le cauchemar olympique n'est pas fini, ni pour vous, ni pour moi, ni, semble-t-il, pour la population du Québec.

En fait, la donnée nouvelle que nous avons, c'est qu'au sujet des profits incroyables que certaines entreprises ont faits sur le chantier olympique, avec le bon regard paternel du comité de contrôle des coûts qui n'a jamais fonctionné, où siégeait un ministre libéral, une partie de ces profits incroyables faits à partir des fonds publics s'en allait, en fait, en ristourne dans la caisse libérale qu'administre aujourd'hui le député d'Argenteuil.

Quelles mesures puis-je prendre, M. le Président, pour que ces fonds publics qui ont été détournés aux fins du Parti libéral soient remis à la population? Je peux bien vérifier, mais je ne crois pas qu'il y ait quelque chose dans la loi qui puisse me le permettre. Il peut exister une chose, toutefois: c'est qu'au plan moral, s'il est un homme d'honneur comme il a prétendu être, celui qui administre la caisse libérale où figurent désormais ces fonds publics détournés, remette, le plus rapidement possible, au fonds du gouvernement, au fonds de l'État québécois, les sommes qui lui ont été volées.

**Le Président:** M. le député de Rouyn-Noranda.

**M. Samson:** M. le Président...

**M. Levesque (Bonaventure):** M. le Président, question de privilège.

**M. Ryan:** M. le Président...

**Le Président:** M. le chef de l'Opposition, sur votre question de privilège.  
(15 heures)

**M. Ryan:** Oui, j'aurais voulu adresser une question au ministre de la Justice, mais il n'est pas ici actuellement.

Je vais demander au premier ministre...

**M. Levesque (Bonaventure):** Une question additionnelle?

**M. Ryan:** Oui, une question additionnelle...

**M. Levesque (Bonaventure):** Avant la question de privilège.

**M. Ryan:** ... à la question qui a été posée.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! M. le chef de l'Opposition, je veux simplement vous rappeler que quand le président est debout, normalement, les membres de la Chambre doivent être assis. J'allais vous demander de le faire, de laisser parler le chef de l'Opposition qui veut formuler une question additionnelle, comme c'est parfaitement son droit.

M. le chef de l'Opposition.

**M. Ryan:** Je voudrais demander à M. le premier ministre s'il trouve normal et acceptable que l'on essaie, en plein Parlement, de tirer des conclusions à partir de dépositions qui ont été faites devant une commission d'enquête alors qu'on ne sait pas encore si toutes les données dont aura besoin cette commission d'enquête pour tirer des conclusions ont été recueillies jusqu'à maintenant. Est-ce qu'il ne trouve pas qu'il serait préférable que le commissaire ou les commissaires chargés de faire enquête sur ces questions établissent d'abord des conclusions claires et nettes et qu'ensuite on voie les autres conclusions qu'il pourrait y avoir à tirer?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Lévesque (Taillon):** M. le Président, je trouve que le chef de l'Opposition est beaucoup plus sûr de lui sur des détails flous à propos d'activités de l'administration que sur un cas de recel de sa caisse électorale, recel de fonds publics qui ont été littéralement détournés au moment des orgies olympiques.

**M. Lavoie:** Question de règlement, M. le Président.

**Le Président:** M. le député de Laval.

**M. Lavoie:** Question de règlement, M. le Président. Est-ce que je pourrais soulever cette question de règlement, M. le Président, en vertu de l'article 99 et de l'article 68 du règlement? Nous avons été témoins, sans que cela énerve personne outre mesure, d'attaques très directes contre la personne du député d'Argenteuil et chef de l'Opposition officielle. Il est clair qu'à l'article 99 du règlement, alinéa 7, il est interdit "d'attaquer la conduite d'un membre de l'Assemblée, sauf à l'occasion d'une motion mettant sa conduite en question". Deux membres du cabinet, à savoir le premier ministre et le leader parlementaire du gouvernement, se sont prêtés à un tel exercice, M. le Président. Je crois qu'en tant que président de cette Assemblée c'est à vous de voir au respect du règlement. Si on veut attaquer le député d'Argenteuil, qu'on suive le règlement et qu'on inscrive une motion en vertu de l'article 68.

**M. Charron:** Question de privilège, M. le Président.

**Le Président:** M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Charron:** Sur une question de privilège. Le duo de leaders de l'autre côté vient d'évoquer que j'aurais enfreint le règlement en attaquant le député d'Argenteuil. Si je me rappelle bien ma question, puisque je viens de la formuler il y a à peine quelques minutes, j'ai plutôt fait appel aux qualités présumées et si humblement affirmées par le chef de l'Opposition lui-même, aux qualités qu'il se prête en disant qu'il a rajeuni son parti, qu'il a réformé tous ses...

M. le Président, je pose une question de privilège parce que ce que vient de dire le député de Laval au sujet de mon comportement est inexact. C'est plutôt en faisant appel au sens de l'honneur qu'il dit avoir, et que sans doute bien des citoyens lui prêtent, que j'ai demandé au chef de l'Opposition et que je lui demande encore de remettre aux fonds publics québécois une partie des sommes, dont on a maintenant la preuve devant la commission assermentée, qui apparaissent dans les coffrets du Parti libéral.

**Le Président:** Je vais invoquer plutôt...

**M. Lavoie:** L'article 99.4.

**Le Président:** M. le député de Laval, s'il vous plaît! Je vais plutôt invoquer désormais l'article 99.4 plutôt que l'article 99.7 pour mettre un terme, de toute manière, à une période de questions dont le temps est écoulé.

**M. Lalonde:** M. le Président, j'aurais une question de règlement.

**Le Président:** M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

**M. Lalonde:** J'aurais préféré que vous invoquiez l'article 99.4 avant le scénario qu'on a vu, parce que cet article empêche tout député de soulever une question sous enquête même pour se défendre. Vous avez permis cela, M. le Président, et vous avez le résultat de ce que vous avez permis.

**M. Charron:** Sur la même question de règlement, M. le Président.

**Le Président:** M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Charron:** Ce qui est devant les tribunaux, M. le Président, ce n'est pas si oui ou non le Parti libéral doit, en justice, remettre aux fonds publics ce qu'il a dans ses caisses actuellement.

**Le Président:** M. le leader parlementaire du gouvernement, s'il vous plaît!

Nous en sommes aux motions non annoncées.

M. le député de Rouyn-Noranda.

**M. Samson:** M. le Président, j'avais été reconnu.

**M. Levesque (Bonaventure):** Question de règlement, M. le Président.

**Le Président:** M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle.

**M. Levesque (Bonaventure):** Je pense qu'il est important, simplement pour la bonne compréhension des travaux de cette Chambre, afin d'éviter ce genre de précédent dans lequel s'est lancé avec un petit plaisir fou le député de Saint-Jacques, particulièrement bien pistonné par le député de Vanier et consacré par le premier ministre, de citer l'article 99 du règlement où l'on dit qu'il est interdit à un député qui a la parole — interdit, M. le Président, ce n'est pas une question discrétionnaire qui est laissée simplement à votre choix...

**M. Bellemare:** M. le Président, votre décision a été rendue, est-ce qu'on a le droit de la critiquer maintenant?

**M. Levesque (Bonaventure):** Je comprends l'amertume, la frustration de nos amis de gauche mais je voudrais simplement citer l'article 99... Écoutez, les petits 6%, taisez-vous!

**M. Bellemare:** ...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Levesque (Bonaventure):** Les petits 5%, 6%. M. le Président...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Mégantic-Compton. À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Mégantic-Compton, je vous rappelle à l'ordre.

M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle.

**M. Levesque (Bonaventure):** M. le Président, je pense qu'il est important que nous puissions ensemble prendre connaissance de l'article 99, qui se lit comme suit: "Il est interdit à un député qui a la parole — et j'insiste ici, M. le Président, sur le paragraphe 4, que vous connaissez bien — de parler d'une affaire qui est devant les tribunaux ou devant un organisme quasi judiciaire ou d'une affaire qui est sous enquête, lorsque, dans ce dernier cas, les paroles prononcées peuvent être préjudiciables à une personne."

M. le Président, je vous présente bien respectueusement que les dispositions de cet article sont de rigueur même pour nos amis d'en face et c'est une insulte à faire à la commission qu'ils ont eux-mêmes créée, la commission Malouf, de vouloir à ce moment-ci interpréter à leur façon, à leur crédit et au débit de quiconque des données qui ne sont que fragmentaires et qui peuvent amener la commission Malouf à des conclusions. Nous allons attendre et je crois que cette Assemblée doit attendre les conclusions de la commission Malouf, M. le Président. À ce moment, on verra. À ce moment-ci, M. le Président, je soumetts respectueusement qu'il est contraire à notre règlement de faire ce petit jeu qui a été fait par nos amis d'en face. Je demande à la présidence soit de consacrer ce que le règlement énonce ou me dire que j'ai eu tort de me lever sur une question de règlement.

**M. Charron:** Avant que vous rendiez votre décision, M. le Président.

**Le Président:** M. le leader parlementaire du gouvernement, vous avez droit de réplique et la présidence aussi. Je voudrais vous signaler, M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle, que je vais étudier la question que vous soulevez parce que je ne suis pas si sûr, à cause des dispositions de l'article 171 et vraisemblablement d'autres précédents. "Un ministre ou un député — dit l'article 171 — auquel une question est posée peut refuser d'y répondre — et je vais à l'alinéa e) — si la question porte sur une affaire qui est devant les tribunaux ou devant un organisme quasi judiciaire".  
(15 h 10)

Il ne semble donc pas que l'article 171 en fasse quelque chose d'impératif. En tout cas, c'est plutôt facultatif et c'est le ministre qui aurait le choix si je comprends bien la portée de l'article 171.

Toutefois, je reconnais que l'article 171 semble entrer en contradiction avec le quatrième alinéa de l'article 99.

**M. Charron:** M. le Président, je peux ajouter comme complément de réponse, à partir de la question de règlement soulevée par le député de Bonaventure, que si \$750 000 sont des données fragmentaires...

**Le Président:** M. le leader parlementaire, je regrette.

M. le chef de l'Opposition aux motions non annoncées.

**M. Grenier:** On annonce \$3 millions, ce n'est que \$750 000!

**M. Ryan:** M. le Président, sur une question de privilège.

**Le Président:** Sur votre question de privilège, M. le chef de l'Opposition.

**M. Ryan:** Au moins deux membres du gouvernement, dans les réponses qu'ils prétendaient apporter à la question posée, ont lancé des insinuations graves à mon sujet.

**M. Lavoie:** Voulez-vous vous fermer un peu de l'autre bord, bande d'hypocrites que vous êtes!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!  
M. le chef de l'Opposition.

**M. Ryan:** Je voudrais rappeler à ce sujet, parce que de toute évidence on l'ignore dans certains milieux gouvernementaux, des choses que j'ai dites dès qu'il a été question de ces affaires, en janvier dernier. Je vais rappeler trois points brièvement, cela fera partie du dossier.

Premièrement... question de privilège.

**Le Président:** Votre question de privilège, M. le chef de l'Opposition.

**M. Ryan:** J'ai souvent déploré, bien avant mon entrée en politique, la manière dont on procédait traditionnellement au financement des partis politiques au Québec et au Canada. Je m'étais engagé à assurer le financement démocratique de ma campagne de leadership et du Parti libéral, si j'en étais élu chef...

**Une voix:** Payé par la caisse.

**M. Ryan:** ... grâce au concours de milliers de militants imbus du même esprit. Ces deux engagements ont été tenus, j'entends continuer dans cette voie.

Deuxièmement...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Ryan:** ... j'ai entendu parler pour la première fois des sommes que M. Régis Trudeau aurait versées au PLQ en 1973, 1974 et 1975...

**M. Charron:** M. le Président, question de règlement.

**M. Levesque (Bonaventure):** Bien voyons!

**M. Charron:** Question de règlement. Le chef de l'Opposition fait appel à des données...

**Le Président:** M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. le chef de l'Opposition.

**M. Ryan:** Je m'excuse, je vais être obligé de recommencer ma phrase.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Ryan:** J'ai entendu parler pour la première fois des sommes que M. Régis Trudeau aurait versées en 1973, 1974 et 1976 au PLQ lorsque ces versements ont été évoqués devant la commission Malouf dans la semaine du 8 janvier 1979. À propos d'autres contributions qui ont été évoquées la semaine dernière, j'en ai entendu parler pour la première fois quand elles ont été mentionnées dans les journaux.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**Une voix:** Il est revenu!

**M. Lavoie:** Il est revenu!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Charron:** Il y en a qui les ont reçues, ces sommes d'argent là.

**Le Président:** M. le leader parlementaire du gouvernement! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le leader parlementaire du gouvernement, s'il vous plaît! Je fais appel à votre calme et à votre sang-froid. M. le député de Marguerite-Bourgeoys également.

M. le chef de l'Opposition, en vous demandant d'abrégier, s'il vous plaît, et de tirer les conclusions.

**M. Ryan:** M. le Président, je n'ai pratiquement rien dit; ce sont eux qui parlent tout le temps.

**Le Président:** M. le chef de l'Opposition.

**M. Ryan:** J'ajoutais...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Ryan:** ... en janvier dernier: "Je crois comprendre qu'il reste d'autres témoignages à

entendre à ce sujet." Les événements m'ont donné raison. Je ne croyais pas, en janvier dernier et je ne crois pas encore aujourd'hui qu'il soit opportun, à ce stade-ci, de tirer quelque conclusion à moins qu'on ne cherche à tirer de cette affaire quelque avantage partisan. "La manière dont le Parti libéral du Québec et les autres partis finançaient leurs activités avant le 15 novembre 1976 doit être jugée à la lumière des lois qui étaient en vigueur à l'époque. Ce qui était alors permis par la loi... " Il ne me reste que dix lignes.

**Le Président:** Très bien, M. le chef de l'Opposition.

**M. Ryan:** Il me reste dix lignes seulement. "Ce qui était alors permis par la loi relevait du jugement politique des électeurs. Or, un jugement global des électeurs fut porté le 15 novembre 1976 au sujet de la conduite de l'ancien gouvernement et il n'y a pas à revenir là-dessus." Quatre lignes!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Ryan:** Très bien. Quant à des actes non permis par la loi qui auraient pu être commis entre 1973 et 1976, ou avant, M. le Président, il incombe aux autorités compétentes, à supposer qu'ils aient eu lieu — ne t'inquiètes pas, je ne suis pas venu au monde hier — d'obliger leurs auteurs à en répondre devant les tribunaux par les voies appropriées. C'est là la voie de la véritable justice, M. le Président.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! ... À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Laval, s'il vous plaît!

Nous en sommes maintenant aux motions non annoncées.

**M. Burns:** M. le Président...

**Le Président:** Non, pas à ce moment-ci. Nous en sommes aux motions non annoncées, M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

**M. Burns:** M. le Président, je voudrais savoir quel est ce compte pour \$2800, s'il existe encore.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

Nous en sommes aux motions non annoncées, M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

**M. Bellemare:** M. le Président, je vous référerais à la jurisprudence qui a été rendue relativement à l'article 171 du règlement, ainsi qu'aux articles 74, 75 et 77, quant à la motion qui vient d'être discutée. Ma motion non annoncée, M. le Président, est d'intérêt public et concerne particulièrement le député de Johnson: "Que cette Chambre formule le vœu que le Centre d'accueil d'Acton Vale soit officiellement reconnu par tous sous le nom de Centre d'accueil Daniel-Johnson."

**Le Président:** Est-ce qu'il y a consentement? M. le leader parlementaire de l'Union Nationale, je regrette, il n'y a pas consentement à la présentation de la motion.

**M. Bellemare:** Est-ce que je peux demander qui s'oppose?

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Bellemare:** Qui s'oppose, M. le Président?

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît, M. le leader parlementaire de l'Union Nationale! Nous en sommes maintenant à l'enregistrement des noms sur les votes en suspens. Il n'y en a pas aujourd'hui. Et maintenant aux avis à la Chambre.

M. le leader parlementaire du gouvernement.  
(15 h 20)

#### Avis à la Chambre

**M. Charron:** M. le Président, le menu de la journée ici à l'Assemblée est d'abord la troisième lecture du projet de loi 1 sur le supplément au revenu de travail pour les citoyens du Québec. Dès que cette troisième lecture sera accomplie, nous reprendrons le débat sur l'amendement au nom du député de Saint-Laurent sur le projet de loi 121. M. le Président, je voudrais donner les avis suivants à la Chambre outre le menu d'aujourd'hui. Je voudrais indiquer tout de suite aux membres de la commission des transports que celle-ci se réunira les 7, 8 et 9 août prochains — et les avis seront donc à la Gazette officielle dès sa prochaine parution, j'imagine — pour permettre aux organismes de se faire entendre relativement à l'étude de la Commission des transports qui a été déposée en cette Chambre en avril dernier. Nous avons déjà pris engagement sur ce sujet qu'une commission parlementaire aurait lieu. Je donne les dates tout de suite pour que les députés prennent tout de suite avis de cette séance qui aura lieu au milieu de l'été.

**Une voix:** 7, 8...

**M. Charron:** 7, 8, 9 du mois d'août 1979, afin d'entendre les citoyens qui veulent s'exprimer sur le rapport appelé CELSIR déposé ici à l'Assemblée au mois d'avril. Le ministre des Transports avait indiqué à ce moment-là qu'avant de prendre toute décision découlant de ses recommandations il voulait entendre les parties. J'annonce les dates de ces séances.

J'indique également, M. le Président, que le lundi 4 juin, à compter de 10 heures comme le règlement nous le permet — non pas la Chambre, celle-ci ne se réunira qu'à 14 heures — la commission des affaires municipales sera appelée à travailler — les citoyens intéressés seront invités — sur, je crois, les sept ou huit projets de loi privés qui lui ont déjà été déférés. Tous, je crois,

peuvent passer dans la même journée puisque le règlement nous permet de nous rendre jusqu'à minuit à cette occasion. M. le Président, demain matin, la Chambre va siéger. Je dois donc inclure dans ma motion que je fais à l'instant les travaux des commissions parlementaires de demain.

Je fais motion, M. le Président, pour que cet après-midi, jusqu'à 18 heures, et ce soir, de 20 à 22 heures, se réunisse à la salle 81-A la commission de l'industrie et du commerce pour l'étude des crédits de ce ministère; que la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi 2, se réunisse à la salle 91-A; que ce soir s'ajoute à ces deux commissions celle des communications pour terminer l'audition de mémoires qu'elle a entreprise hier sur les projets de loi 4 et 5; que demain matin, au salon rouge, ce soit celle des travaux publics qui reprenne l'étude des crédits de ce ministère et que celle de l'industrie et du commerce poursuive l'étude du budget.

C'est un peu compliqué, M. le Président. J'essaie de le répéter en dehors de la forme juridique des motions. La commission de l'industrie et du commerce se réunit cet après-midi, ce soir et demain matin à la salle 81-A. À la salle 91-A, les membres de la commission des affaires culturelles se réuniront cet après-midi et ce soir pour étudier le projet de loi 2. Au salon rouge, la commission des communications se réunira ce soir pour entendre les mémoires relativement au projet de loi 4. Demain matin, au salon rouge, succédera à cette dernière commission la commission des travaux publics pour l'étude du budget de ce ministère. J'en fais motion.

**M. Bellemare:** Est-ce que vous faites siéger trois commissions ce soir?

**M. Charron:** Non, je n'en ai que deux au menu de ce soir. Non, trois.

**M. Bellemare:** Écoutez! Trois.

**M. Charron:** Trois, je crois. C'est pour cela. D'accord, je trouvais cela curieux.

**M. Bellemare:** Moi aussi.

**M. Charron:** Merci, M. le député de Johnson. La commission des affaires culturelles, c'est simplement cet après-midi; ce n'est pas ce soir. Je m'en excuse.

**Le Président:** Est-ce que cette motion sera adoptée?

**Une voix:** Le vote, s'il vous plaît!

**M. Bellemare:** Vote enregistré.

**Le Président:** Qu'on appelle les députés.

Suspension à 15 h 24

(Reprise à 15 h 40)

**La Vice-Présidente:** À l'ordre, s'il vous plaît! Je vais maintenant mettre aux voix la motion de M. le leader parlementaire du gouvernement pour que siègent, à partir de maintenant jusqu'à 18 heures et de 20 heures à 22 heures la commission de l'industrie et du commerce pour l'étude du budget de ce ministère à la salle 81-A; à la salle 91-A, la commission des affaires culturelles pour l'étude du projet de loi no 2 article par article, cet après-midi à partir de maintenant jusqu'à 18 heures; de 20 heures à 22 heures, ce soir, au salon rouge, la commission des communications pour l'audition de mémoires sur les projets de loi 4 et 5, et, demain matin, de 10 heures à 12 h 30, au salon rouge, la commission des travaux publics et, à la salle 81-A, la commission de l'industrie et du commerce, toutes les deux pour l'étude des budgets de ces ministères. Que ceux et celles qui sont pour cette motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

**Le Secrétaire adjoint:** MM. Lévesque (Tailon), Burns, Laurin, Morin (Sauvé), Parizeau, Marois, Landry, Léonard, Couture, Tremblay, Bérubé, Mme Ouellette, MM. de Belleval, Joron, Mme Payette, MM. Johnson, Proulx, Duhaime, Lessard, Lazure, Tardif, Garon, Vaugois, Paquette, Clair, Chevrette, Bertrand, Fallu, Michaud, Rancourt, Laberge, Grégoire, Guay, Lefebvre, Laplante, Bissillon, de Bellefeuille, Gagnon, Mercier, Alfred, Marquis, Ouellette, Gosselin, Jolivet, Brassard, Lavigne, Dussault, Boucher, Beauséjour, Desbiens, Baril, Bordeleau, Charbonneau, Gravel, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Lacoste, Ryan, Levesque (Bonaventure), Saint-Germain, Vaillancourt (Orford), Lalonde, Forget, Lavoie, Mailloux, Goldbloom, Rivest, Ciaccia, Mme Lavoie-Roux, MM. Raynauld, Lamontagne, Giasson, Blank, Caron, O'Gallagher, Picotte, Scowen, Marchand, Gratton, Pagé, Verreault, Biron, Bellemare, Grenier, Russell, Goulet, Fontaine, Brochu, Dubois, Le Moignan, Cordeau, Samsom, Shaw.

**La Vice-Présidente:** Contre? Abstentions?

**Le Secrétaire:** Pour: 92 — Contre: 0 — Abstentions: 0

**La Vice-Présidente:** La motion est adoptée. Les commissions peuvent maintenant siéger.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Lavoie:** Mme la Présidente, en vertu de l'article 34.

**La Vice-Présidente:** M. le leader parlementaire du gouvernement, question en vertu de l'article 34.

M. le député de Laval.

**M. Lavoie:** Je ne vois pas dans le programme de l'Assemblée, cette semaine, de temps consacré

à l'étude en commission parlementaire, notamment, du projet de loi no 3 concernant le registre des électeurs qui semblait être, à notre connaissance, une priorité gouvernementale. Peut-être que le député de Maisonneuve ou...

**La Vice-Présidente:** M. le leader adjoint du gouvernement.

**M. Duhaime:** Je ne crois pas que ce projet de loi soit appelé avant la semaine prochaine.

**M. Bellemare:** On nous avait avertis à nos bureaux, Mme la Présidente, que le projet no 3 reviendrait la semaine prochaine; si on ne l'a pas fait pour l'Opposition officielle, c'est parce qu'on n'a pas pensé que cela l'intéresserait.

**La Vice-Présidente:** C'était une question au leader du gouvernement, M. le ministre. À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre!

**M. Burns:** Si le leader du gouvernement me le permet, nous avons déjà fixé pour la semaine prochaine des auditions en commission parlementaire, c'est-à-dire, l'examen en commission parlementaire du projet de loi no 3, cette semaine n'étant pas propice pour d'autres raisons que le leader du gouvernement a évidemment le droit de décider.

**La Vice-Présidente:** M. le leader parlementaire.

**M. Bellemare:** Est-ce que l'honorable juge va être là lui-même?

**La Vice-Présidente:** À l'ordre, s'il vous plaît! M. le leader parlementaire du gouvernement, les affaires du jour.

Vous appelez en vertu de 34, M. le député de Roberval.

**M. Lamontagne:** Je profite de la présence, tout en m'adressant au leader adjoint du gouvernement, du ministre responsable de la réforme électorale pour demander si le gouvernement prévoit le dépôt prochainement du sixième rapport de la refonte des districts électoraux.

**M. Duhaime:** Je vais prendre avis de cette question, Mme la Présidente, et j'en parlerai à mon collègue le député de Saint-Jacques. Probablement que demain il y aura une réponse là-dessus.

**La Vice-Présidente:** Aux affaires du jour, M. le leader parlementaire adjoint.

**M. Duhaime:** Je vous demanderais d'appeler l'article 2) aux affaires du jour. Troisième lecture du projet de loi sur le supplément au revenu de travail.

## Projet de loi no 1

### Troisième lecture

**La Vice-Présidente:** M. le ministre d'État au développement social propose que soit maintenant lu la troisième fois le projet de loi no 1, Loi sur le supplément au revenu de travail.

M. le ministre.

### M. Pierre Marois

**M. Marois:** Mme la Présidente, j'aurais presque le goût de commencer mon intervention en troisième lecture sur le projet de loi no 1 de la façon suivante après cette période de questions. C'était une expression, les vieux autrefois au Québec avait une expression, ils parlaient, quand il y avait des débats contradictoires, de parlements. Ils disaient: On a eu un parlement. Je pense qu'on a eu un parlement aujourd'hui où il a été évoqué toutes sortes de choses, des valeurs morales, des valeurs de justice. Dans la foulée de ce parlement auquel on vient d'assister, on va maintenant aborder en troisième lecture un projet de loi qui implique, non seulement une certaine conception de la société, une certaine conception du développement socio-économique de la société, mais qui implique, au-delà du placotage, vraiment dans le concret, quelque chose qui est profondément du domaine de la justice sociale.

Je demanderais une permission au point de départ. Comme cela ne se produit pas tous les jours dans nos travaux parlementaires, quand cela arrive, je pense que c'est honnête de le signaler. On me permettra certainement de souligner la qualité pas mal remarquable des travaux de tous les parlementaires de cette Chambre qui ont participé d'une façon ou d'une autre au débat, aux discussions, à quelque étape que ce soit, de ce projet de loi.

Le débat a donné lieu à un vote — et ce n'est pas tous les jours non plus que cela arrive — unanime de cette Chambre pour l'adoption en deuxième lecture du projet de loi no 1. Aussi, à l'occasion de cette discussion en deuxième lecture, il s'est dégagé un appui unanime aux demandes du gouvernement du Québec auprès du gouvernement fédéral concernant cette idée, comme le fait et entend le faire le gouvernement du Québec, de ne pas taxer, de ne pas imposer, de ne pas faire tomber sous la coupe de l'impôt sur le revenu le supplément au revenu de travail qui sera versé à ceux qui ont été les oubliés dans notre société, à l'intérieur de nos divers programmes de paiement de transferts, comme on dit dans le jargon, ou plus simplement de redistribution du revenu d'une façon plus équitable.

Deuxième demande qui a été faite au gouvernement fédéral, celle d'assumer une partie des coûts, de partager les coûts comme le gouvernement d'Ottawa l'a fait sur la base d'autres programmes ajustés à leur réalité socio-économique dans le cas d'autres provinces canadiennes, notamment la Saskatchewan et le Manitoba.

Je voudrais aussi signaler la même qualité de travail, à l'occasion des travaux de la commission qui a procédé à l'étude article par article du projet de loi en question.

Je pense qu'il y a eu là des discussions d'une grande qualité et une contribution et un apport des plus positifs des divers parlementaires qui ont participé aux travaux de cette commission. 46 des 48 articles ont été adoptés à l'unanimité. Il y en a eu deux seulement qui ont été adoptés sur division. Il y a eu un certain nombre d'amendements formulés par divers parlementaires de l'une ou l'autre des formations politiques, qui ont été acceptés ou d'autres amendements que j'ai eu l'occasion de formuler suite à des commentaires très pertinents qui sont venus de représentants de quelque formation politique que ce soit, tout cela en vue, je crois, de bonifier au maximum ce projet de loi.

(15 h 50)

Je suis donc très heureux — je tiens à le signaler — du travail de la commission parlementaire. Il faut dire aussi que le projet de loi, forcément, comprend une partie qui est très technique puisque très souvent on fait référence, dans le projet de loi, à des lois à caractère fiscal, ce qui a un côté forcément très technique — c'est du jargon juridique d'un type très particulier — mais qui est nécessaire si on veut que le programme de supplément au revenu de travail soit des plus fortement harmonisé avec les programmes fiscaux et l'impôt sur le revenu.

On me permettra certainement, très rapidement, de rappeler l'importance que le gouvernement du Québec attache à ce projet de loi et à ce programme. Il s'agit d'une importance qui, d'une part, a été signalée, je tiens à le rappeler, aussi bien par le premier ministre, dans son discours inaugural, que par le ministre des Finances, à l'occasion du discours du budget. J'ai eu l'occasion moi-même d'y revenir lors du débat en deuxième lecture. Je pense que l'importance du projet de loi tient aussi, et peut-être plus fondamentalement, au fait qu'il s'adresse à une catégorie de nos citoyens au Québec, à une catégorie qui a été jusqu'ici négligée, terriblement négligée par les gouvernements antérieurs, qu'ils soient de Québec ou d'Ottawa.

Le programme en question, proposé par le projet de loi no 1, s'adresse essentiellement en effet aux petits salariés qui, même s'ils ont la fierté, dans bien des cas — je crois qu'il faut insister là-dessus — de continuer à assurer eux-mêmes leur existence et celle de leur famille, n'arrivent pas, malgré tout, à s'assurer d'un niveau de vie plus décent et qui se situe au-dessus de ce qu'on appelle communément les seuils économiques de pauvreté, surtout dans une société soi-disant évoluée comme la nôtre. Il y a aussi le fait — je crois que cela témoigne du caractère important du présent projet de loi — qu'il s'agit là de la mise en oeuvre d'une réforme qui constitue à plus d'un égard une première pour un gouvernement du Québec. Le supplément en question au revenu de travail constitue sans aucun doute la première

étape, j'ai eu l'occasion de le mentionner à plusieurs reprises et je crois important d'y revenir, d'une réforme plus globale, première étape qui pourrait être suivie par d'autres. J'ai déjà demandé à l'équipe, au groupe de travail sur la sécurité du revenu de poursuivre ses travaux — depuis le dépôt du projet de loi — et de nous faire rapport dans les meilleurs délais sur l'autre ou les autres étapes qui sembleraient pertinentes et qu'il me proposerait de soumettre au gouvernement du Québec pour qu'on puisse aller vers cette perspective d'un revenu minimum garanti.

On a dit en ce sens du présent projet de loi qu'il constituait une première étape du revenu minimum garanti. Il est peut-être encore trop tôt pour identifier jusqu'où va nous mener ce processus de réforme, mais une chose est certaine, c'est que ce projet de loi no 1 marque la volonté arrêtée du gouvernement du Québec d'aller aussi loin qu'il lui sera humainement possible, compte tenu, bien sûr, des ressources financières et compte tenu aussi, bien sûr, des pouvoirs dont dispose le gouvernement du Québec dans le cadre constitutionnel actuel, pour assurer éventuellement à tous les Québécois et à toutes les Québécoises un niveau de vie plus décent.

Le supplément au revenu de travail, je crois, correspond à un besoin profondément social, socio-économique, si on aime mieux, pour les citoyens à faible revenu qui travaillent, pour leur permettre précisément d'avoir cette incitation à continuer à travailler. Dans les deux sens. C'est-à-dire pour ceux qui y sont, afin qu'ils puissent continuer à le faire en étant assurés de disposer d'un niveau de revenu qui soit plus décent, plus acceptable, qui va permettre à un groupe de citoyens de franchir enfin le cap économique de la pauvreté et d'en sortir, finalement; pour d'autres, qui vivent présentement de l'aide sociale et qui, au-delà de nos préjugés comme société, voudraient bien plus souvent qu'on le pense retourner au travail à condition, bien sûr, qu'il y ait une ouverture sur des emplois.

J'ai déjà évoqué que mon collègue, le ministre d'État au développement économique, et moi-même travaillons présentement à la mise au point d'un nouveau programme d'emploi, notamment pour les jeunes et les assistés sociaux, et qu'on compte faire rapport incessamment au Conseil des ministres pour lui formuler, lui suggérer, lui recommander la mise au point de nouveaux programmes d'emploi. Il y a un montant de \$20 millions prévu dans les budgets du gouvernement pour le développement de ces nouveaux programmes, mais, en même temps, à condition que ces gens sachent aussi qu'il leur sera possible, dans cette perspective, en retournant au travail, d'être capables de gagner convenablement leur vie.

Cela permet aussi d'amorcer la lutte, je crois, que n'importe quelle société qui se prétend civilisée doit livrer, de la façon la plus mortelle qu'elle le peut, à la pauvreté et de ne jamais perdre de vue qu'il y a un Québécois sur cinq, un sur cinq, qui vit encore en situation économique de pauvreté. Cela permet dans ce sens, certainement si la justice

sociale n'est pas juste une expression ou du placotage, d'amorcer quelque chose qui pousse plus loin dans le sens d'une redistribution plus réelle et plus complète des revenus dans notre société. Au fond, il s'agit là probablement du programme le plus redistributeur qu'un gouvernement québécois se soit donné et ait ouvert à des citoyens et à des citoyennes du Québec. Effectivement, 80% des sommes qui seront versées le seront à des familles, des ménages qui vivent en dessous des seuils économiques de pauvreté. Les autres 20% seront versés à des groupes d'hommes et de femmes au Québec qui vivent autour des seuils économiques de pauvreté.

Il s'agit là — je tiens à le rappeler — d'un projet qui a été très mûrement étudié dans la foulée de toutes les études qui traînent dans le paysage depuis tellement d'années au Québec. On a regardé, on a étudié de très près des expériences qui ont été réalisées, vécues ailleurs dans d'autres coins, que ce soit aux États-Unis, que ce soit dans d'autres provinces canadiennes, que ce soit même dans certains pays européens. Partant de là et partant de nos propres études québécoises, on a conçu un projet qui se veut fortement harmonisé avec les autres régimes existants, comme l'aide sociale, le salaire minimum, l'impôt, etc., pour que les morceaux soient le mieux harmonisés possible.

Cela vient ajouter — pour reprendre une expression dont, en toute justice, je dois reconnaître que la paternité revient au député de Saint-Laurent — ce qu'on a appelé le maillon manquant dans l'ensemble de nos programmes, dans toute la panoplie de nos programmes actuels. Il est peut-être important de rappeler aussi que ce projet de loi dans sa phase 1 d'application, dans son premier temps d'application, permettra à certains citoyens d'obtenir une prestation qui peut aller jusqu'à un montant maximum de \$1473 en 1979 pour les familles de trois enfants ou plus, que cette prestation en ce qui concerne le gouvernement du Québec — le lit est fait — ne sera pas taxée, ne sera pas imposée.

Cela veut dire que dès cette année, dès l'entrée en vigueur de la loi, 65 100 familles, ménages, au Québec, seront admissibles, ce qui veut dire environ 258 000 personnes. Il est peut-être important de regarder de très près les caractéristiques de travail de ces familles, qui sont les suivantes: 76% des chefs de famille sont des petits salariés, c'est-à-dire que leur source de revenu principale, c'est un emploi salarié; 12% sont des agriculteurs; 8%, un peu plus, entre 8% et 9% sont des travailleurs autonomes, c'est-à-dire autres qu'agriculteurs, cependant; on pense à des petits commerçants, des petits épiciers, etc. Ceux qui travaillent à salaire le font principalement dans des secteurs comme les services, le traitement de produits finis, le secteur manufacturier, la construction, les transports, la pêche, etc. Il est important aussi de signaler — parce que, parfois, il traîne certains préjugés — que le gagne-pain principal de ces ménages, de ces familles, travaille généralement à temps plein.  
(16 heures)

Effectivement, 95% des familles biparentales, comme on le dit dans le jargon, où il y a deux adultes et 72% des familles monoparentales. Donc, travail à temps plein plutôt qu'à temps partiel. Cet emploi, souvent, a été occupé pendant toute l'année. Effectivement, deux tiers des chefs de familles biparentales avec deux adultes et deux cinquièmes des chefs de familles monoparentales ont travaillé au moins 50 semaines au cours de la dernière année. Par ailleurs, 28% de tous ces chefs de familles ont travaillé entre 13 et 49 semaines. Déjà, cela nous donne un certain nombre d'indications. Le programme en question dans sa phase I s'adresse essentiellement à des petits salariés qui ont des charges familiales et dont le chef de famille n'a pas eu l'occasion souvent d'être équipé pour toutes sortes de raisons, notamment d'obtenir le bagage d'instruction que d'autres peuvent obtenir. Il travaille d'ailleurs à temps plein une bonne partie de l'année, mais à un niveau de salaire qui est insuffisant pour lui permettre d'assurer un niveau de vie décent compte tenu de ses charges de famille.

Une étude récente, faite au Canada auprès des petits salariés, démontre qu'ils sont motivés. Je parlais tantôt de certains de nos préjugés, mais maintenant, des études commencent à le démontrer et à le chiffrer. Quand on a l'occasion de parler aux gens, on n'avait peut-être pas besoin d'une étude pour s'en rendre compte. Maintenant, il y a des études qui le confirment. Elles démontrent qu'ils sont motivés à continuer à travailler, mais qu'ils ont le sentiment que cela devient de moins en moins payant notamment à cause de l'inflation. Je dis bien: notamment, mais pas exclusivement. Le supplément au revenu de travail apporte peut-être un début — je dis bien un début — de réponse. C'est donc une première étape par laquelle le gouvernement du Québec entend démontrer sa volonté arrêtée d'aller de l'avant.

L'an prochain, dès le 1er janvier 1980, sur la base du projet de loi 1, viendront s'ajouter les couples sans enfants et les personnes seules, ce qui veut dire que dans l'addition des phases I et II, dès 1980, 96 000 ménages ou familles au Québec, c'est-à-dire plus de 300 000 citoyens et citoyennes du Québec pourront bénéficier du programme. Le gouvernement du Québec a déjà prévu les sommes requises dans son budget quoi qu'il arrive, d'ailleurs, des discussions avec le fédéral. Il y aura un budget dès cette année de l'ordre de \$30 millions ou \$31 millions auquel s'ajouteront \$55 millions l'an prochain, ce qui veut dire \$85 millions sur les deux premières années. Quand on regarde concrètement les retombées, cela veut dire, par exemple, que pour une famille qui vit au salaire minimum présentement et où il y aurait deux enfants, cette famille, en quelque sorte, se trouverait... C'est comme si elle passait d'un salaire minimum sur la base des revenus de l'année dernière à \$3.37 de 1978, plus \$0.56 l'heure, pour passer à \$3.93 l'heure. On me permettra de m'arrêter parce que cela a été soulevé... on l'a discuté, on l'a examiné ensemble, je pense, de façon très ouverte. Quand j'évoquais la qualité des travaux, je pense

que les débats sont allés au cœur d'un certain nombre de discussions. L'administration du programme — c'est une des choses qui a été soulevée — est confiée au ministère du Revenu. On a parlé de ce fait. Je tiens simplement à rappeler que comme la demande de supplément au revenu de travail va forcément — parce qu'il y a harmonisation des programmes — être intégrée à la déclaration d'impôt, il nous semblait que c'était la décision la plus logique, la plus simple aussi pour les citoyens pour éviter, non seulement des frais d'administration inutiles, mais aussi des dédoublements, des recoupements, de l'administration à n'en plus finir, parce qu'on voudrait que le programme soit le plus accessible possible et simple aussi dans son accessibilité pour les citoyens, pour ceux qui pourront bénéficier du présent programme.

La deuxième chose qui a été étudiée, c'est le fait que le montant qui sera versé est calculé sur la base du revenu de l'année antérieure. Donc, pour 1979, il sera calculé sur la base du revenu de 1978, plutôt que sur le revenu de l'année courante.

Pourquoi a-t-on retenu cette formule? On l'a longuement discutée en commission parlementaire. C'est que l'examen des expériences nées dans d'autres coins, notamment dans d'autres provinces canadiennes, nous a amenés très vite à réaliser que, pour les citoyens, baser le supplément sur le revenu de l'année courante impliquait que les gens fassent une déclaration de prévision de revenu pour l'année à venir. Le constat très concret des expériences nées mène à ceci: C'est que forcément il y a une tendance naturelle et humaine à sous-évaluer cette précision de revenu, ce qui fait que la personne en question a droit à un supplément plus considérable. Quand on arrive à concilier les chiffres à la fin de l'année, cela implique toute la machine administrative qui est obligée de procéder à des récupérations de sommes d'argent versées en trop, ce qui gonfle considérablement l'administration, complique la vie des citoyens. Après en avoir discuté aussi bien avec des gens d'autres provinces du Canada qu'avec des gens des États-Unis, on en est venu à la conclusion qu'il était préférable, à la lumière des expériences nées, d'en arriver à quelque chose qui soit beaucoup plus simple, plus accessible et moins lourd sur le plan administratif.

Je ne voudrais pas m'étendre plus longuement, Mme la Présidente. Je voudrais simplement rappeler ceci; je pense que je l'avais évoqué à l'occasion de la discussion en deuxième lecture. Quelqu'un avait déjà dit, et je pense qu'il parodiait Orwell: "Si tous les hommes sont égaux, il y en a un certain nombre qui sont passablement plus égaux que d'autres". Cela est joliment vrai dans notre société au Québec. Certains non seulement ont cru, mais croient encore qu'il suffisait — il y a cette espèce de mythe qui existe encore — ou qu'il suffit uniquement de faire du développement économique et de la croissance — uniquement cela, tout court — et que cela, en soit, ferait disparaître la pauvreté. Après des années et des années d'existence de ces sociétés dites

industrielles, dites modernes, on est obligé de faire le constat brutal qu'au Québec il y a encore un Québécois, une Québécoise sur cinq qui vit en situation économique de pauvreté.

Je pense que c'est sur la base des chiffres de 1976 ou de 1977; de toute façon, peu importe quand on regarde les ordres de grandeur. L'ensemble des paiements de transfert, c'est-à-dire tout ce qui est redistribué à des citoyens du Québec, que cela provienne du gouvernement d'Ottawa ou que cela provienne du gouvernement du Québec, à même nos propres impôts, de toute façon, cela représentait quelque chose qui défonçait \$6 500 000 000. Mais on est obligé de tirer la conclusion — des récents rapports l'ont encore montré — que cela a, à toutes fins utiles, peut-être simplement maintenu les écarts et même, dans certains coins, cela n'a pas évité des accroissements d'écarts de revenus entre les plus pauvres et les plus riches de notre société. Certains ont pensé même, en voyant passer ces milliards de dollars dans les paiements de transfert, que la pauvreté était en voie de disparition dans nos sociétés. Cela n'est pas exact. De plus, il ne faut pas perdre de vue que le phénomène de la pauvreté pour des citoyens, ce n'est pas uniquement quelque chose qui a une dimension financière et économique, mais cela implique aussi souvent l'absence de quelque chose qui devrait être naturel et fondamental, ou alors il y a des coins de la vie qui n'ont plus de sens. Le droit, notamment, que cela exclut à une pleine participation à la vie de la société; le droit aussi au meilleur épanouissement qui soit possible à tous et chacun des humains dans cette société; aussi le fait qu'un bon nombre des citoyens, par voie de conséquence, restent sans voix. Une véritable politique de développement social implique le fait d'arrêter d'émietter; dans le jargon, on dit: Le social d'un côté et l'économique de l'autre, comme si le citoyen se levait social, était économique l'après-midi et se couchait culturel le soir! Un humain, ce n'est pas tout émietté comme cela.

Une véritable politique de développement — je dirais de développement tout court — mais une vraie, par exemple, se fait donc forcément en jonction étroite avec une perspective de développement économique et se préoccupe, bien sûr, d'un développement économique, mais pas n'importe comment, pas à n'importe quel prix.  
(16 h 10)

Elle s'assure aussi de prendre les mesures pour que chacun ait un peu plus cette chance égale et cette chance normale dans la société ne peut pas faire autrement, premièrement, que de reconnaître des droits qui auraient dû être reconnus à des gens et à des groupes de citoyens qu'on a négligés — je pense aux handicapés, je pense à la protection de la jeunesse, je pense à la protection des consommateurs — et de leur assurer un certain nombre de services qu'ils auraient dû avoir — je pense aux personnes âgées, je pense au transport ambulancier dans leur cas. On pourrait évoquer d'autres domaines. Je pense aussi qu'une véritable politique comme celle-là doit

assurer la redistribution du pouvoir dans notre société. C'est dans cette perspective notamment qu'on a piloté et introduit le recours collectif. C'est aussi dans cette perspective que je m'apprete à faire, avant longtemps, des recommandations au Conseil des ministres sur tout le dossier de la santé et de la sécurité au travail. Cette politique doit aussi impliquer, et véritablement dans le concret, une plus grande et plus large redistribution de la richesse.

Je crois — je terminerai là-dessus — que comme peuple, les Québécois ont toujours eu cette caractéristique d'être un peuple généreux, c'est-à-dire qui dit essentiellement, au fond, pour ceux qui, pour toutes sortes de raisons, sont incapables d'apporter leur contribution au développement à la société, c'est-à-dire de construire leur coin local ou régional de pays parce qu'ils ne peuvent pas pour toutes sortes de raisons indépendantes de leur volonté apporter leur contribution de travail: Ceux-là, pour l'amour du bon Dieu, qu'on leur donne donc enfin ce qu'il faut pour être capables de vivre décemment! Cela s'inscrit dans une perspective d'une véritable politique de revenu minimum garanti. Il faut commencer quelque part.

Deuxièmement — je crois que cela fait aussi partie de ce que j'appelle quelque chose qui est très profondément québécois — que ceux qui sont capables de travailler, d'apporter leur contribution au développement de leur coin — encore une fois — local ou régional de pays, qui le veulent bien plus souvent qu'on ne le pense d'ailleurs au-delà de nos préjugés, qu'on fasse donc l'effort normal de faire en sorte, comme ils font cet effort accroché à quelque chose qui relève de la dignité et de la fierté, de leur apporter — c'est le langage qu'on utilise — l'incitation à pouvoir le poursuivre, être capables de vivre dans la dignité parce qu'enfin on leur permettrait d'obtenir un niveau de revenu qui leur permettrait de vivre décemment. C'est une première étape dans ce sens.

Il faut faire attention aussi. Je n'ai pas la prétention de dire et d'affirmer que le projet de loi 1 à lui seul règle le problème de la pauvreté au Québec. Ce n'est pas vrai. Il faudra regarder beaucoup plus loin, dans la perspective de l'ensemble de tous les programmes qui sont impliqués, qu'ils soient d'ailleurs administrés par le fédéral, présentement, à même nos impôts, ou par le Québec. C'est une première étape. On va poursuivre mais on est déterminé à aller aussi loin que ce sera humainement possible et, encore une fois, avec les ressources financières dont on dispose, avec les bouts de juridiction qu'on a, quitte à remettre en cause un certain nombre de lois émiettées présentement entre deux niveaux de gouvernement.

En terminant, je ne vous cacherais pas que c'est avec beaucoup de fierté que j'invite mes collègues de l'Assemblée nationale à adopter en troisième lecture le projet de loi no 1. Merci.

**La Vice-Présidente:** M. le député de Saint-Laurent.

### M. Claude Forget

**M. Forget:** Merci, Mme la Présidente. Je pense que mon premier devoir est d'accomplir une tâche qui n'est pas habituelle dans un Parlement mais qui est appropriée dans ce cas relativement à cette loi créant un supplément au revenu de travail: c'est de féliciter le ministre qui s'en est fait le parrain à l'Assemblée nationale pour accomplir, par cette mesure, un progrès certain dans le domaine de nos politiques sociales et tout particulièrement dans le domaine de la sécurité du revenu. C'est une mesure — comme il l'a d'ailleurs souligné — que tous les partis à l'Assemblée nationale ont appuyée et vont continuer d'appuyer, je pense bien, au moment de la troisième lecture du projet de loi.

Le ministre a lui-même indiqué à la fin de ses remarques — je lui en sais gré — que ce n'est pas là la fin, la dernière réponse, le dernier mot dans une lutte à la pauvreté qui se veut mortelle. La pauvreté n'est pas morte, bien sûr, avec cette mesure; elle est peut-être un peu atteinte, elle a un peu de plomb dans l'aile, mais elle va encore durer, malheureusement. Ce n'est en rien diminuer, je pense, l'intérêt de cette mesure que de souligner qu'effectivement il reste plusieurs étapes à parcourir, des étapes sur lesquelles, je pense, nous ne savons pas grand-chose pour l'instant. Le gouvernement a préféré — peut-être est-il prudent en cela — ne pas prendre d'engagement précis quant au déroulement d'un programme qui nous amènerait à une réponse qu'il jugerait, lui, complète au problème de la pauvreté. Mais je n'essaierai pas de le prendre en défaut là-dessus, Mme la Présidente; cette question de la pauvreté dans nos sociétés occidentales est suffisamment généralisée même dans les pays développés, c'est un problème suffisamment difficile pour qu'on ne fasse pas grief à un gouvernement s'il n'apporte pas immédiatement toutes les réponses aux questions que pose l'existence de pauvres, l'existence de la pauvreté parmi nous.

Nous allons donc appuyer ce projet de loi, mais nous nous en voudrions en même temps de nous borner à faire des félicitations au ministre parce qu'il est inévitable que, lorsque le ministre en parle, c'est d'un enthousiasme de bon aloi qu'il laisse entrevoir comme découlant de cette mesure des bienfaits et une satisfaction qui peut être un peu exagérée tout compte fait et qui peut conduire déjà à créer des espoirs qui ne seront pas dans tous les cas satisfaits par la mesure que nous adoptons aujourd'hui. Il y a donc un certain nombre de ces carences, de ces déceptions possibles que nous voudrions anticiper par nos remarques de manière justement à les éviter. Si l'on veut, c'est un peu le travail de prévention que l'Opposition officielle veut faire à ce moment-ci face à une mesure qui, il faut bien le dire, a étonné l'Opposition officielle, le Parti libéral à son origine, lorsqu'elle fut annoncée pour la première fois dans le discours du budget, par le caractère modeste des coûts qu'elle entraîne dans le budget du gouvernement: Un chiffre de quelque \$35 mil-

lions pour cette année-ci et d'une cinquantaine de millions pour une année complète. Nous nous sommes dit: Il y a bien dans cette mesure des choses qu'il faut appuyer mais où sont les caractéristiques de ce projet qui font qu'on peut ainsi limiter les coûts d'un tel engagement?

J'y reviendrai, Mme la Présidente, à cette question, mais, avant d'aborder les limites proprement dites du projet de loi et la façon de les déterminer, il y a une question qui est presque une question de principe qui est soulevée par la conception même de ce programme de supplément au revenu de travail. Cette question de principe consiste tout bonnement dans le fait que, pour la première fois dans une mesure qui est davantage apparentée à une mesure fiscale, à l'impôt sur le revenu — d'ailleurs, son administration est conçue de manière qu'il y ait une continuité parfaite entre l'administration de l'impôt sur le revenu et l'administration de cette mesure pour les raisons qu'a indiquées le ministre tout à l'heure — alors qu'on s'adresse à des gens qui sont au travail par définition et non pas à des gens qui sont en dehors du marché du travail comme les bénéficiaires de l'aide sociale, pour la première fois dans un contexte comme celui-là, un contexte de travail, un contexte de continuité avec l'impôt sur le revenu, on voit apparaître la notion de l'unité familiale, si l'on veut. C'est un concept qui a été proposé il y a déjà plusieurs années par la Commission d'enquête sur la fiscalité au Canada, qui avait donné lieu à d'innombrables controverses qui me sont très familières puisque c'était un sujet qui m'intéressait beaucoup à l'époque, mais qui avait été rejeté comme étant largement inapplicable, inapproprié étant donné l'évolution sociale. Du moins, c'est le jugement qui avait été porté à l'époque par les observateurs et par les gouvernements.

Voici qu'en 1979 on reprend cette notion de l'unité familiale et l'on dit à des personnes qui, a priori, se qualifieraient pour un supplément au revenu de travail: Vous vous qualifiez peut-être en tant qu'individu, mais, si on considère l'ensemble des revenus de votre famille, de votre conjoint en particulier, vous ne vous qualifiez pas.

(16 h 20)

On prend donc une unité plus large que l'individu et ceci a un certain nombre de conséquences. Les conséquences, nous avons cherché à les souligner lors du débat de deuxième lecture. Nous l'avons fait également plus en détail, en profondeur, au moment de l'étude article par article et, précisément, cette étude article par article nous a persuadés que l'adoption de l'unité familiale comme base, comme définition du bénéficiaire de cette mesure serait susceptible de causer d'assez grandes difficultés. D'autant plus que l'unité familiale, telle qu'on l'envisage dans la loi, n'est pas l'unité familiale du Code civil, c'est-à-dire à strictement parler des conjoints de droit, liés par les liens du mariage en face de la loi, mais c'est également des conjoints de fait, c'est-à-dire un couple qui cohabite depuis un délai extrêmement court dans cette loi-ci, encore un précédent, ceux qui cohabitent maritalement depuis un an sont consi-

dérés comme des conjoints, comme constituant une famille, un ménage, une unité familiale et c'est l'ensemble des revenus des deux membres qui donne ouverture ou non au supplément de revenu au travail.

Cette règle est susceptible de causer, à notre avis, un grand nombre de difficultés au niveau de la preuve, mais aussi au niveau de ses conséquences quant à la décision que devront prendre des conjoints de fait, devant une mesure comme celle-là. Il semble que les expériences américaines qui sont plus ou moins comparables, mais qui sont citées comme étant comparables par le gouvernement lui-même, dans un document qu'il a publié, il semble que des études américaines d'expériences faites dans le domaine du supplément du revenu, suggèrent qu'il y a, face à une telle situation, où on considère la famille comme une unité, les conjoints comme une unité bénéficiaire, des décisions nombreuses qui sont prises dans le sens de retirer un des conjoints du marché du travail, dans une proportion variable selon les États américains qui ont fait ces expériences, qui sont toujours des proportions assez élevées.

C'est donc dire que du côté des femmes principalement, qui se sentiront visées, il y a un risque très certain que cette mesure soit interprétée comme une incitation à la non-participation au marché du travail. On se rend compte que dans le contexte social actuel, c'est une mesure qui n'est certainement pas progressiste dans ce sens. Existe-t-il des choix? Pourrait-on procéder autrement? Pourrait-on prévoir une exemption plus large?

Remarquons que dans le cas des enfants qui demeurent dans l'unité familiale, le gouvernement a pris la décision d'ignorer leur revenu. Donc, le fait qu'un enfant qui est dépendant travaille, ne diminue pas l'admissibilité à un supplément au revenu de travail des parents. Mais dans le cas d'un conjoint, la règle est différente. Effectivement, un certain nombre de conjoints, probablement majoritairement du sexe féminin, auront un choix assez pénible à faire, soit de travailler, continuer à travailler et priver ainsi la famille d'un bénéfice social décrété par cette loi ou arrêter de travailler pour profiter de ce bénéfice. C'est à peine une incitation à participer au marché du travail et c'est peut-être même le contraire, c'est une mesure qui illustre assez bien le caractère difficile du concept d'unité familiale utilisé dans une loi sociale.

C'est la première fois que cela se fait de cette façon. Dans le cas des assistés sociaux c'est fait, bien sûr, mais le problème de participation par définition dans ce cas ne se pose pas, c'est la raison pour laquelle on est admissible à l'aide sociale. Lorsqu'il se pose, je crois que nous aurons au cours des prochains mois, des prochaines années, des représentations nombreuses et il faudra probablement réviser et réévaluer les caractéristiques du programme. Je ne dis pas que le programme ne devrait pas se faire, mais qu'au moins cette caractéristique mérite d'être examinée.

D'ailleurs, le réseau d'action et d'information pour les femmes, le RAIF, a émis, en date du 10 mai, un communiqué de presse qui dénonce — c'est probablement le terme approprié — cette caractéristique du régime et invite indirectement le ministre qui a parrainé cette mesure à réviser la loi à cet égard. On verra ce que l'avenir dira, mais il demeure que c'est une règle qui va susciter des difficultés, d'autant plus qu'à cause des règles administratives du régime on devra faire porter l'enquête non pas sur la période actuelle, mais sur la période d'une année passée puisque les règles qui déterminent si on est admissible ou non à un supplément au revenu de travail ne sont pas des règles qui s'appliquent à l'année en cours, ce sont des règles qui s'appliquent à l'année antérieure sur le plan du revenu comme sur le plan des autres caractéristiques. C'est donc une espèce d'admissibilité rétroactive, en quelque sorte, qui va compliquer les problèmes de preuve. On peut se demander ce qui arrive lorsqu'une prestation est donnée à une unité familiale parce qu'elle était admissible dans une année de base, qui a servi aux calculs, alors que cette unité de fait n'existe plus au moment où les bénéficiaires doivent être payés. Quelles sont les règles qui s'appliqueront? On voit tout de suite le genre de confusion qui peut en découler.

Il y a une autre caractéristique que j'aimerais signaler. J'arrive ici au point capital sous-jacent à ce que je disais tout à l'heure à l'endroit de cette mesure sociale, à savoir qu'elle ne coûtait pas très cher par rapport au besoin qu'on peut présumer immense de compléter les revenus insuffisants d'un très grand nombre de travailleurs au Québec. Si elle ne coûte pas plus cher qu'elle ne coûtera effectivement, c'est largement dû au fait que dans le calcul des bénéficiaires, des prestations qui seront versées aux travailleurs à faible revenu on se livrera à une déduction, à une soustraction; on soustraira de ces prestations des sommes qu'une personne aurait reçues d'autres programmes sociaux auxquels elle a droit. Par exemple, l'assurance-chômage ou les indemnités d'accidents du travail. Ceci produira des situations qui, aux yeux d'à peu près n'importe qui, seront considérées comme injustes.

Prenons un exemple simple, l'exemple d'un travailleur qui gagne, par son travail, une somme de \$5000 par année. Supposons que ce travailleur est marié et a trois enfants. Il aura droit au supplément à son revenu de travail; c'est là son revenu, par hypothèse, s'étendant sur douze mois d'emploi régulier, à temps plein. Fort bien. Prenons la situation d'un camarade de travail exactement dans le même cas, qui travaille pour la même entreprise mais qui, à la fin d'octobre, est victime d'un accident de travail. Il perd donc son revenu de travail pendant deux mois de l'année. On parle ici d'ouvriers non syndiqués, qui ne bénéficient pas d'un régime d'assurance-maladie, etc., pour combler le manque à gagner.

Donc, il s'agit effectivement d'une perte de revenu pendant les deux derniers mois de l'année.

Ce revenu sera comblé dans une proportion inférieure à 100%. Dans le cas des accidents du travail, on sait que c'est 90% du revenu net, déductions faites des impôts, des cotisations, etc., donc, dans une proportion qui peut être de l'ordre de 60% ou 70% du revenu brut. Le travailleur qui a été victime d'un accident de travail à la fin de l'année, qui voit son revenu diminuer pour autant, on pourrait croire qu'il sera admissible au supplément au revenu de travail au même titre que son camarade qui, lui, n'a pas été victime d'un accident de travail, mais il n'en est rien. Il n'en est rien parce qu'on calculera la prestation de supplément sur la base de son revenu des dix mois où il a travaillé, mais on déduira de la somme qui lui serait versée en vertu de ces calculs le montant qui lui sera versé par la Commission des accidents du travail ou par l'assurance-chômage, si ce n'est pas un accident de travail, mais plutôt un chômage involontaire.

C'est donc dire que ces deux travailleurs, qui gagnent le même revenu sur une période de douze mois, ne recevront pas de ce régime la même somme. Dans un cas, celui qui a travaillé pendant douze mois recevra une somme X, disons qu'il recevra le maximum de \$1400; dans le cas de celui qui a perdu son travail, sans que ce soit de sa faute, par un accident ou par une mise à pied, pendant deux ou trois mois de l'année et qui, donc, voit son revenu diminuer déjà à cause de cette raison-là va perdre peut-être la totalité ou du moins une partie de son supplément au revenu de travail parce qu'on déduira du montant qu'on devrait lui verser la somme qui lui est versée par la Commission des accidents du travail ou la Commission d'assurance-chômage.

(16 h 30)

Ce sera très difficile d'expliquer que l'équité, la justice distributive rend nécessaire de payer une prestation sociale à un travailleur à faible revenu qui a, relativement parlant, la chance d'avoir douze mois d'emploi durant une année, mais que la justice ou l'équité ne commande pas de verser la même somme au travailleur qui, malheureusement, a perdu son emploi pendant deux, trois ou quatre mois durant l'année. Celui-là recevra moins alors que déjà la malchance l'a frappé et a diminué son revenu, un revenu qui, s'il l'avait eu pendant douze mois, l'aurait rendu admissible au supplément.

C'est là l'aspect paradoxal de ce programme, un aspect qui va très certainement causer des déceptions intenses, un sentiment d'injustice et qui va amener le gouvernement, à mon avis, à réviser sa position là-dessus. Rien de ce qui nous a été dit en commission parlementaire ne nous permet d'être d'accord avec le gouvernement, d'ailleurs, en définitive, la dernière ligne de défense du ministre sur ce sujet a été d'affirmer: Écoutez, c'est une première étape, on ne peut pas tout faire d'un coup, et on fait d'un coup ce que l'on peut faire avec l'argent qu'on a. C'est une réponse qui en vaut une autre dans un certain sens. Il demeure un fait: qu'on ait un montant de \$35 millions ou de \$50 millions à distribuer, encore faut-il le distri-

buer en fonction de certaines règles de justice. Or, il ne semble pas que le calcul que l'on va faire des sommes qui sont dues en vertu de ce programme à des travailleurs pauvres dans des circonstances analogues de revenu mais dans des circonstances différentes d'emploi, comme je viens de le décrire, il ne semble pas, dis-je, que ces règles correspondent à des règles de justice et d'équité.

Un autre effet, une autre caractéristique que l'étude en commission parlementaire n'a pas permis d'améliorer ou de tirer au clair de façon plus satisfaisante, a trait à des aspects relativement obscurs peut-être de l'administration du programme. Ils sont obscurs maintenant parce que personne ne les a vécus, mais ils cesseront d'être obscurs au moment où des gens feront des demandes de prestation et recevront des réponses qui leur paraîtront paradoxales. J'ai déjà parlé du fait qu'on va calculer la prestation à partir du revenu de l'année antérieure. On pourrait facilement ironiser là-dessus en disant que si cette règle est suivie, il devient évident que l'effet incitatif du programme sur la participation au marché du travail est une illusion complète. Comment s'imaginer qu'un travailleur à faible revenu qui est pratiquement tout juste au seuil de la pauvreté pourra faire entrer dans son calcul, sa décision de prendre ou non un emploi — à supposer qu'il n'en ait pas la motivation par ailleurs ou une motivation suffisante — le fait que 18 mois plus tard il va recevoir ou non une somme de quelques centaines de dollars, d'ailleurs avec un degré de certitude qui n'est pas absolu, nous le verrons tout à l'heure. C'est un délai bien long dans de telles circonstances. Le délai est normal. Si on suit les dispositions de cette loi, le revenu du 1er janvier au 31 décembre d'une année fait l'objet d'une demande qui doit être soumise en avril, en même temps que la déclaration d'impôt, mais au mois d'avril suivant, puis il y a les ordinateurs du ministère du Revenu qui vont triturer la demande, qui vont l'évaluer et déterminer le montant de la prestation. Enfin, un chèque va être préparé avec les délais habituels du gouvernement, ce qui veut dire que c'est en juin, juillet, peut-être même en août seulement de l'année suivante la période pour laquelle on s'est qualifié que le versement sera fait. Quand on parle de juillet ou août par rapport à une décision de travailler en janvier de l'année précédente, on parle d'au moins 18 mois, peut-être davantage.

Donc, entre la décision de travailler et cette incitation dans laquelle on veut trouver des vertus considérables, il y a un délai qui n'est pas réaliste si vraiment on doit prendre au sérieux l'effet incitatif.

Mais ce n'est pas tout. J'ai dit tout à l'heure que cette prestation elle-même n'est pas absolument à l'abri de tout doute quant à son montant, quant aux aménagements que le ministère du Revenu pourra calculer. D'abord, le ministère du Revenu pourra se payer lui-même de tous arrangements qui peuvent être dus par ailleurs. Non seulement cela, mais il pourra, une fois qu'il a attribué une certaine somme à un prestataire, revenir pendant les cinq années subséquentes pour corriger

une erreur administrative qui pourrait être due au ministère du Revenu lui-même — et cela se voit, cela se trouve, cela s'est déjà vu — et venir réclamer rétroactivement à ce travailleur à faible revenu le fruit d'une erreur administrative qui a été commise au sein de l'administration gouvernementale. Rien dans la loi ne permet d'écarter cette possibilité.

Je veux bien que, dans les cas de fraude, dans le cas où un bénéficiaire dissimule volontairement des revenus, si le ministère du Revenu découvre subséquemment qu'il y a eu dissimulation, il soit possible de recouvrer des sommes ainsi perçues frauduleusement. Mais la loi d'ailleurs fait la distinction. C'est possible de le faire indéfiniment aussi loin dans le passé qu'on le veut, 30, 40 ans, si jamais le coeur en dit au ministère du Revenu. Mais il reste que, dans les cas où il n'y a pas fraude, c'est limité à cinq ans en arrière. Mais déjà, si on admet qu'il n'y a pas fraude, il y a donc une erreur, présumément une erreur qui est également partagée entre celui qui a fait la demande et le ministère du Revenu qui a fait le calcul et l'évaluation de la demande. Même dans ces cas-là, le contribuable — cela en est presque un maintenant, ce n'est presque plus un bénéficiaire — le bénéficiaire-contribuable peut se voir dans les années subséquentes demander de rembourser une somme qui a été calculée par erreur comme lui revenant en vertu de ce programme.

Je pense qu'une distinction plus grande aurait pu être faite étant donné, justement, que le gouvernement met toutes les chances de son côté. Il ne se base pas sur une estimation du revenu de l'année courante pour donner droit, donner ouverture aux bénéfices. Il se base sur les revenus d'une année antérieure. Or, les revenus d'une année antérieure sont connus. Les risques d'erreur de ce côté sont très faibles et vouloir ajouter à cela la possibilité de rouvrir le dossier en tout temps pendant une période de cinq ans, même quand il n'y a pas de fraude, même quand il n'y a pas d'intention de tromper de la part du réclamant, c'est, à mon avis, un excès de prudence que le ministre commet qui donnera lieu, non pas dans bien des cas, sans doute — je ne veux pas agiter de spectre — mais dans un certain nombre de cas parce que tous les programmes sociaux sont pareils à un certain nombre d'erreurs. Il y a un certain pourcentage probablement inévitable d'erreurs dans n'importe quel programme, que ce soit l'administration fiscale ou n'importe quel autre programme. Il y aura un pourcentage d'erreurs. Il y aura des citoyens qui seront assez mal coincés entre le fisc qui leur réclame de l'argent et leurs besoins de vie qui, par définition, étant donné que ce sont des travailleurs pauvres, absorbent leurs disponibilités en totalité.

Mme la Présidente, ce n'est pas seulement dans ce domaine que le gouvernement a été prudent. On aurait pu s'attendre que dans la loi — comme on a prévu qu'on déduirait les chèques d'assurance-chômage et les chèques d'indemnité des accidents de travail — on met des choses qui étaient, celles-là, non pas à l'avantage du gouver-

nement, mais à l'avantage du bénéficiaire dans le sens au moins où la loi elle-même aurait déterminé le niveau des bénéficiaires, des avantages qui sont prévus par la loi. Or, là, on est beaucoup plus prudent. Le gouvernement se réserve le droit de le faire par règlement. Bien sûr — l'un ne va pas sans l'autre — s'il peut le faire par règlement, il peut le défaire par règlement, cela va de soi. Si jamais on avait visé trop haut, le gouvernement s'ouvre une porte fort utile pour diminuer les montants des prestations, si jamais on avait sous-estimé la clientèle admissible ou d'autres choses analogues.

Non seulement il sera donc possible de déterminer par règlement le montant, mais il y a aussi ce problème d'intégration avec les autres mesures sociales. Le ministre, avec raison, a dit: Il faut que tout cela soit un tout cohérent. À merveille. Je suis content de le lui entendre dire, mais, si cela doit constituer un tout cohérent, on aurait pu aussi présumer que le législateur, le gouvernement dans la rédaction de son projet de loi détermine justement de quelle manière cette cohérence allait être établie entre, d'une part, les mesures sociales telles que l'aide sociale et, d'autre part, le supplément au revenu de travail. Il aurait pu y avoir une charnière inscrite dans la loi qui aurait permis de faire le lien entre le montant des uns et le montant des prestations exigibles en vertu de l'autre programme.  
(16 h 40)

Or, cela n'est pas le cas. Cela sera fait par règlement. Évidemment, le ministre a donné les indications quant aux niveaux qui seront instaurés; ce sont des niveaux qui sont essentiellement les niveaux de prestations de l'aide sociale quant au point d'inflexion, c'est-à-dire au montant de la prestation maximale, payable en vertu de ce régime. Très bien. Mais, encore une fois, si jamais il devait y avoir des surprises, le gouvernement s'ouvre une porte pour réviser à la baisse, mais, de toute manière, qu'il arrive quoi que ce soit, l'équivalence, si on l'établit cette année, n'est pas garantie de demeurer pendant les années subséquentes puisque, d'une part, l'aide sociale est indexée, elle est censée être indexée annuellement de façon régulière, et ce régime-ci ne comporte pas de dispositions strictes d'indexation. Il faudra voir à chaque année ce que le gouvernement est prêt à faire de ce côté-là. Donc, encore une fois, tout dépend de décisions de la part du gouvernement quant à ce niveau de prestations, de son évolution et de la relation qu'il entretient avec d'autres mesures sociales.

Mme la Présidente, j'en viens à un sujet qui a fait beaucoup parler le ministre au cours de la deuxième lecture, même au cours de l'étude article par article. Évidemment, les circonstances étaient différentes à l'époque. Il y avait une campagne électorale fédérale et le ministre a été très prolix sur le sujet d'une contribution fédérale au régime de supplément au revenu de travail. Il est évident que tous les partis en cette Chambre souhaitent que le Québec puisse bénéficier d'une contribution financière, cela va de soi, je pense. Il n'est même pas besoin d'en parler puisque c'est

un réflexe, c'était presque une action réflexe d'un groupement politique qui oeuvre au Québec de vouloir un tel enrichissement collectif pour le Québec, une participation fédérale à un programme de cette nature.

Il reste que, étant donné les choses qui ont été dites à ce moment-là et qui sont susceptibles de continuer à être dites quand le dialogue sera repris — pour autant qu'il y ait même eu un dialogue dans le passé — avec la nouvelle administration fédérale, il serait peut-être utile de citer la réponse que le ministre fédéral a faite à la lettre que lui adressait le ministre d'État au développement social. Je pense que cette réponse a été communiquée à un assez grand nombre de députés, peut-être seulement aux porte-parole de chacun des partis qui traitent de ces questions. À tout hasard, je pense qu'il serait peut-être opportun d'en faire état puisque cela peut aider à préciser l'état de la question et peut-être encourager le ministre à donner un éclairage nouveau à la façon dont la discussion entre Ottawa et Québec s'amorce là-dessus. D'ailleurs, il y a eu des rencontres de fonctionnaires ou, il devait y en avoir au moins une. Il serait peut-être utile aussi que le ministre précise, dans sa réplique, où tout cela en est rendu.

Pour l'instant, je me bornerai, Mme la Présidente — en premier, du moins — à citer, au texte pour le bénéfice du journal des Débats et de nos auditeurs, ce que le ministre fédéral de l'époque, responsable de la sécurité sociale, a répondu. Je cite: "M. le ministre, après le déclenchement de l'élection fédérale, je recevais, le 28 mars dernier, votre lettre ainsi qu'une copie du projet de loi no 1, Loi sur le supplément au revenu de travail, loi que vous aviez déjà déposée le 22 mars à l'Assemblée nationale. Ce projet était complètement nouveau pour nous et j'en ai moi-même appris l'existence, par hasard, en ouvrant la télévision et en vous entendant parler de nous. (Mes fonctionnaires n'avaient pas, de leur côté, été informés, encore moins consultés sur ce projet). Ce soir-là, à votre conférence de presse, plusieurs jours avant que vous ne communiquiez avec moi, vous affirmiez que vous iriez de l'avant quelle que soit la réaction du fédéral. Vous savez mon engagement et celui du gouvernement fédéral en vue du développement d'un revenu annuel garanti pour tous les Canadiens dans le besoin. C'est donc avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance de votre projet de loi. Je dis "nous" car une partie de votre demande d'aide fédérale s'adresse au ministre des Finances à qui j'ai envoyé copie de votre lettre. Je me réfère — dit le ministre Bégin, que je cite ici — à l'exemption d'impôt que vous demandez sur les paiements que vous ferez aux travailleurs.

"Le projet qui mettra en place la mécanique fiscale requise pour un éventuel vrai revenu annuel garanti est d'importance et demande une étude sérieuse. J'ai demandé à mes fonctionnaires de l'entreprendre et de recueillir tous les renseignements nécessaires. Nos hauts fonctionnaires se rencontreront d'ailleurs le 18 mai prochain à ce

sujet. Le Conseil des ministres prendra ensuite le sujet en considération et la décision vous sera communiquée par les ministres appropriés. Il reste — c'est ici qu'est peut-être contenu l'essentiel de ce message — que quelques observations peuvent être faites dès maintenant. Vous me parlez du Manitoba pour justifier la demande d'aide fédérale. Vous savez fort bien que MINCOM était un projet expérimental limité, de par sa nature même; il a duré quatre ans et s'est terminé le 31 mars dernier. Seul le Manitoba avait alors présenté un projet." Je peux dire ici, entre parenthèses, puisque j'avais des responsabilités gouvernementales à cette époque, que le gouvernement du Québec en 1974, je crois, avait refusé explicitement de participer à titre expérimental seulement à un projet de supplément de revenu garanti, et ceci pour des raisons qui sautent aux yeux. C'est qu'il ne nous apparaissait pas possible de créer un régime, même partiel, pour le bénéfice de travailleurs pauvres et subitement, à la fin d'une période expérimentale donnée, de mettre fin abruptement à une telle expérience avec les répercussions sur les individus et les familles en cause sans être sûrs, à l'époque, au moment de s'y engager, qu'un programme général ayant à peu près les mêmes caractéristiques pourrait être assumé par le Québec de plain-pied.

Je reviens de toute façon au texte du télégramme du ministre Bégin: "De toute façon, votre gouvernement aurait pu décider de se prévaloir d'une autre offre fédérale payant 66% des coûts qui est restée sur votre table sans réponse jusqu'en août 1977." Je pense qu'il s'agit là aussi d'un événement qui appartient à l'histoire. Il y a eu effectivement une proposition fédérale de partage des coûts d'un programme de revenu garanti qui a été formulée vers les mois d'avril, mai ou juin 1976 et qui, n'ayant été prise au pied de la lettre par aucune province canadienne, a été formellement retirée à l'automne 1977 ou à la fin de l'été 1977.

"Il ne s'en est malheureusement pas prévalu — on parle ici du gouvernement du Québec — vous faites aussi référence au plan conjoint qui existe avec la Saskatchewan. Le fait est que nous contribuons dans une proportion de 50%, selon le régime public du Canada, à la partie du programme qui s'apparente aux bénéfices sociaux payés aux familles dans le besoin. Votre projet, par ailleurs, semble exclure les assistés sociaux, certains chômeurs, handicapés et travailleurs saisonniers ou à temps partiel. De toute façon, nos fonctionnaires pourront échanger toute l'information nécessaire pour bien comprendre votre projet de loi no 1 et la réglementation que vous envisagez. Je me permets d'ajouter à ce point-ci qu'il m'apparaît élémentaire pour un ministre responsable des énoncés de politiques sociales qui s'adresse à un homologue de soulever la question des coupures d'indexation de 4,5% qui ont été imposées par votre gouvernement aux mères de famille bénéficiaires des prestations sociales. Le crédit d'impôt-enfant va à toutes les familles qui font moins de \$18 000 nets par année, quelle que

soit la cause de leurs besoins financiers: salaire trop bas, chômage, pauvreté, bien-être, etc. Ce programme mettra plus d'argent entre les mains des mères de famille québécoises qui en ont besoin et mettra plus d'argent au Québec que l'ancien régime et ce, en tenant compte de la réduction relative des allocations familiales. Il s'agit d'un gain net d'importance et d'un effort de redistribution majeur. Votre demande, M. le ministre, est étudiée en priorité et je peux vous assurer que nous explorerons toutes les possibilités de partage des coûts qui me sont données sous les programmes établis. Veuillez agréer, M. le ministre, l'assurance de mes bons sentiments. Signé: Monique Bégin."

Je demanderais, M. le Président, la permission unanime des membres de la Chambre pour déposer ce document.

**Des voix:** Consentement.

**Le Vice-Président:** Consentement.

**M. Forget:** Merci. Cette réponse, sans être une réponse évidemment définitive et ni même catégorique, c'est assez évident, démontre que les affirmations du ministre sont — disons — discutables relativement au fait que d'autres provinces bénéficieraient déjà d'une contribution fédérale pour des programmes analogues à celui décrété par la loi 1 du Québec. De toute façon, il appartiendra au ministre, je pense, qui a maintenant la balle dans sa partie du court de tennis, de la renvoyer à son nouvel homologue fédéral s'il le juge bon.  
(16 h 50)

Il est un fait que je pense à peu près n'importe qui peut confirmer, c'est que le régime canadien d'assistance publique constitue à l'heure actuelle la seule loi fédérale qui permette au gouvernement central du Canada de participer financièrement à des programmes de cette nature. Cette loi prévoit effectivement des contributions à des personnes qui sont sans moyens de subsistance; donc, elle ne prévoit pas une participation par implication à des régimes qui constituent des prestations à des travailleurs salariés ou autres à faible revenu. Il y a donc un obstacle, il semble y avoir un obstacle légal, majeur. Il y a, bien sûr, eu un programme expérimental, mais le Québec a sciemment décidé de ne pas y participer il y a quelques années. Que le gouvernement actuel du Québec soit d'accord ou non avec cette décision, il demeure que c'est une décision dont il doit assumer maintenant la responsabilité. Il demeure également que, quant à la couverture ou au partage des coûts du programme de la Saskatchewan, il y a peut-être un supplément d'information qui sera nécessaire, mais l'affirmation fédérale semble en conformité au moins avec la lettre et l'esprit avec lequel le régime canadien d'assistance publique a été administré jusqu'à maintenant.

Je souhaite, malgré tout, que le ministre d'État au développement social puisse faire avancer ce dossier. Peut-être a-t-il le moyen de convaincre

son homologue fédéral que cette réponse n'est pas satisfaisante, n'est pas la plus appropriée. Il aura bientôt un nouvel homologue au niveau fédéral et j'imagine qu'il voudra poursuivre avec lui les discussions relatives à cette question de partage. Il est bien sûr qu'il aura notre appui pour ce qui est de récupérer d'Ottawa des sommes qui nous seraient dues en vertu de lois fédérales existantes. Pour ce qui est d'aller au-delà de cela, je crois qu'il se doute lui-même qu'il s'agit dans le fond de remettre sur la table, au plan canadien, tout ce problème du supplément du revenu, problème qui a été débattu fort longuement, à une autre époque, sans résultat satisfaisant. Malgré l'intérêt que certaines provinces avaient manifesté, d'autres s'y sont résolument opposées, et il y a probablement des raisons de croire qu'une partie au moins des raisons qui existaient à l'époque existent encore aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, j'ai cru utile, M. le Président, d'apporter cet élément d'éclairage sur un dialogue qui a peut-être été marqué jusqu'à maintenant par un désir un peu évident de marquer des points politiques et peut-être des points référentiels, sait-on jamais, mais qui, malgré tout, a un intérêt en soi puisqu'il s'agit de sommes importantes. Tous les partis de cette Chambre sont intéressés à ce que ce débat se poursuive de la façon la plus constructive possible.

Ceci étant dit, M. le Président, je crois qu'il ne me reste qu'à conclure. Encore une fois, il s'agit d'un pas dans la bonne direction, nous l'avons indiqué à travers tous ces débats. C'est un pas dans la bonne direction. C'est un pas qui s'imposait sur le plan social que de s'occuper de ces oubliés que sont les travailleurs pauvres. Il n'y a donc aucune divergence de points de vue quant au principe qui sous-tend cette mesure. Il reste que même si c'est un pas dans la bonne direction, c'est un petit pas, un pas modeste. Un pas modeste, non pas tellement parce qu'on a mis le niveau de supplément à un palier qui ne soit pas acceptable en soi, mais parce qu'il y a un certain nombre d'exclusions qui en limitent la portée, qui auront pour effet d'exclure totalement ou en grande partie plusieurs catégories de bénéficiaires qui auraient, dans un système plus large, eu le droit de croire qu'ils deviendraient un jour bénéficiaires d'un tel régime. J'ai indiqué quelles étaient les principales exclusions. Il y a, bien sûr, cette notion d'unité familiale qui est très difficile, qui sera pénible d'application, je pense, qui constitue un précédent pour des personnes qui participent au marché du travail et peut-être une contradiction avec l'évolution sociale des dernières années du côté de la participation des femmes au marché du travail.

Il y a cette question de récupérer en quelque sorte au bénéfice de ce programme les sommes versées par l'assurance-chômage et par la Commission des accidents du travail, pour ne parler que de ces deux programmes, mais il y en a aussi d'autres. Ces deux décisions en soi contribuent à limiter énormément le nombre de bénéficiaires et le coût du programme. Il y a, à d'autres points de vue, des caractéristiques dans ce projet de loi sur

les modalités de paiement, la base de calcul de l'année précédente, la question des trop-payés, la question de la détermination par règlement de toute l'évolution du programme qui nous permettent d'envisager que le gouvernement s'engage dans cette voie avec une prudence dont on ne lui tient pas rigueur quand il s'agit seulement de mesures administratives, mais qui auront quand même sur les bénéficiaires un impact sérieux parfois et peut-être pas toujours justifiable, peut-être pas toujours explicable par les économies que ces mesures permettront de réaliser.

Enfin, sur le plan du financement, il va de soi que nous prenons acte avec plaisir de la détermination du gouvernement de réaliser ce programme en quelque sorte coûte que coûte sur le plan du partage fédéral-provincial. Je pense que c'est, à ce moment-ci, la seule attitude défendable et réaliste. Il y a trop d'incertitude sur le plan du partage pour pouvoir dire autre chose, si on a vraiment l'intention d'aller de l'avant. Il demeure que cette question n'est pas aussi limpide qu'a voulu le faire croire dans certaines de ses déclarations le ministre d'État au développement social. Au contraire, je pense qu'il a, à certains égards, désormais le fardeau de la preuve de démontrer qu'un tel partage devrait avoir lieu, malheureusement, parce que nous voudrions bien qu'il en soit autrement. Mais, si c'est cela, il est évident que l'évolution du programme lui-même se fera à un rythme beaucoup plus lent que ce que le ministre laisse envisager. Quand il parle d'un premier pas, on a presque l'impression que, dans le même souffle, il nous annonce un deuxième et un troisième pas. Je veux bien croire qu'il y aura cette extension quant aux adultes sans enfant et aux personnes seules, cette phase 2 du programme actuel, mais je pense bien qu'au-delà de cela il reste des éléments encore plus significatifs qui devraient venir s'ajouter au programme pour vraiment le compléter. De ce côté, je ne peux que remarquer que le ministre ne s'est pas engagé très loin. Encore une fois, la question du financement est sans aucun doute déterminante à cet égard.

Ayant dit que nous voterions pour cette mesure, mais ayant également expliqué les réserves que nous entretenons, les dangers que nous y voyons, les déceptions possibles, nous sommes, malgré tout, toujours d'accord pour féliciter le ministre de cette mesure et l'encourager à poursuivre le développement de ce programme de manière que le plus rapidement possible cette lutte à la pauvreté à laquelle il dit s'être voué soit une lutte qui a des chances de triompher plutôt que simplement une autre bataille dans une guerre qui n'en finit plus. Merci.

**Le Vice-Président:** Merci.

M. le député de Mégantic-Compton.

**M. Fernand Grenier**

**M. Grenier:** Merci, foule en délire. M. le nouveau vice-président, bien sûr, ce projet de loi déposé par le ministre au développement social

fera notre affaire et nous nous permettrons de voter pour ce projet de loi, mais nous trouvons que c'est un pas fragile, un pas insuffisant et qu'on aurait dû voir davantage dans ce projet de loi. Il faut se rappeler — parce que c'est toujours bon de mentionner ce que notre formation politique a fait dans ce sens — que dès 1973, cela fait six ans, l'Union Nationale, qui était consciente du problème des petits salariés, par la voix de son chef du temps, M. Loubier, disait: "Le phénomène de l'assistance sociale ou du bien-être social constitue un problème majeur et un vice sérieux de notre système au Québec".  
(17 heures)

Inspirée par cette réalité, l'Union Nationale jetait, à ce moment, dans son programme de 1973, des bases assez similaires à ce que le ministre nous propose aujourd'hui, puisqu'on pourrait y lire: "Ainsi la formule de l'impôt personnel négatif garantit à celui qui ne gagne rien un revenu minimum. Cependant, contrairement au système actuel, qui enlève à l'assisté social chaque dollar qu'il gagne à l'extérieur, l'encourageant ainsi à ne pas travailler, la formule de l'impôt personnel négatif, que l'Union Nationale propose, laisse à celui qui travaille une partie des revenus qu'il gagne, incitant donc celui-ci, pour augmenter ses revenus disponibles, à travailler." C'était dans le programme de 1973. Vous voyez là que c'est vraiment la philosophie de base que préconisait notre formation politique dès 1973. Cela a fait son chemin, ce n'est pas la première fois, on commence à avoir l'habitude de se faire voler notre programme. Quand ce n'est pas par pièce, c'est par programme entier. L'Opposition, je pense, est là pour cela, pour suggérer des choses au gouvernement à l'occasion et lui dire ce qui doit être fait dans l'un ou l'autre des secteurs. C'est ce que notre parti se proposait de faire en 1973 et qui se concrétise partiellement aujourd'hui par une loi.

Les objectifs sont louables, bien sûr, parce qu'ils s'appliquent à des personnes dans le besoin et parce qu'ils incitent au travail, ce qui est extrêmement important. M. le Président, vous êtes témoin autant dans votre région qu'on peut l'être dans chacune des autres régions du Québec que l'actuel plan d'assistance sociale est absolument néfaste. Si on retourne à une dizaine d'années écoulées, nos Québécois n'étaient pas habitués d'être bénéficiaires du bien-être social; on est rendu avec une couche de la société qui, dans le moment, en a l'habitude. Dès la fin, le gouvernement incite, par ses formules, les personnes à profiter de l'assurance-chômage. C'est tellement vrai qu'en été, par exemple, on a un certain groupe de personnes qui travaillent au ministère des Transports comme manoeuvres ou autrement; ils travaillent de la fin d'avril, début de mai, jusqu'au mois de novembre. Au mois de novembre, on change la catégorie et on place ce secteur, ce pourcentage de personnes bénéficiaires de l'assurance-chômage — l'argent vient du fédéral — et on prend une autre sorte d'employés qui font à peu près les mêmes tâches. Au lieu de travailler dans le gravier, ils travaillent dans la neige, c'est à

peu près les mêmes tâches, mais cela permet de donner de l'emploi à d'autres sortes de personnes et de les rendre au printemps encore dépendants de l'assurance-chômage. S'il arrivait, comme c'est arrivé cette année, qu'un groupe ne trouvait pas de travail au printemps, c'est ce groupe qui devient bénéficiaire du bien-être social.

Comme le gouvernement a fait des efforts que je peux qualifier de valables en regard de cette loi, nous aurions aimé, nous de l'Union Nationale, que le gouvernement fasse les mêmes efforts pour trouver à nos personnes des emplois en permanence. Aussi, parallèlement à cette loi qu'on nous présente, qu'on fasse les mêmes efforts pour trouver aux gens des emplois en permanence au lieu de s'évertuer, par tous les moyens, à aller gruger des sommes venant du fédéral en plaçant un groupe six mois dans une fonction pour les changer six mois plus tard, et les faire profiter encore d'une autre loi fédérale, celle de l'assurance-chômage. C'est un pas important pour les familles touchées, mais c'est loin d'être complet et c'est loin d'être ce qu'on espérait dans ce secteur. L'objectif, encore une fois, est louable; bien sûr, il peut ralentir la hausse du salaire minimum ici, en Amérique du Nord, qui est la plus haute. Cela peut la ralentir au moins dans notre province, cette hausse de salaire qui rend difficile l'augmentation des emplois, comme vous le savez.

Cette mesure, bien sûr, a des chances de créer des emplois. Vous le savez, vous en avez été témoin, c'est un des bienfaits de cette loi. Combien de personnes, maintenant, pourront-elles accepter des tâches? Des tâches, par exemple, comme chacun en a chez soi, le soin, à l'occasion, des enfants, l'entretien de la maison; on ne peut plus trouver de gens pour ces travaux. On peut en trouver plus facilement dans des grands centres, mais à la campagne, on a peur de se faire dénoncer par des voisins, on a peur d'être diminué sur le plan de l'assistance sociale et on n'accepte plus d'emploi. Ce n'est plus possible maintenant de se trouver quelqu'un pour garder nos enfants à moins que ce soit une personne de 16 ans et moins. Ce n'est plus possible de trouver quelqu'un pour nous aider à entretenir notre cour si on n'est pas à la maison pendant l'hiver si ce n'est une jeune d'âge scolaire. Parce que cette personne, qui retire des prestations de l'assurance-chômage ou du bien-être social, ne veut plus accepter une fonction de crainte de se faire dénoncer. C'est certainement un bienfait de cette loi, elle va aider ces personnes à avoir un revenu additionnel leur permettant d'accepter cette aide de l'État qu'on appelle l'aide sociale.

La mauvais côté d'une telle loi, c'est que cela incitera des personnes à en profiter. Des profiteurs de lois, il y en a tout le temps, il y en a toujours eu et il y en aura tout le temps. Je trouve que cette loi est loin d'être assez précise en ce milieu. J'ai vécu — j'ai eu l'occasion d'en parler en commission parlementaire — des drôles de périodes fin 1970 et début 1971 entre autres, alors qu'il y avait au ministère des Affaires sociales une vaste enquête au niveau de la province. On découvrait des per-

sonnes qui profitaient de faiblesses d'une loi, de trous dans une loi ou qui elles-mêmes fabriquaient des trous dans une loi. Par exemple — je l'ai déjà dit en commission parlementaire — des personnes, lors de la naissance de leur enfant, avaient réussi à faire baptiser leur petit huit fois dans le même après-midi pour avoir huit chèques différents. On avait découvert dans cette vaste enquête au niveau de la province qu'il y avait au moins deux couples qui vivaient — à part ceux qu'on n'a pas découverts — dans des roulottes et qui recevaient des chèques de bien-être social dans à peu près une douzaine de villes du Québec; ils donnaient leur résidence dans un camp de roulottes de la ville d'Alma, de la ville de Lac-Mégantic, de la ville d'Amqui, de la ville de Hull. Ce sont des failles dans une loi.

On a l'impression que, dans cette loi, il y a encore des failles, ce sera trop difficile à percevoir. Les personnes, et c'est nous, c'est les travailleurs de la région, c'est les travailleurs de la province qui seront encore pris pour payer des sommes alors que la loi n'est pas assez fiable, elle est trouée. Des sommes d'argent qui viennent sous la table. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'à ce moment-là on pourra voir des couples — puisqu'on n'appelle plus cela mari et femme maintenant — il y en aura un ou l'autre des deux qui se permettra d'avoir un travail payé sous la table parce qu'ils auront peur de défoncer leurs revenus. Ces familles qu'on appelle les divorcés de jour sont des personnes qui pourront recevoir un deuxième revenu sans que ce soit connu, encore une fois. On ira chercher des sommes d'argent payées, comme on dit dans la loi 101, en "cold cash". Ces personnes iront chercher un deuxième revenu qui ne paraîtra nulle part et on se permettra d'appliquer cette loi et d'avoir cette somme.

J'ai hâte que le ministre nous réponde et nous dise comment il va pouvoir prévenir des cas comme ceux-là. Si je le dis, c'est parce qu'il y en a. S'il n'y en avait pas, il ne serait pas nécessaire d'en parler. Mais il n'y a pas de loi assez précise pour empêcher cela. C'est le travailleur ordinaire qui va se situer au-dessus des \$10 000, au-dessus des droits permis dans la loi, qui va être encore le "payeur" de ces gens qui vont contourner la loi. Le ministre ne nous donne pas la sécurité dont on a besoin dans la loi pour les "payeurs", les gens qui sont au travail, qui sont consciencieux, qui veulent gagner leur vie honnêtement.

Je n'aurais peut-être pas parlé comme cela il y a une dizaine d'années mais on a fait — les gouvernements qui se sont remplacés et ce n'est pas mieux avec celui-là — qu'on accepte que des personnes vivent éternellement sur le bien-être social; il y a pourtant un bon nombre de ces gens qui aimeraient se trouver un emploi. La raison de cela? C'est ce que je vous disais tout à l'heure. On ne met pas les efforts voulus pour permettre de créer des emplois en permanence. Les gens sont obligés de se contenter d'emplois occasionnels de cinq ou six mois et faire pendant un bout de temps des personnes qui profitent de l'assurance-chôma-

ge pour ensuite en faire d'autres qui vont tomber sur le bien-être social.

Quand je parle de cette incitation aux personnes qu'on retrouve dans cette loi, quand on est époux et épouse et qu'on a des enfants, on se regarde et on se demande: Est-ce que je suis correct, moi? Ou si ce sont les autres qui sont corrects? Regardons les termes qu'on utilise dans de telles lois; les monoparentales ou ceux qui le deviennent par leur volonté, qui veulent faire des familles monoparentales — je n'en veux pas, bien sûr, aux personnes qui sont devenues monoparentales par le décès de l'un ou l'autre des conjoints mais celles qui veulent le devenir — qui deviennent des monoparentales principalement le jour pendant que les fonctionnaires font encore des enquêtes et qui ne le sont plus avec la tombée du jour. Il y a des monoparentales et il y a des biparentales. On parle de couples sans enfant et on parle de ménages, et on parle de conjoints et de conjointes. On ne trouve plus dans les lois les personnes qui semblent des personnes ordinaires; c'est rendu qu'on ne peut quasiment plus porter cela. On se demande si c'est nous qui sommes corrects ou si ce sont les autres qui le sont. Quand on parle d'époux et d'épouse avec des enfants, la loi pourrait peut-être avoir un paragraphe qui parlerait de cela aussi à l'occasion. Cela va arriver. Tu vas avoir un époux, avec une épouse, avec des enfants. Cela existe encore au Québec, il y en a quelques-uns. Des époux et des épouses, avec des enfants, il y en a encore quelques-uns. Il devrait peut-être y avoir un paragraphe de temps en temps et le rappeler aux gens.

(17 h 10)

Pourquoi tant de publicité? Pourquoi dans chaque loi — je le vis depuis que je suis les sessions parlementaires — tant d'acharnement? Je vous le demande: Pourquoi tant d'acharnement à vouloir parler des familles biparentales, parler des conjoints, parler des couples avec ou sans enfants et ne jamais parler du père et de la mère, de l'époux et de l'épouse? Il doit bien y avoir un paragraphe quelque part qui parlerait de nous autres un peu de temps en temps. Je ne haïrais pas cela, moi.

**M. Bellemare:** Très bien, très bien!

**M. Grenier:** On lirait cela. On établirait cela au départ d'abord. Cela mettrait en confiance les personnes comme nous autres qui diraient: L'époux, l'épouse, leurs enfants pourront profiter de cela. Mais non! On va être biparental, monoparental et pas parental du tout, cela va exister tout à l'heure. On ne sait plus où garrocher les petits. On insiste sur cela. Pourtant, il y a eu des lois avant aussi. Cela vient d'ailleurs du sud des États-Unis. Le ministre est conscient de cela. Dans le sud des États-Unis, les sénateurs de l'État s'arrachent les cheveux en se demandant comment ils pourront corriger ces lois. Il y a des femmes qui désirent vivre davantage seules en famille monoparentale, au moins jusqu'à 19 heures, et elles élèvent de grosses familles. Avec cela,

elles vivent au-dessus de la moyenne des gens du sud. C'est le problème. J'espère qu'on ne va pas seulement en Floride pour aller chercher du soleil et qu'on y va parfois pour prendre des renseignements. En tout cas, moi, j'en prends quelquefois quand je vais là. Je me promène dans les États là-bas. J'ai fait le Mississippi. J'ai fait la Louisiane. Ce sont de bons États pour prendre de l'information. C'est ce qu'on a comme information. Les gens s'arrachent les cheveux pour changer les lois. Quand on a donné quelque chose à des personnes, il est extrêmement difficile d'aller le reprendre. Et ce qu'on donne dans une loi comme celle-là, c'est difficile à reprendre après. C'est de l'incitation aux communes. Quand je parle de communes, ce sont les deux ou trois gars ou les trois ou quatre filles qui n'ont pas trouvé d'emploi au niveau universitaire. Ils se ramassent sur une ferme qui se vend bon marché. C'est tout ce qu'ils ont. Je ne fais pas de reproche à ces gens-là, mais la loi les incite à cela. Pourquoi ces efforts? Et ils élèvent des petits. Ils cherchent le père ou la mère. Ils ne savent plus qui de la "gang" est le père ou la mère, ces gens-là. Je voudrais savoir, au sujet d'une loi semblable, s'il n'y aurait pas moyen qu'on mette autant d'efforts à trouver, par exemple, des emplois, à créer des emplois en permanence. Je m'inquiète, moi. J'aimerais qu'on trouve des choses qui en vaudraient la peine, des choses de fond.

M. le Président, il y a autre chose aussi dans cette loi, une chose importante. Le ministre des Affaires sociales — je m'en souviens, c'est encore tout chaud dans mon esprit — a eu avec l'actuel député d'arrière-ban, Mme Bégin — soudainement devenue député d'arrière-ban — des pourparlers à l'occasion... Enfin, il y a d'autres députés d'arrière-ban aussi. Il y a le député de Langelier, un nouveau député d'arrière-ban aussi, M. Lamontagne. Il y a le député Ouellet aussi, un nouveau député d'arrière-ban. C'était facile de discuter avec ces gens-là. Mme Bégin trouvait convenable la proposition du gouvernement, on s'en souvient. Elle la trouvait plus que convenable. Vous en souvenez-vous? Elle disait: J'incite mes collègues — j'ai de la misère à les convaincre — à accepter les propositions faites par le Québec. Elle était de notre bord. Je suis allé à Ottawa siéger dans les galeries à ce moment-là. Notre bon ami, M. Clark, le nouveau premier ministre qui formera son gouvernement cette semaine, je suis allé le saluer à cette occasion. Il disait à ce moment-là... Nos Québécois qui étaient là trouvaient que cela n'avait pas de bon sens. Mme Bégin se battait contre des Québécois, elle. Ceux qui étaient assis là se battaient contre des Québécois, des gens qui étaient contre cela, des gens qui étaient contre. J'ai entendu le député libéral du Bas-du-Fleuve qui prononçait un discours à l'emporte-pièce contre Mme Bégin. C'est la sorte de représentation qu'on avait. Ici à Québec, tant du gouvernement que de l'Union Nationale et du Parti libéral, on avait fait un front commun. Les seuls adversaires qu'on avait, ce n'était pas le ministre, maintenant député d'arrière-ban, Mme Bégin. Les adversaires qu'on

avait, c'étaient les députés d'arrière-ban du temps, la série de députés libéraux qu'on avait au Québec dont plusieurs se sont fait réélire. Ils sont encore à Ottawa. Adopteront-ils la même attitude?

**M. Bellemare:** Députés d'arrière-ban. Très bien.

**M. Grenier:** En tout cas, ils vont garder leur poste de députés d'arrière-ban pour une secousse. C'est sûr. Il y a cela d'assuré. À ce moment-là, on avait ces problèmes. Maintenant, j'espère bien que le ministre aura de l'appui. C'est sûr que du côté du gouvernement, il aura de l'appui et j'espère que Mme Bégin, qui connaît bien le problème, saura convaincre ses collègues du Québec de l'appuyer aussi là-dessus, qu'on ne verra pas une division et de la petite politique sur un dossier comme celui-là, les demandes qu'on fait là. Je reproche au ministre de faire le même jeu, par exemple, qu'il a eu d'Ottawa. Il a reproché à Mme Bégin de ne pas l'avoir consulté. Lui non plus. Il fait cavalier seul. Il part tout seul, peu importe ce que va penser le fédéral. Il y a des montants d'argent qui sont là à Ottawa. Mon argent. Je viens de faire mon rapport d'impôt et j'en ai donné pas mal. Il y a de mon argent qui est là. Et je voudrais qu'on aille en récupérer.

**Une voix:** Combien?

**M. Grenier:** Trop pour ce que cela me donne.

**M. Bellemare:** Il y en a des autres provinces aussi.

**M. Grenier:** C'est autour de \$300. C'est trop pour moi. Pour un libéral, ce n'est pas trop parce qu'ils en ont eu pas mal. Dernièrement, j'ai vu qu'ils en avaient eu pas mal. On en a parlé longuement cet après-midi. Pour moi, \$300, c'est pas mal d'argent.

**M. Bellemare:** Il y a d'autres provinces qui en ont aussi.

**M. Grenier:** Il y a d'autres provinces qui vont chercher de l'argent dans ce trésor-là. Je pense que le ministre aurait eu avantage à aller chercher notre quote-part aussi. Maintenant, il y a des appels téléphoniques qui sont faits d'Ottawa vers le Québec par le nouveau premier ministre pour trouver des appuis, pour trouver des hommes pour former son cabinet. Il va sans doute réussir. En fait, je peux vous dire une chose: Il va en remplacer plusieurs et je ne suis pas en peine pour lui. Il va sans doute en trouver d'autres. Cela n'en prendra peut-être pas huit ou dix pour accomplir le travail qui se faisait par la dizaine d'autres qui étaient là avant.

Mais je voudrais une chose: c'est qu'il se fasse aussi des appels téléphoniques entre le Québec et Ottawa, qu'il y ait des essais de faits. Il va y avoir un nouveau ministre de nommé. J'aimerais qu'il se fasse des essais. Au lieu de dire: Ce

n'est pas possible et qu'on pense à faire cavalier seul, comme on le fait dans cette loi, qu'on commence par faire des discussions valables avec le gouvernement central. Le gouvernement central, le gouvernement d'Ottawa a remboursé des sommes d'argent à d'autres provinces pour à peu près les mêmes choses, pour des choses semblables à celle-là. Le ministre est au courant, à part cela. Le ministre fait signe qu'il est au courant de cela. Qu'il fasse une demande au gouvernement central. Le ministre, qui va remplacer Mme Bégin, va être aussi sensible aux causes du Québec, j'imagine bien, que Mme Bégin l'était puisque déjà elle était acquise à nos problèmes. Le problème qu'elle avait, c'était les "back-benchers" de son parti qui ne l'appuyaient pas. Maintenant, je suis assuré qu'on aura davantage d'aide provenant de là-bas.

Le gouvernement aurait avantage à faire son mea culpa en disant: On prive peut-être les citoyens du Québec quand on parle d'un bon pourcentage de familles. On parle de 96 000 ménages — pas des familles, je m'excuse — qui pourront profiter de cela. Peut-être aurait-il pu y en avoir davantage si on était allé chercher de l'argent pour le donner à ces personnes-là. Les mêmes bases, les mêmes critères pourraient demeurer, mais ils pourraient peut-être recevoir davantage, ces 96 000 ménages qu'il y a dans le moment. Pour les autres lois, on ne l'a pas fait non plus. Le Québec a peut-être des raisons aussi de se pencher sur cela de façon plus précise quand on voit, par exemple — on l'a reproché, je l'ai dit au ministre des Affaires sociales la semaine dernière — que le nouveau programme d'allocations de maternité qui vise à encourager les familles ne touche que le quart des femmes. Cela ne touche que les femmes qui sont sur le marché du travail. On confirme encore une fois dans cette loi — ce n'est pas celle qui nous préoccupe présentement, mais c'est l'esprit qui est le même partout — que la mère de famille, si elle veut recevoir quelque argent du gouvernement, doit être sur le marché du travail. Je ne trouve pas cela correct.

**M. Bellemare:** Il y a l'assurance-chômage.

**M. Grenier:** Je trouve que le gouvernement devrait encourager la mère à la maison aussi. Quand on l'a donné à ce quart de Québécoises qui sont sur le marché du travail, on aurait dû penser aux trois quarts aussi qui sont à la maison, qui prennent soin de leur maison et qui font un travail qui est bien méritoire et surtout essentiel, celui d'éduquer ces jeunes Québécois alors qu'on voit descendre le taux de natalité de façon effarante. On a l'impression, à faire adopter des lois comme celle-là que le ministre des Affaires sociales va bientôt se faire dépasser par le ministre de l'Immigration dans son budget. Il va y avoir plus de Québécois qui vont le devenir par adoption que par naissance. Quand on voit dans d'autres lois que le Québec ne déduit pas de l'impôt les enfants de seize ans et moins, alors qu'on déduit des frais d'autos et qu'on déduit toutes sortes d'autres

frais, où est la valeur de l'enfant, à ce moment-là? Pourquoi ne se penche-t-on pas sur des problèmes aussi importants que ceux-là?

M. le Président, nous appuierons, bien sûr, ce projet de loi, mais, de toute évidence, on ne va pas assez loin. Je veux quand même signaler qu'après tant d'années que l'Union Nationale l'espérait, depuis 1973, depuis au-delà de six ans, depuis le temps où l'Union Nationale l'avait signalé à l'attention des Québécois lors de campagnes électorales et de programmes du parti, je suis heureux de constater que le gouvernement a voulu sortir de ses tablettes ces propositions qui avaient été élaborées à ce moment-là pour les faire apparaître dans un projet de loi. Nous l'appuierons en espérant que le ministre saura, très prochainement, donner davantage aux familles du Québec. Merci.

**M. Bellemare:** Très bien.

**Le Vice-Président:** M. le député de Pointe-Claire et, par la suite, je vous reconnaitrai M. le député de Limoilou.

**M. William Frederic Shaw**

**M. Shaw:** Merci, M. le Président. I would like to take advantage to speak to bill 1, a bill with a different context of the original bill 1 that I had the opportunity of speaking to in this House, a bill which has many positive effects, a bill which will ask every Quebecker to contribute \$10 per year to improve the lot of those people who live on marginal incomes, to encourage people to stay working rather than having to leave work in order to qualify for benefits which, in many cases, are higher than those which would be available to them if they continue to work. There is no question that there is a value in the supplement made available to low income earners. It encourages people to work at certain jobs which unfortunately in our society do not have significant economic levels. It also is particularly of value to the single parent family, a phenomenon that is growing progressively in our society with our new values, with easy divorce and with access to employment that is available to, very often, mothers with two or three children forced to go to work to continue their children in the family atmosphere.

So, this particular law will aid these people significantly. I know there are particular aspects of the law which require review, aspects which make it necessary for the government to deduct from benefits received from other sources such as those received from la Commission des accidents du travail and those received from l'assurance-chômage. I can understand the government feeling its responsibility to meet its financial obligations to the people by restricting benefits from too many sources. We see this, for example, in the section 16 of bill 67 which is presently making the reports of the Automobile Insurance Act look a lot better than they really are because benefits paid from la Commission des accidents du travail or

benefits paid even from l'assurance-maladie are deducted from the cost demonstrated in the law.

However, these corrections, I think in time, will be appreciated and modified in the law. What bothers me about this law and the way it was presented was the attitude of the minister towards the Federal government and the attitude that the government in general has taken towards the Federal government and its responsibility in this field. There is no question in our federal system; there is a responsibility of the Federal government to provide equal services for all Canadians, equal services based on a consensus of the provinces and of the Federal government of which type of legislation is required to provide a standard of living which is acceptable in every part of this country. For this reason, we saw the introduction of social welfare through the Federal government's contributions to the system and unemployment insurance. I feel very sincerely that the minister is in the right direction in advancing a revenue supplement as part of the general package of benefits for those people of low income, our so-called working poor.

However, there was no genuine communication with the Federal government. There was no genuine communication with other provinces in Canada so that together, they could evolve a program which would be consistent across this country, which would have, in certain areas portability for those people who live in frontier areas. For example, the woman who works as a domestic in Hull for part of the year who happens to work in Ontario, in Ottawa, for the rest of the year can be deprived of some of the benefits under this program because of the fact that she has moved from province to province in acquiring her income.

We should be as Canadians able to move without losing the benefits that we are entitled to because of the fact we moved across one of the provincial boundaries. In this period of Balkanization of the country, where every province is seeking more and more power, it is quite evident that this is becoming increasingly a problem as our minister of Labour has by introducing the regulation which restricts the movement of people in the construction industry. And we see it also in the movement because of educational requirements which are becoming different in Québec, the mobility of professionals moving from province to province. This consistency so that a Canadian feels like a Canadian whether he lives in Trois-Pistoles or in Victoria, B.C., is something that this Government has forgotten all about. But in the last election on the 22nd of May, the people of this province, I think very firmly, demonstrated that they were Canadians and they supported the system that gave them the right as Canadians no matter where they lived in this country.

Another thing that is important, Mr. President is the fact that this legislation really does need negotiations with the Federal Government. And we have a new Federal Government and without

criticizing the previous minister who I think was favorable to this legislation, without criticizing her, I think the new government should have its eyes opened concerning this legislation so that whatever precedents are made in establishing financial arrangements to support this legislation, it can be in keeping with other provinces which would like to move in the same direction. It is unfortunate that this particular government has tended to operate as if it separated so that there was not the communication which would have made unquestionably better this legislation. Unquestionably there would have been no problem concerning areas such as making the amounts received subject to income tax. Frankly, that area is ridiculous because those people who will receive the income supplement certainly do not earn enough money to pay income tax anyway and when the government says: 'We will not force these people to pay taxes, they are simply fooling the people because the income level that are adequate to receive the income supplement, certainly would not require the individual to pay tax.

And so we have gotten into the game of power plays between levels of governments which always have worked to the disadvantage of the individual Canadian citizen. I hope, because I support in principle this law, that the agreements that are necessary to make it effective, make it function will be arranged with the Federal government. I am sure they will because I think this government is committed to cooperation in federalism, cooperation between each of the levels of governments so that Canadians can best be served by their public service.

I hope, Mr. President, in closing, in supporting this legislation, that the minister will also remember his humility, that the people of Québec, have already supported, very firmly, our federal system and, given a chance in another election, will demonstrate it quite clearly or in a referendum if the government ever has the courage to call it. If this happens, I hope that the minister will begin to feel his responsibility to work as part of the team that provides better services towards citizens in all parts of this country through cooperation between the various levels of its governments, its Federal government, its Provincial government, and its Municipal government. And in that way, Mr. President, this kind of legislation will be of value to every Québec citizen. Thank you.

**Le Vice-Président:** M. le député de Limoilou.

**M. Raymond Gravel**

**M. Gravel:** M. le Président, il me fait grandement plaisir d'intervenir sur ce projet de loi qui touche un bon nombre de travailleurs dans ma circonscription. Le projet de loi no 1 vise à assurer aux familles et aux personnes qui remplissent certaines conditions de recevoir un supplément au revenu de travail établi en fonction de leurs revenus de travail. En vertu de cette

législation, le supplément au revenu de travail auquel a droit une famille ou une personne pour une année est calculé sur la base de son revenu de travail au cours de l'année précédente, de sa situation financière et de ses obligations familiales au 31 décembre de la même année.  
(17 h 30)

Les conditions d'admissibilité telles que définies aux articles 2 et 3 vont permettre aux petits salariés qui ont une charge familiale d'améliorer leur condition de vie. 80% des sommes ainsi versées vont aller à des familles qui vivent en dessous du seuil de la pauvreté. Dès cette année, ils vont recevoir... le programme va rejoindre 258 000 personnes, dès le mois de septembre, quatre fois par année, quatre versements par année. D'après des statistiques fiscales du ministère du Revenu, la majorité des contribuables de mon comté avaient en 1976 un revenu imposé de moins de \$10 000. En considérant que les familles avec un enfant à charge ayant un revenu brut d'au moins \$9 387 seraient admissibles dès cette année, on comprend facilement que plusieurs familles de mon comté vont bénéficier de cette mesure.

De plus, ce projet de loi rend enfin possible un programme de sécurité de revenu qui soit une incitation à travailler. Je suis particulièrement fier de cette mesure du gouvernement, parce qu'elle va permettre aux travailleurs à faible revenu d'augmenter dignement leur condition de vie. Ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est que, compte tenu du contenu de ce projet de loi, l'ex-ministre Mme Bégin n'a pas voulu manifester son intention de collaborer avec le gouvernement du Québec à la mise en oeuvre de ce programme. J'espère que le futur ministre fédéral de la Santé va prendre en considération le plus tôt possible le projet de loi no 1.

M. le ministre au développement social avait demandé deux choses bien précises à l'ex-ministre de la Santé, Mme Bégin, qu'Ottawa ne taxe pas ces prestations. Je pense que cela est raisonnable. Deuxièmement, que le gouvernement fédéral avec les taxes qu'il puise dans les poches des Québécois partage les coûts de ce programme. Ce serait normal aussi. Pourtant, le gouvernement fédéral partage actuellement les coûts d'un programme semblable en Saskatchewan et au Manitoba.

Avec ce projet de loi en particulier, notre gouvernement prend l'initiative d'encourager les travailleurs à faible revenu. Dans ces conditions, je comprendrais très mal l'attitude du gouvernement d'Ottawa qui refuserait encore une fois de nous redonner une partie de nos taxes pour administrer un programme qui va aider les défavorisés. Il faut dire qu'Ottawa n'a pas l'air très bien disposé, quand il s'agit d'aider les défavorisés et surtout ceux du Québec. L'ex-ministre fédéral — on se le rappelle, l'année passée — des Finances s'est déjà entêté sur la question de la taxe de vente à rembourser aux contribuables québécois des chèques de \$85, en laissant de côté les assistés sociaux et les personnes âgées. On voit Mme Bégin, à un moment donné, qui est très sensible aux assistés sociaux. L'ex-ministre fédéral s' imagine peut-être

que le programme de supplément au revenu de travail ne touche pas les défavorisés québécois, parce qu'ils ne veulent pas travailler. S'il était possible de revenir en arrière, en 1978, le gouvernement canadien avait décidé que l'Ontario n'était plus une zone désignée pour de nouvelles industries de l'automobile. J'ai, à chaque semaine, des assistés sociaux dans mon comté qui viennent pour avoir du travail. Mais si le gouvernement fédéral avait décidé d'envoyer l'usine Ford dans mon comté, vous pouvez être certain qu'on aurait réglé tous les problèmes des assistés sociaux. On a décidé plutôt de l'envoyer dans l'Ontario. Mais l'ex-gouvernement d'Ottawa aimait mieux concentrer ses efforts en Ontario et qu'est-il arrivé en Ontario, le 22 mai? On n'a tout simplement pas été reconnaissant envers le gouvernement libéral canadien.

Un Québécois sur cinq vit encore sous le seuil de la pauvreté. Ce projet de loi est un grand pas en avant vers le revenu minimum garanti. C'est une mesure de plus dans la lutte contre la pauvreté. Quand il sera complètement en vigueur, le programme va toucher 96 000 familles pour un total d'environ 350 000 personnes.

En vertu de ce projet de loi, la majorité des bénéficiaires du programme seront des chefs de famille qui travaillent à temps plein et dont les revenus sont encore insuffisants pour les besoins de leur famille. On encourage à travailler des gens qui ont des revenus de travail à peine plus élevés que les prestations d'aide sociale et d'assurance-chômage.

En terminant, je tiens à dire que ce projet de loi est une mesure qui va permettre aux petits salariés d'augmenter leur niveau de vie en toute dignité. J'ai bien hâte que cette mesure soit complètement en application pour que ces travailleurs, qui ont des revenus modestes, soient encore une fois encouragés par le gouvernement du Québec. Merci.

**Le Vice-Président:** M. le ministre d'État au développement social.

#### M. Pierre Marois

**M. Marois:** Je voudrais, très rapidement, revenir sur un certain nombre d'arguments qui ont été mentionnés durant le présent débat de troisième lecture. Je regrette incidemment que le député de Mégantic-Compton, après ses commentaires, ait quitté la Chambre parce que... Je ne sais pas s'il est ici. Après vérification, il ne semble pas...

**Une voix:** Il est à la Chambre des communes!

**M. Marois:** ... qu'il soit rendu à la Chambre des communes. Je ne sais pas, mais peut-être que le député — cela se comprend, il y a eu des élections partielles au Québec, il y a eu des élections fédérales, il y a eu un bon nombre de parlementaires de cette Chambre qui ont vu une bonne partie de leur temps pris dans ce genre d'activité — s'en est tenu simplement à la lecture

des notes explicatives du projet de loi. Cela n'aurait peut-être pas été mauvais qu'il ait pu participer. Je suis certain que sur sa lancée il aurait pu, lui aussi, apporter une contribution certainement positive aux travaux de la commission parlementaire. Je regrette, en ce sens, qu'il n'ait pas eu l'occasion de faire — ce n'est sûrement pas par mauvaise volonté, je n'en doute pas deux minutes — valoir plus pleinement son point de vue au moment où, avec des représentants de l'Union Nationale en commission parlementaire, on a essayé ensemble et de façon valable — je tiens à leur dire — de bonifier au maximum un projet qui est un pas. Il n'a pas la préention — en toute honnêteté, il faut le dire — de régler tous les problèmes, ce n'est pas vrai.

C'est parce que le député en a mis beaucoup dans sa sortie, il nous a même amenés jusqu'en Floride et il a cité des témoignages de résidents de la Floride. Justement, le projet de loi n'est pas conçu pour régler les problèmes des citoyens et des citoyennes de la Floride, il est conçu pour régler autant que possible une partie des problèmes d'un certain nombre de Québécois et de Québécoises qui attendent depuis longtemps. Le député a fait état du fait que c'était dans le programme de l'Union Nationale et que l'ancien chef, M. Loubier, l'avait évoqué. Moi, je veux bien. C'est ce que j'ai dit tellement souvent. On a placoté de tous bords et de tous côtés pendant des années et il était peut-être temps d'aboutir, d'arrêter d'en parler et de le faire. Partant de là, on a essayé une première étape.

Je suis certain que ce n'était pas l'intention du député de Mégantic-Compton, mais il faut faire attention parfois dans certains propos qu'on tient, surtout quand on parle des citoyens qui sont les plus mal pris, les plus démunis et qu'on commence à faire une série de distinctions. Je voudrais revenir sur l'élément de la famille en particulier. Il ne faudrait pas qu'il ressorte de débats comme ceux-là — au minimum, on pourrait dire que c'est quelque chose de triste — une forme de mépris — je ne prête pas cela du tout comme intention au député de Mégantic-Compton, pas du tout — pour les plus petits qui, eux, de toute façon, n'ont pas les moyens d'aller en Floride, loin de là. Partant de là, il y a une chose que je voudrais relever. Le député a fait état de la nécessité — je pense que les parlementaires de l'Union Nationale, en deuxième lecture, l'avaient aussi mentionné dans le débat — d'une perspective que j'avais moi-même évoquée de développement socio-économique, non seulement d'introduire un programme comme celui-là, comme une étape absolument nécessaire maintenant, mais de faire en sorte qu'en complément, d'une façon parallèle à cela, on débloque de façon additionnelle de nouveaux programmes d'emploi en particulier pour les jeunes, en particulier pour les assistés sociaux qui sont aptes au travail et qui, encore une fois, veulent bien plus souvent qu'on ne le pense aller travailler, à condition d'être capables de gagner honorablement et décemment leur vie,

d'avoir un niveau de revenu leur permettant de faire vivre convenablement leur famille.

(17 h 40)

J'ai justement évoqué — c'est dans le discours du budget et je l'ai rappelé — c'était l'intention du gouvernement. Mon collègue le ministre d'État au développement économique et moi-même travaillons présentement à mettre la touche finale à un certain nombre de recommandations qu'on entend formuler incessamment au gouvernement du Québec pour développer — il y a \$20 millions de budget pour la présente année financière de prévus — des nouveaux programmes d'emploi concernant notamment les jeunes et concernant notamment les assistés sociaux qui ont cette aptitude au travail et qui, encore une fois, veulent bien plus souvent qu'on ne le pense retourner au travail.

Partant de là, je voudrais revenir très rapidement sur quelques arguments qui ont été mentionnés à nouveau par le député de Saint-Laurent concernant le présent projet de loi. Notamment, il a parlé de ce qu'on appelle l'unité familiale. Le député de Mégantic-Compton est revenu là-dessus en disant: Il serait peut-être temps qu'on utilise les bons vieux mots: un père, une mère, deux enfants. À moins que je ne comprenne plus et que le dictionnaire se trompe complètement, à ce que je sache — et c'est dans le texte de loi, je pense que tous les parlementaires de cette Chambre en conviendront — quand le texte de loi mentionne le mot "biparental", cela veut dire, que je sache: un père, une mère et des enfants. Cela est prévu dans la loi.

Maintenant, quand on va jusqu'à évoquer le fait — je suis obligé de le relever, en toute honnêteté je ne peux pas le laisser passer parce que ce n'est pas exact — que cela pourrait être "désincitatif" quant au développement de la famille, quant au nombre d'enfants, je suis obligé de rappeler qu'au-delà des notes explicatives du projet de loi, quand on le regarde, on s'aperçoit d'une chose. C'est que le supplément au revenu de travail augmente selon le niveau de revenu jusqu'à un certain seuil, correspondant au montant que la même personne ou le même ménage recevrait de l'aide sociale, après quoi cela continue à augmenter mais en décroissant légèrement, en tenant compte aussi...

**M. Bellemare:** M. le Président, si l'honorable ministre voulait me permettre simplement une réflexion, je ne voudrais pas...

**Le Vice-Président:** Un instant. À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Johnson, s'il vous plaît! C'est une question que vous voulez poser au ministre? S'il vous plaît!

M. le ministre d'État au développement social.

**M. Marois:** Je pense que je venais, de toute façon, à la remarque du député de Johnson, M. le Président...

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Marois:** ... qui est essentiellement ceci. Je pense qu'on conviendra, en lisant le texte de loi, que le supplément en question aussi croît, c'est-à-dire augmente, au fur et à mesure qu'augmente la taille de la famille. En d'autres termes, une famille de deux adultes va voir le montant de supplément augmenter au fur et à mesure que, quand on tient compte de la taille de la famille, il y a un nombre plus considérable d'enfants. Donc, je pense qu'on tient compte aussi de la taille de la famille pour répondre le mieux possible aux besoins de cette famille, mais en accrochant cela à l'idée de l'incitation au travail. Là, je pense que je rejoins des préoccupations qui ont été évoquées notamment par le député de Mégantic-Compton.

Le député de Saint-Laurent a fait état du fait qu'on introduisait l'unité familiale au lieu de tenir compte uniquement du revenu individuel. Je veux bien, mais si on avait retenu l'hypothèse du député de Saint-Laurent — et je ne prendrai qu'un seul exemple — voyez à quel genre d'injustice cela aurait mené. Une personne qui toucherait un revenu de travail de \$5000 ou \$6000, mariée à une autre personne qui est un médecin ou une femme médecin, peu importe; avec les revenus qu'on sait que normalement un médecin touche, cela voudrait dire que cette personne de la famille qui touche un revenu de salaire de \$5000 aurait eu droit au supplément de revenu de travail. Si c'est cela, la lutte à la pauvreté, je ne comprends plus rien. On voit à quelle sorte d'injustice cela pourrait mener. On en a discuté en commission parlementaire. J'avoue que ce n'est pas facile d'arriver à introduire cette motion. C'est pour cette raison qu'il faut y aller avec un minimum de sens des responsabilités et de prudence. Je pense que, là-dessus, je rejoins les préoccupations du député de Saint-Laurent. Mais il faut faire attention pour ne pas y aller à petits pas tellement feutrés qu'on n'avance plus et qu'on retombe dans des injustices plus grandes que celles qu'on veut corriger.

Le député a aussi mentionné le fait qu'il y aurait là une "désincitation" quant au travail des femmes. Je sais que le député a travaillé pendant plusieurs années sur un dossier. L'ancien gouvernement n'a pas abouti, par exemple. Mais, en toute honnêteté, je dois quand même reconnaître qu'il y avait là des études qui avaient été menées et du travail qui avait été fait et, notamment, toujours en référence avec des cas américains. Quand le député en parle, il fait constamment allusion à certaines expériences, limitées dans le temps ou limitées géographiquement aux États-Unis, qui ont eu un effet de "désincitation" au travail chez les femmes. Bien! Mais ce qu'il faut dire, c'est que le régime d'assurance-chômage aux États-Unis n'est pas du tout le même que celui qui prévaut présentement ici au Québec et au Canada. Ces programmes ne couvrent pas du tout l'ensemble de ceux qui travaillent et sont bien différents. Chez nous, ce n'est pas le supplément au revenu de travail qui peut avoir un effet de "désincitation"; c'est le programme actuel d'assurance-chômage. Et cela, c'est bien différent. Il faut quand même tenir compte de cela.

Quant au fait qu'on déduise certains revenus — ce qui est exact — ou paiements de transfert qui viendront notamment de prestations d'assurance-chômage, j'ai compris dans les discussions dont le député de Saint-Laurent aurait voulu qu'on tienne compte non pas uniquement du revenu de travail gagné durant l'année précédente, mais également du revenu que la personne aurait gagné durant toute une année si elle avait travaillé durant toute cette année. Si on faisait une chose comme celle-là au moment où on introduit un programme nouveau, où va-t-on tirer la ligne? Comment va-t-on concilier cela et déterminer ce qui est du chômage volontaire, du chômage involontaire? Je pense, par exemple, au travailleur saisonnier. Je pense, par exemple, à des gens qui font du travail à temps partiel. Pourquoi reconnaîtrait-on dans certains cas une chose et qu'on ne la reconnaîtrait pas dans d'autres cas? Cela aussi peut mener à des injustices.

Il s'agit, je pense bien, au point de départ, de partir avec un programme qui a été mûri, pensé, sur la base d'expériences vécues ailleurs et chez nous, quitte à ouvrir sur des ajustements additionnels comme le disait tout à l'heure le député de Mégantic-Compton quand il faisait allusion aux négociations avec le nouveau gouvernement qui est présentement à Ottawa. J'y arrive.

Venant à cette question de l'état actuel du dossier des négociations, le député de Saint-Laurent m'a précédé en faisant état d'une lettre qu'effectivement l'ex-ministre, Mme Bégin, m'a fait parvenir — je crois que je l'ai reçue le 15 ou le 16 mai; donc, date collée à celle du 22 mai — qui contenait ce que le député a mentionné. Il y a eu cependant une première rencontre de nos sous-ministres respectifs et de fonctionnaires du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral. On s'est rendu compte d'une chose. Probablement parce que c'était collé à l'élection du 22 mai, ils n'avaient pas eu le temps de faire leur travail, je présume, un bon nombre de dimensions du programme québécois n'avaient pas été comprises du tout par le gouvernement fédéral.

Quand le député de Saint-Laurent mentionnait gentiment que la balle nous avait été retirée de notre camp par Mme Bégin et sa lettre, je dois dire qu'elle a frappé avec une raquette qui était percée; de toute façon, elle n'a plus du tout de raquette dans les mains. Partant de là, dans sa lettre, comme il l'a mentionné, elle fait état du fait que — je ne fais que citer à nouveau un petit bout puisque le député a même déposé, avec le consentement, la lettre — "votre projet, par ailleurs — c'est elle qui parle — semble exclure les assistés sociaux, certains chômeurs handicapés et travailleurs saisonniers ou à temps partiel", ce qui est faux. Ils sont couverts par la loi. Ils sont couverts par le projet de loi.

(17 h 50)

En conséquence, quand je mentionne, depuis le début, que le Québec a droit lui aussi à sa part dans le partage des coûts venant du gouvernement fédéral, comme il l'a fait pour la Saskatchewan, c'est exactement la base sur laquelle ils ont

négocié et la base sur laquelle une entente a été convenue. Dans le cas de la Saskatchewan, le gouvernement fédéral a accepté. Premièrement, il a répondu, en d'autres termes, oui, au fait d'accepter de ne pas taxer, de ne pas imposer le montant des prestations versées par le gouvernement de la Saskatchewan; je ne vois pas pourquoi le gouvernement fédéral, maintenant dans le cas du Québec, dirait non.

Deuxièmement, quant au partage des coûts, le partage des coûts dans le cadre du programme de la Saskatchewan s'est fait sur la base du régime canadien de l'assistance publique; compte tenu des clientèles qui sont admissibles, en vertu de ce programme canadien, le fédéral partage 50% des coûts des clientèles du programme tombant sous la coupe de son programme canadien. Dans le cas de la Saskatchewan, cela a signifié une contribution du fédéral de 38%. Il n'y a pas de raison et je l'ai dit à plusieurs reprises publiquement. On est d'accord pour discuter avec eux. C'est sur cette base que, lors de la première rencontre, les fonctionnaires — nos fonctionnaires respectifs du Québec et du fédéral — ont commencé à déblayer le terrain. On m'a indiqué que Mme Bégin avait fait parvenir une lettre à son collègue, le ministre des Finances de l'époque, M. Chrétien. Donc, cela était à l'étude au ministère des Finances. J'espère une chose et on verra. Le député de Mégantic-Compton a fait état que maintenant cela allait être plus facile, plus simple, que le nouveau gouvernement fédéral allait être plus ouvert. Le dossier est déjà entre les mains du ministère des Finances, j'espère qu'il va aboutir vite; là-dessus, on est prêt à poursuivre les négociations.

D'ailleurs, il y a eu là-dessus, entre les fonctionnaires, une rencontre — je dois le dire en toute honnêteté — très cordiale et il semblait possible d'en arriver à une réponse, sous réserve de ce que va décider le nouveau gouvernement, quant au niveau du déblayage qui a été fait par les fonctionnaires de part et d'autre, en ce qui concerne la non-imposition. Quant au partage des coûts, on verra si, effectivement, c'est plus facile, plus rapide et si le nouveau gouvernement est plus prêt d'accepter des programmes qui répondent aux besoins réels des citoyens des diverses provinces.

En conséquence, si le gouvernement fédéral acceptait simplement de reconnaître — pour reprendre une vieille expression dans l'histoire politique du Québec — le butin qui revient au Québec ou le bout de butin, dans ce cas-là, sur la base de ce programme, ce n'est pas exclu comme une des hypothèses — en tout cas, cela mériterait d'être regardé — ce que le député de Mégantic-Compton a évoqué, la possibilité, partant de cette contribution du fédéral... Nous avons déjà prévu, de toute manière, les crédits qu'il faut parce qu'il faut être responsables pour le monde. Ce n'est pas parce qu'il y a des discussions entre Québec et Ottawa qu'on doive faire en sorte que les citoyens du Québec, les citoyennes du Québec, les familles, père, mère et enfants perdent le bénéfice dans les plus brefs délais possible d'un programme qui vise à faire en sorte de répondre aux besoins de ceux

qui ont été les plus oubliés, c'est-à-dire ceux qui travaillent et ceux qui voudraient travailler mais à condition d'être capables de gagner convenablement leur vie.

Partant de là, comme on a déjà les crédits prévus dans les budgets sur la base d'ententes possibles, on verra ce qui va arriver. Cela n'exclut pas la possibilité — à examiner, à étudier — d'élargir le programme pour couvrir plus que cela. Bien sûr, on ne peut pas faire autrement; n'importe quel gouvernement responsable ne peut pas faire autrement que d'y aller à la mesure des ressources financières disponibles qu'il a.

En terminant, M. le Président, je ne veux pas revenir sur toute l'argumentation évoquée par Mlle Bégin dans sa lettre. Les citoyens ont décidé que c'était chose du passé, il y a un nouveau gouvernement qui est là. J'ai toujours dit que le gouvernement du Québec était prêt à négocier, dans le contexte constitutionnel dans lequel on vit, de façon correcte, et c'est notre intention de continuer sur cette base. J'espère simplement que cela pourra se faire le plus vite possible, à tout le moins, en tout cas, pour la partie de la non-imposition. À partir du moment où la loi va être sanctionnée, les formules vont être disponibles.

On va aussi faire le maximum d'efforts, je pense, par l'information qui sera faite, pour éviter ce que M. le député de Saint-Laurent, M. le Président, invoquait avec justesse, je crois. Il faut faire attention pour que les choses soient claires et qu'il n'y ait pas, en tout cas, au maximum de ce qui est humainement possible, de faux espoirs, que ceux qui y ont droit le sachent bien et voient le pas qui est franchi.

Là-dessus, je terminerai simplement en disant à nouveau qu'encore une fois je suis plus que satisfait de la qualité des discussions qu'on a pu avoir sur ce projet de loi ensemble. Je voudrais en remercier tous les parlementaires de cette Chambre. Je voudrais aussi remercier infiniment mes collègues parlementaires du groupe gouvernemental qui ont accompagné ce projet depuis le début et qui continuent, d'ailleurs, parce que, très souvent, les citoyens ne savent pas à quel point les députés non seulement font leur travail dans des comtés, mais peuvent être comme des copilotes ou des adjoints à un ministre.

Cela vaut la peine d'en tenir compte parce que souvent cela apporte un éclairage qui vient du concret, de ce qui est constaté quotidiennement par le contact avec les citoyens dans les bureaux de comté, qui continuent à apporter une contribution dans la poursuite des travaux parce que c'est une étape. On n'a pas l'intention d'arrêter là. On entend poursuivre nos travaux et en même temps aussi, dans la même perspective, ouvrir dans les meilleurs délais possible les nouveaux programmes d'emplois additionnels concernant notamment les clientèles qui en ont besoin.

En terminant, encore une fois, c'est avec beaucoup de fierté que j'invite cette Chambre, M. le Président, cette Assemblée nationale à adopter le projet de loi no 1. Merci.

**Le Vice-Président:** Est-ce que la motion de troisième lecture du projet de loi no 1, Loi sur le supplément au revenu de travail sera adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président:** Motion adoptée.

**M. Bertrand:** M. le Président, à la demande de certains collègues de ce côté-ci de la Chambre, nous voudrions qu'il y ait un vote enregistré sur la troisième lecture de ce projet de loi...

**Une voix:** Trop tard.

**M. Lavoie:** Il a été adopté.

**M. Bertrand:** En respectant le travail du président, je l'ai laissé indiquer qu'il demandait à l'Assemblée si elle adoptait ou pas ce projet de loi en troisième lecture. J'ai attendu que le président ait terminé pour me lever et lui indiquer que, de ce côté-ci, nous voulons un vote enregistré, que nous tiendrons demain après les affaires courantes.

**M. Gratton:** Question de règlement, M. le Président.

**Le Vice-Président:** M. le député de Gatineau sur une question de règlement.

**M. Gratton:** M. le Président, la même situation s'est produite il y a environ dix jours. Au moment où je demandais au nom de l'Opposition officielle un vote enregistré, on m'a répondu que le président avait déclaré le projet de loi adopté en troisième lecture.

Il s'agissait, en l'occurrence, du projet de loi no 119. Il me semble qu'une fois qu'un projet de loi est adopté il ne s'agit pas pour le leader du gouvernement, adjoint ou pas, de demander un vote enregistré après le fait.

**Le Vice-Président:** Voici, c'est la première fois que j'ai l'occasion de demander si une motion de deuxième ou troisième lecture est adoptée. Effectivement, j'ai compris "adopté" de la part de l'Opposition officielle, de la part de l'Union Nationale et je l'ai déclarée adoptée. À moins d'un consentement de la Chambre, je maintiens que cette motion de troisième lecture a été adoptée.

Oui, M. le leader du gouvernement.

**M. Bertrand:** M. le Président, on n'en fera pas une question de chicane.

**Une voix:** C'est fini.

**M. Bertrand:** Un instant! Ne soyez pas trop nerveux! La journée a été dure pour vous aujourd'hui, mais, pour nous, cela va se continuer dans la sérénité...

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Bertrand:** ... indépendamment de l'attitude de l'Opposition libérale.

M. le Président, on n'en fera pas une chicane, c'est une décision que vous avez rendue. Nous aurions aimé avoir un vote enregistré sur ce projet de troisième lecture, mais nous nous rendons à votre décision, M. le Président, et nous le considérons comme adopté.

**Le Vice-Président:** Étant donné l'heure tardive, avec le consentement unanime, je présume, de la Chambre, je suspends les travaux jusqu'à 20 heures ce soir.

(Suspension de la séance à 17 h 59)

Reprise de la séance à 20 h 10

## Projet de loi no 121

### Deuxième lecture

#### Motion de report (suite)

**Le Vice-Président:** Reprise du débat sur l'amendement de M. Forget à la motion de M. Bérubé proposant que le projet de loi no 121, Loi modifiant la Loi constituant la Société nationale de l'amiante, soit maintenant lu la deuxième fois, lequel amendement se lit comme suit: Que la motion en discussion soit amendée en retranchant le mot "maintenant" et en ajoutant à la fin les mots "dans trois mois".

C'est le député de Saint-Hyacinthe qui avait demandé la suspension du débat.

M. le député de Saint-Hyacinthe.

#### M. Fabien Cordeau

**M. Cordeau:** Merci, M. le Président. La motion sur laquelle nous devons exprimer notre point de vue a pour but de reporter à trois mois l'étude en deuxième lecture du projet de loi no 121, Loi modifiant la Loi constituant la Société nationale de l'amiante. Cette période de temps permettra au gouvernement de continuer les négociations de gré à gré avec les autorités de la Société Asbestos puisqu'il serait préférable d'en venir à une entente négociée au lieu de recourir aux procédures plus radicales contenues dans le projet de loi no 121. L'expropriation, quels qu'en soient les résultats, n'est jamais bien vue et laisse toujours songeurs ceux qui possèdent quelque bien ou qui auraient l'intention d'investir des capitaux dans certains domaines spéculatifs. Je voudrais spécifier que ces commentaires sur les négociations ne signifient pas que j'appuie le projet de loi no 121 visant à l'expropriation de la société Asbestos.

Qu'il me soit permis, M. le Président, de vous dire que je partage la volonté du gouvernement de voir l'industrie de la transformation de l'amiante prendre des proportions beaucoup plus importantes que celles observées historiquement, soit seu-

lement 3% du volume total extrait du sol québécois. L'Union Nationale est favorable à la réalisation de projets concernant la transformation au Québec de toutes les fibres d'amiante pouvant être traitées de façon rentable. J'ai été heureux d'apprendre de la part du ministre que le pourcentage des transformations atteint présentement 8% et que ces initiatives ont créé quelques centaines d'emplois. Bien sûr, nous sommes loin encore des 20 000 emplois promis par le gouvernement actuel, mais c'est un début.

Voilà ce dont les Québécois ont besoin, M. le Président: des emplois! Je crois sincèrement que les efforts du gouvernement devraient être dirigés vers cet objectif, soit la transformation, au lieu de consacrer \$250 millions à l'acquisition de l'Asbestos sans créer aucun emploi. L'acceptation de cette motion de report à trois mois permettra au gouvernement de s'enquérir de la durée d'exploitation probable de cette mine. Est-ce que des études approfondies ont été faites concernant la quantité et la qualité du minerai contenu dans cette mine et dont l'extraction n'a pas été réalisée? Le gouvernement devrait se rappeler qu'il y a belle lurette que la société Asbestos n'a pas modernisé ses installations comme elle aurait dû le faire. Est-ce que le citron que nous avons dénoncé en mars 1978 a été amélioré? Car M. Pierre Dupont disait, et je cite: "Même les partenaires de l'Asbestos Corporation, au sein de l'Association des mines d'amiante du Québec, sont en brouille avec elle à cause de sa négligence à moderniser ses installations à Thetford."

M. le Président, il faudrait se rappeler que le gouvernement devra, s'il se porte acquéreur de l'Asbestos, suivre les normes du ministère de l'environnement concernant la salubrité de cette entreprise. Quels seront les montants que le gouvernement devra dépenser pour rendre salubres les installations actuelles? Qu'il me soit permis de vous faire connaître l'opinion de M. Ivan Guay dans un éditorial paru dans la Presse du 4 mai 1979. Cette motion de reporter à trois mois l'étude de ce projet de loi permettra peut-être au gouvernement de s'enquérir auprès de diverses personnalités sur les implications de cette expropriation.

Et je cite M. Ivan Guay: "Quand on sait que l'actif total de la Société nationale de l'amiante est de \$250 millions, on peut mesurer le gaspillage des fonds publics que le Parti québécois s'apprête à effectuer pour acheter seulement la moitié d'une entreprise sans, jusque là, créer un seul emploi. Il faudra ensuite dépenser beaucoup d'autres millions de dollars pour construire des usines de transformation de l'amiante qui ne créeront que quelques centaines d'emplois. Que faut-il penser, comme contribuable, d'une telle politique?"

Et l'éditorialiste continue: "Bien sûr, le gouvernement péquiste doit maintenant sauver la face. Il traîne depuis des années dans son programme la promesse de nationaliser, au moins en partie, l'industrie de l'amiante. Le premier ministre Lévesque l'a promis à plusieurs reprises. Un fort contingent de militants péquistes ont une foi aveu-

gle dans la vertu des nationalisations. En outre, la situation économique du Québec s'est aggravée depuis l'accession au pouvoir du PQ. Le taux de chômage a dépassé 10% et oscille entre ce chiffre et 12%. Le PQ a donc besoin d'un projet-symbole pour galvaniser ses troupes, redonner confiance aux 300 000 chômeurs et faire oublier ses récents échecs électoraux.

Malheureusement, on ne fait pas des affaires avec des sentiments, si nobles soient-ils, et surtout pas avec des préjugés politiques. C'est pourtant le cas avec l'expropriation d'Asbestos."

Et un peu plus loin, M. Guay mentionnait: "Il y a un aspect encore plus grave à cette expropriation. C'est celui de rendre tous les investisseurs industriels, tant canadiens qu'étrangers, de plus en plus méfiants à l'égard du Québec. L'expropriation est, en effet, un acte d'autorité tout à fait contraire aux lois de l'économie de marché fondée sur l'entreprise privée."

Voilà, M. le Président, pourquoi on demande au gouvernement de prendre ces trois mois afin de repenser ses politiques et d'informer correctement les membres de cette Assemblée et toute la population du Québec qui, en définitive, aura à payer pour l'acquisition et la modernisation de cette entreprise et de tous les aspects de cette expropriation.

Ce soir même, M. le Président, je lisais dans la revue *Constructo* du 25 mai 1979, c'est tout récent, ce que disait M. Michael Messel, président de Lac d'amiante du Québec Limitée, conférencier invité lors de la réunion de l'Association des fabricants de tuyaux d'amiante-ciment. On peut y lire ce qui suit, M. le Président: "La production de tuyaux d'amiante-ciment, a rappelé M. Messel, constitue un marché très important pour les producteurs canadiens d'amiante qui suivent avec grand intérêt l'évolution de ce secteur de l'industrie et qui, comme fournisseurs, s'inquiètent des réglementations susceptibles d'être mises en vigueur aux États-Unis et en Europe occidentale et de l'impact négatif qu'elles peuvent avoir sur les ventes de tuyaux d'amiante-ciment dans ces marchés. Soulignant que 70% de la production canadienne de fibres sont destinés à la fabrication de produits d'amiante-ciment dans le monde et que les tuyaux comptent pour environ 40% de cette fabrication, M. Messel a fait observer que les producteurs souhaitent évidemment conserver leur part actuelle de ce marché tout en développant de nouveaux marchés dans les pays en voie de développement".

(20 h 20)

M. le Président, ce laps de temps permettra au gouvernement au moins de s'informer auprès de l'Association des fabricants de tuyaux d'amiante concernant le marché futur de ce produit.

En terminant, M. le Président, ce que veut la population du Québec et celle de Thetford, ce sont des emplois et seuls des capitaux investis, entre autres, pour la transformation de l'amiante au Québec contribueront au bien-être des Québécois et également à atteindre un niveau d'emploi raisonnable au Québec. Je vous remercie.

**M. Charbonneau:** M. le Président...

**Le Vice-Président:** M. le député de Verchères.

**M. Jean-Pierre Charbonneau**

**M. Charbonneau:** Merci, M. le Président. Je m'excuse auprès du député de Pointe-Claire, mais je dois lui dire qu'après deux ans et demi j'ai appris.

On vient d'entendre, M. le Président-

**Une voix:** Etape par étape.

**M. Charbonneau:** Etape par étape, j'ai appris cela avec l'ancien directeur du Devoir. M. le Président, on vient d'entendre un discours type qu'on va probablement entendre encore à plusieurs reprises en cette Chambre au cours des prochains jours, discours qui, finalement, demande de reporter à trois mois l'utilisation d'un outil que veut se donner le gouvernement pour en finir avec une décision qui a déjà été prise depuis pas mal de mois, sinon quelques années maintenant.

Ce n'est pas d'hier que le gouvernement actuel a annoncé son intention d'entrer dans le club de l'amiante. Quelques mois à peine après la prise du pouvoir en novembre 1976 — je pense que c'était au mois de janvier ou au mois de février au plus tard — à New York, le premier ministre indiquait son intention à la face de l'Amérique du Nord d'entrer dans le club de l'amiante par le biais de l'acquisition d'une des composantes de ce club, c'est-à-dire l'Asbestos Corporation. Il y a eu un projet de loi qui a créé la Société nationale de l'amiante par lequel, on a essayé de nous convaincre, de l'autre côté, qu'on faisait fausse route et qu'il fallait plutôt s'aligner sur une autre direction, mais qu'on ne devait pas s'engager dans la voie de l'acquisition d'une entreprise d'amiante. On n'a pas réussi à nous convaincre ni à convaincre la population — quand je dis "on", je parle des gens de l'Opposition — du bien-fondé de cette approche.

Depuis ce temps, les négociations ont été amorcées entre les parties finalement, soit entre le gouvernement et l'Asbestos. On a clairement indiqué notre volonté d'acquiescer cette entreprise. Aujourd'hui, on voudrait retarder. Le député de Saint-Hyacinthe — je ne sais pas s'il s'en est rendu compte — a parlé de motion de "retardement". Cela dit exactement ce que cela veut dire. On ne veut pas finalement convaincre le gouvernement qu'il fait fausse route et essayer de le convaincre de changer de direction, parce qu'on sait très bien, de l'autre côté, que nous avons fait notre lit et que nous allons en assumer les responsabilités et les conséquences politiques. Ce qu'on veut finalement, c'est essayer de voir dans quelle mesure on ne pourrait pas aider une multinationale, General Dynamics, à essayer de convaincre l'opinion publique. Ce n'est pas l'intérêt des Québécois qui préoccupe les gens d'en face; c'est l'intérêt d'une multinationale en particulier qui passe son temps — qui a des moyens financiers

énormes — à faire un lobbying comme on n'en aura probablement jamais vu dans ce domaine à travers l'Amérique, pas seulement au Québec, pas seulement au Canada, même au Congrès américain. On utilise des fonds considérables pour essayer de monter en épingle finalement quelque chose qui s'est déjà fait ailleurs au Canada, l'acquisition d'une entreprise dans le domaine des richesses naturelles.

Le député de Saint-Hyacinthe disait qu'on devrait utiliser ces trois mois additionnels pour faire des études. Il n'y avait pas la télévision il y a quelques mois, M. le Président, mais à ce moment-là, il y avait le député de Vanier qui avait fait un discours remarquable, remarquable parce qu'il avait embêté passablement les gens de l'Opposition.

Il avait déposé le nombre d'études qui avaient été faites depuis je ne sais combien de décennies au Québec par différents gouvernements. Cela faisait des piles de cette hauteur, M. le Président, vous vous le rappelez. Les gens qui aujourd'hui nous écoutent par l'entremise de la télévision n'ont pas vu cela mais il y a assez de gens ici dans cette Chambre pour se rappeler quelle était la hauteur des piles d'études qu'on a déposées. On voudrait encore essayer de convaincre le gouvernement qu'il faut étudier. Étudier quoi? On a décidé qu'on achèterait Asbestos Corporation d'une façon ou d'une autre. On n'a pas besoin d'études pour savoir si c'est une bonne ou mauvaise décision. On a fait notre lit et on avait pas mal d'études pour nous justifier dans cette décision.

On a toujours dit: On voudrait faire cette acquisition de gré à gré. L'entreprise ne veut pas. Elle peut bien essayer d'utiliser les gens de l'Opposition, d'utiliser finalement des tactiques comme ces gens sont habitués d'en utiliser pour convaincre la population que le gouvernement fait fausse route en achetant Asbestos. De toute façon, et le gouvernement et la population, déjà depuis pas mal longtemps, sont convaincus qu'il faut s'en aller dans cette direction. Est-ce qu'on doit le faire de gré à gré ou par nationalisation? On a toujours dit qu'on préférerait une entente de gré à gré. S'ils ne veulent pas, on va la prendre quand même, c'est clair? C'est la volonté des Québécois, c'est la volonté du gouvernement actuel d'acquiescer cette entreprise. On a dit pendant des années au club de l'amiante, aux entreprises de l'amiante d'utiliser une partie de nos ressources naturelles à nous autres dans notre intérêt un peu. Ils n'ont pas compris. On a pensé que la meilleure façon de leur faire comprendre, ce n'est pas de prendre l'ensemble du club, c'était d'embarquer et d'acquiescer une de ces entreprises.

Je me rappelle un discours qu'avait prononcé le ministre des Richesses naturelles qui expliquait très clairement à la population de Thetford Mines — cela avait été diffusé à la télévision — ce qu'on veut quand on parle du club. Un certain nombre d'entreprises jouaient aux cartes, sauf qu'elles jouaient dans leur intérêt. Nous autres, on était à l'extérieur de la partie de carte, de la table,

on leur disait depuis des générations: Jouez donc un peu dans notre intérêt; après tout, c'est notre amiante. Ils ne voulaient pas. Nous avons dit: On va prendre une des mains, et là maintenant le jeu va se jouer avec nous autres. On a décidé que cela ne se jouerait pas dans l'éternité, cela va se jouer maintenant. Cela fait assez longtemps qu'on leur dit: De gré à gré ou par nationalisation, cela va se faire et rapidement. C'est cela qu'on veut. C'est cela qu'on s'est engagé à faire et c'est cela qu'on va faire, que cela vous fasse plaisir ou non.

De toute façon — on a vu cela aujourd'hui à la période de questions — les intérêts que vous défendez, ce sont d'abord les intérêts de gens qui, eux, ne travaillent pas dans l'intérêt de la majorité. On a vu, avec le genre de contribution que vous continuez de conserver dans votre caisse électorale, qui vous défendez, qui vous protégez. Ce n'est pas nouveau depuis que vous avez un nouveau chef. Vous avez toujours eu cette attitude. Vous ne faites qu'être fidèles avec vous-mêmes, vous continuez d'avoir cette attitude, non pas de défendre les travailleurs québécois. Arrêtez de vous cacher derrière les travailleurs québécois. Les libéraux n'ont jamais eu la réputation dans cette Assemblée nationale d'être les défenseurs des travailleurs québécois. Ce n'est pas depuis le 15 novembre qu'ils ont changé d'attitude. On le voit régulièrement dans nos comtés. Ce ne sont pas eux qui se lèvent pour défendre les travailleurs québécois; ce ne sont pas eux qui se lèvent pour défendre les intérêts de l'ensemble de la population du Québec. Ce n'est pas dans ce dossier de l'amiante que vous allez commencer à nous faire croire que maintenant vous travaillez dans l'intérêt des Québécois et des travailleurs de l'amiante, ce n'est pas vrai. Vous travaillez dans l'intérêt de General Dynamics. Vous travaillez dans l'intérêt de ceux qui ont toujours contribué à votre caisse électorale.

(20 h 30)

Les gens qui vous appuient, cette entreprise et d'autres, ce qu'ils veulent, c'est qu'à un moment donné vous reveniez au pouvoir pour faire ce que vous faisiez avant, défendre leurs intérêts à eux, un petit groupe, aux dépens de l'ensemble de la population du Québec. C'est ce que vous avez toujours fait quand vous étiez au pouvoir et c'est ce que vous aimeriez qu'on fasse nous aussi. C'est bien dommage, le 15 novembre il y a eu un changement. Ce changement c'est qu'aujourd'hui il y a un gouvernement qui travaille pour l'ensemble de la population du Québec, un gouvernement qui a décidé que les richesses naturelles du Québec vont d'abord servir aux Québécois. Cela, si les étrangers ne veulent pas le comprendre tant pis pour eux. Il y a assez d'étrangers qui comprennent une chose, à savoir qu'il y aura toujours de l'argent à faire au Québec. Il y a moyen de le faire en conciliant leurs intérêts d'entrepreneurs avec les intérêts de la population du Québec. Si Asbestos ne l'a pas compris, tant pis. Nous, nous avons compris une chose, c'est qu'il fallait qu'on s'en aille dans cette direction. Cela, comme je l'ai dit, c'est bien dommage, c'est à prendre ou à laisser. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président:** Merci.  
M. le député de Pointe-Claire.

**M. William Frederic Shaw**

**M. Shaw:** Merci, M. le Président. Ce soir, je vais essayer pour une fois de parler en français, parce que ce sujet est assez important et parce que je veux appuyer la motion de M. le député de Saint-Laurent. Je veux appuyer la motion parce que c'est évident que ce délai est demandé non seulement par les parties qui sont impliquées dans cet achat de l'Asbestos Corporation, mais aussi par la population du Québec.

On vient d'entendre: La population du Québec veut acheter tout de suite l'amiante. Mais ce n'est pas ce qu'on entend dans la population. Partout, on entend que ce parti a peur de demander le référendum, qu'il a peur d'appeler une élection pour appuyer sa position. Il dit qu'il parle pour la population, mais la population est tannée de l'image que vous projetez à l'extérieur du Canada. Un sénateur américain comme John Tower, du Texas, ce n'est pas un homme insignifiant, c'est un homme important. Abraham Ribicoff de New York, John Danforth, du Connecticut, le sénateur Percy, de l'Illinois, le sénateur Chaffe, de Rhode Island.

**M. Brassard:** Il n'y a pas beaucoup de Québécois!

**M. Shaw:** Ils ne sont pas Québécois, mais je peux vous garantir que ce sont des hommes justes. Ils ne parlent pas pour les intérêts d'une multinationale; ils parlent dans l'intérêt de négociations justes et honorables entre les deux parties.

J'ai entendu, il y a quelques jours, le discours du ministre responsable. À la fin du discours, je me suis posé la question: "If you are so smart, why are you not rich?" En anglais, on dit: Si vous êtes aussi savant, aussi "smart" que ça, pourquoi n'avez-vous jamais fait vos preuves? Vous voulez changer une administration déjà canadienne-française, qui a fait des profits, par vos amateurs. Nous avons vécu la situation avec SIDBEC-DOSCO. Nous avons vécu la situation avec REXFOR, avec toutes les régies d'État et c'est exactement la même chose. En avez-vous une seule au Québec qui a fait des profits l'année passée? Une seule? Laquelle?

**M. Paquette:** Huit des neuf compagnies de la SGF.

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Shaw:** Ah oui, excusez-moi! Nous avons entendu que le gouvernement veut entrer dans un nouveau club, le club de l'amiante. Il fait une comparaison avec la Saskatchewan qui a acheté la potasse; c'est vrai, mais qu'il la fasse donc au complet, la comparaison. Là, on a fait des négociations claires et nettes, devant tout le monde; ils

ont payé un prix juste pour les deux parties. Ce sont des moyens qu'on emploie ici, en Amérique du Nord. Le savez-vous? Ce sont des moyens.

**M. Bérubé:** Question de règlement, M. le Président.

**Le Vice-Président:** M. le ministre des Terres et Forêts, sur une question de règlement.

**M. Bérubé:** Vous nous avez sévèrement avertis que vous vous assureriez qu'on s'en tienne au sujet du débat, c'est-à-dire au report. Je voudrais souligner que malheureusement le député n'a pas encore parlé de la raison de la motion que nous discutons présentement, c'est-à-dire le report du présent projet de loi.

**M. Lavoie:** L'arrogance! L'intolérance!

**Le Vice-Président:** S'il vous plaît, à l'ordre! Effectivement, M. le ministre des Richesses naturelles, j'ai dit cela. Je le redis encore et j'invite les députés à plaider la raison pour laquelle on devrait ou non lire, dans trois mois ou maintenant, la deuxième lecture de ce projet de loi. Mais je tiens à vous faire remarquer que s'il fallait que la présidence, à chaque fois qu'un membre se lève pour invoquer la pertinence, intervienne d'office, il y aurait beaucoup d'interventions et peu de discours. Je me contente d'inviter les membres à plaider pour ou contre l'une des thèses soumises à l'Assemblée nationale.

**M. Shaw:** Merci, M. le Président. Cela me fait plaisir de voir que le ministre est aussi agité par mes remarques qu'il ait besoin de se lever pour parler. C'est vrai, j'ai déjà dit, c'est très important qu'on reporte ce projet de loi pas seulement de trois mois, mais jusqu'à la fin de votre mandat. On a entendu des gens, le premier ministre a dit que le gouvernement veut retarder l'adoption de ce projet de loi jusqu'à la fin de cette année, pour donner une chance au comité de négociations de le faire comme il faut, avec honnêteté, avec souplesse, avec ouverture. Mais ce n'est pas comme cela qu'on agit ici, avec ce gouvernement; on emploie toujours le gros marteau pour essayer de tuer les mouches. On n'a jamais tué des mouches à coups de marteau, mais le dommage qu'on fait en essayant est incroyable! Et on le voit dans tous les domaines.

Moi, comme Québécois, je suis désolé. Je suis désolé parce que vous projetez une image de ma province, de mon pays, qui est totalement différente au vœu de la population. La population ne veut plus que vous projetiez une image que nous sommes des gens qui fonctionnent toujours par chantage, "blackmail".

Mr.. President, it is a tragedy that this government has so lost the confidence, not only of Canadians and Quebecers, but everyone in the entire western world. They are now looking at this government as something that they have to live with until the next election and they will do

everything possible to delay any further work with you. You have so lost the credibility of the people that you can no longer function and when you get that message and when you understand that all of Québec is suffering because you are incapable of acting because you have so mishandled your power, so misused your authority, that no one believes you anymore. And when you see people who two years ago would never have said a word, Senator John Tower of Texas, Senator Abraham Ribicoff of New York, Senator John Danforth, Senator Percy and Senator Chaffe; these are not... oh! yes, these are mauvais gars qui travaillent toujours simplement pour les multinationales. No way! One thing is for sure, Mr. President, that this government has not only lost the confidence of Americans and Canadians, and Quebeckers, it has destroyed the primary image of me and the other members of the Opposition, and the rest of Québec as genuine negotiators in a fair deal. If you do not understand your total lack of credibility, that is your problem because I assure you that regardless of whether we can retard this bill for three months or not, you will still have to fight this case in the courts because you are not dealing with the small nurse who wants to pass a language test, or the small businessman who wants to put up a bilingual sign. You are now dealing with the multinationals and now you are in a different league and now you will understand that you are not big enough to play the game.

Mr. President, I support the motion from the honourable member of Saint-Laurent and I hope that the government has the sense to understand that until it starts acting rationally, until it starts acting responsibly, it will not be able to do its business and we, all of us Quebeckers, will not be served by this government. Thank you, Mr. President.

**Le Vice-Président:** M. le député de Roberval.

**M. Robert Lamontagne**

**M. Lamontagne:** M. le Président, au début de ma brève intervention, conformément au règlement, je pense qu'il est peut-être bon de rappeler quel projet de loi on étudie actuellement et de parler de la motion de report présentée par mon collègue, le député de Saint-Laurent. Le projet de loi 121 — c'est bon de le rappeler — a pour but de proposer un amendement à la loi 70. Quant à nous de l'Opposition officielle, nous proposons un amendement à cette motion de deuxième lecture qui est, comme vous le savez, M. le Président, la seule motion qu'il est permis de présenter à l'occasion d'une deuxième lecture. S'il est permis de le faire, je pense que tout parlementaire a le droit de présenter une telle motion.

Les raisons fondamentales qui ont été invoquées précédemment par un seul de mes collègues jusqu'à maintenant — et je tiens à le souligner... Nous avons présenté la motion, mais j'ai l'impression que le parti ministériel voulait lui-même la présenter, parce que jusqu'à maintenant,

trois intervenants se sont exprimés. Quant à nous, je suis le deuxième de notre côté. Je ne sais pas qui veut faire de l'obstruction à ce projet de loi. Mais quant à nous, je tiens à informer le gouvernement qu'une fois que notre position est clairement exprimée, nous sommes prêts, dès ce soir, à voter sur cette motion de report, mais pour autant qu'on nous laisse nous exprimer quelque peu. C'est nous qui avons donné cette motion de report, M. le Président.

Pourquoi une motion de report à un tel projet de loi? Pour tous ceux et celles qui nous écoutent, je pense qu'il est bon de le rappeler. D'abord, on a été surpris — je voudrais rappeler les paroles du député de Saint-Laurent — de voir que ce projet de loi, c'est le ministre des Richesses naturelles qui le présentait. Il ne s'agit pas des qualités personnelles du ministre des Richesses naturelles qui sont mises en cause. Loin de là. Mais il ne lui appartient pas de présenter un projet de loi qui traite de l'expropriation. C'est tellement vrai, M. le Président, qu'il n'a pas été capable d'en parler du tout pendant son intervention. Cela me faisait rire tout à l'heure de le voir se lever, mon Dieu! tout blanc presque de colère, s'insurgeant contre un de ses collègues qui violait le règlement, alors que lui-même, pendant une heure, avait complètement enfreint le règlement. Je le comprends, M. le Président. Il n'est pas partie aux négociations avec General Dynamics. Il ne peut pas en parler à l'occasion d'un projet de loi qui traite de l'expropriation. M. le Président, vous qui êtes avocat, vous savez — et les notaires le savent également...

**Une voix:** Les hommes de loi.

**M. Lamontagne:** ... les hommes de loi — lorsqu'on parle d'expropriation, il s'agit de mesure exceptionnelle. Évidemment, je comprends le député de Verchères. Il ne peut pas toujours être très familier avec ces choses, quant à lui, c'est le nationalisme. On ne comprend rien et on n'est pas de bons Québécois. Quant à lui, c'est le langage courant, c'est son discours habituel. Mais lorsqu'on parle comme parlementaires un peu en connaissance de cause, de l'expropriation, lorsqu'on emploie le mot "expropriation", si quelqu'un arrive chez vous et veut exproprier votre propriété, on dit: Un instant! On va se parler un peu. C'est cela. On veut, M. le Président, se servir de l'Assemblée nationale du Québec comme mesure de négociation, comme tremplin de négociation, pour ne pas employer un autre terme — j'espère que le ministère des Finances ne fait pas cela — que l'on appelle "chantage". Et si on veut nous employer comme parlementaires pour parler d'expropriation, qu'on ait au moins la décence de déposer devant les membres de l'Assemblée nationale toutes les données du problème.

Combien de fois, M. le Président, le député de Saint-Laurent est-il intervenu depuis des mois et des mois? Je voudrais également souligner le bon travail du député de Richmond dans ce dossier, pour essayer de connaître de la part du ministre des Finances les données de la négociation. Une

chose est certaine et c'est bon de le rappeler. Au moment où nous étudions un projet permettant à la Société nationale de l'amiante d'exproprier, le gouvernement n'a pas encore pris la décision d'exproprier. On l'a prise ou on ne l'a pas prise. Le ministre des Finances, en réponse à une question que je lui posais, a confirmé qu'à ce stade-ci, il espérait encore qu'on en vienne à d'heureux résultats.

M. le Président, pour employer une expression, cela n'est pas correct. Ce n'est pas correct qu'un homme qui représente pour nous, dans de telles négociations, la crédibilité de l'ensemble des Québécois vienne une bonne journée nous dire: Écoutez! Je vous dépose une loi de l'expropriation et — pour employer le terme du député de Verchères — que vous aimiez cela ou que vous n'aimiez pas cela, elle va être adoptée. Imaginez si on en est rendu là.

**Une voix:** Du chantage.

**M. Lamontagne:** Ce n'est plus du chantage, c'est du chantage éhonté. M. le Président, je pense que le ministre des Finances devrait se servir de notre motion pour dire devant l'Assemblée nationale, d'ici quelques jours tout au plus, avant l'adoption du projet de loi en deuxième lecture: Je m'engage à vous fournir toutes les données et vous mettre à jour sur la négociation actuellement en cours.

M. le Président, le ministre des Finances a reproché bien des choses au député de Saint-Laurent lors de son intervention sur cette motion de report, parce que lui-même, le ministre des Finances, est intervenu sur cette motion de report. Nous étions tout oreilles, M. le Président, espérant qu'il se lève et qu'il profite de cette circonstance pour dire: Écoutez! Vous avez raison; il est normal que je vous informe de la négociation, que je fasse un véritable bilan. Qu'il fasse une déclaration ministérielle pour informer, par l'intermédiaire de l'Assemblée nationale, la population du Québec. Ce n'est pas l'argent du Parti québécois et du ministre des Finances qui est en cause. C'est l'argent de tous les Québécois. Lorsqu'on parle, dans les notes explicatives... Évidemment, il faut les comprendre, les affaires, ce n'est pas leur fort. La valeur marchande. On sait la différence actuelle; il y a un prix de \$40 à \$42, comme le député de Saint-Laurent le rappelait. Lorsque le gouvernement, de gré à gré — nous l'espérons vu qu'il a pris sa décision — paiera le moins cher possible... Nous sommes en cause. On ne veut pas que le gouvernement paie un prix déraisonnable dans de telles circonstances. En même temps, on s'aperçoit que deux maisons reconnues ont des prix différents. L'une, \$40 à \$42 et l'autre, \$100 approximativement, suivant ce qu'on nous rappelle depuis plusieurs mois.

Comment peut-on y arriver par une loi, tout simplement en disant qu'il y a un expert qui va venir déterminer la valeur marchande, la juste valeur marchande? La juste valeur marchande, c'est cela qui fait l'objet de négociations.

M. le Président, je veux permettre à d'autres collègues d'intervenir là-dessus, mais quant à nous, de l'Opposition officielle, nous rappelons qu'il est du devoir du gouvernement et du ministre des Finances de présenter, dans les plus brefs délais possible, avant l'adoption de ce projet de loi, le bilan des négociations entre le gouvernement et General Dynamics. Il est impensable qu'on se serve de l'Assemblée nationale du Québec pour faire du chantage avec qui que ce soit, aux fins de négociations que le gouvernement, d'après ce qu'il semble de plus en plus, veut retarder, peut-être pour des mesures budgétaires. Depuis que le premier ministre a annoncé, il y a déjà plus de deux ans, qu'il exproprierait ou achèterait l'Asbestos Corporation, on sent que le ministre des Finances est fort aise de tous ces délais additionnels qu'il peut se donner. Je pense que cela permettra peut-être à son budget un meilleur équilibre à la fin de l'année. M. le Président, si je pouvais me servir de vous, dans ma première intervention devant vous comme vice-président, je vous demanderais — sans doute que vous l'accepteriez comme premier vœu d'un vice-président — de faire comprendre à vos collègues de droite qu'on n'a pas le droit de se servir de l'Assemblée nationale pour une mesure telle que celle proposée par la loi 121.

**Le Vice-Président:** M. le député de Lac-Saint-Jean.  
(20 h 50)

**M. Jacques Brassard**

**M. Brassard:** Merci, M. le Président. Je dois vous dire d'abord en commençant que c'est avec beaucoup de satisfaction que je constate que mon collègue de Roberval s'inquiète des coûts de l'expropriation d'Asbestos Corporation. Il aurait été préférable, cependant, que l'ancien gouvernement s'inquiète également des coûts du fiasco et de l'orgie des dépenses olympiques. Voilà, M. le Président, une motion qui n'a pas surpris grand-monde. Comme d'habitude — les cas sont nombreux où le gouvernement entend appliquer des mesures visant à reprendre en main notre économie — le Parti libéral fait de l'obstruction systématique et tente d'empêcher le gouvernement d'aller de l'avant et de se donner des instruments de développement économique, de se donner ce qu'on pourrait appeler des instruments de libération économique. Cette motion présentée par le député de Saint-Laurent a une raison officielle qui ne tient pas debout, qui est carrément incohérente. On peut lire dans le journal des Débats le discours du député de Saint-Laurent la semaine dernière. Il donne les raisons pour lesquelles il présente une motion de report: Parce que, dit-il, encore une fois, il est incapable de faire devant l'Assemblée nationale — il parlait du ministre des Finances — le bilan d'une négociation qui n'a pas eu lieu au meilleur de notre connaissance. Plus loin, il dit: L'Assemblée nationale ne doit pas se prononcer à moins d'entendre de la bouche du ministre des Finances un bilan complet d'une négociation.

C'est tout à fait incohérent comme raison. Le ministre des Finances, dit-il, n'a pas fait rapport sur l'état des négociations, donc, reportons le débat à trois mois. C'est à n'y rien comprendre. On veut savoir des choses, on veut être informé, on veut obtenir des informations sur les négociations entre les parties. Que fait le député de Saint-Laurent? Au lieu de demander ces informations et même de les exiger, il présente une motion de report du débat à trois mois, ce qui aurait pour effet, précisément, d'empêcher le ministre des Finances de faire rapport sur les négociations. Donc, cette raison officielle, qui est absurde en elle-même, inconsistante, illogique, n'est pas — tout le monde en conviendra — vraiment la bonne raison.

Quelle est donc la vraie raison derrière les raisonnements tortueux et lourds du député de Saint-Laurent? Elle est très simple. Depuis des années, le Parti libéral s'acharne à convaincre les Québécois qu'ils forment un peuple incapable de se développer lui-même, un peuple impuissant, un peuple dépendant, un peuple trop dépourvu et trop démuné pour prendre ses responsabilités à la fois politiques et économiques. Cela fait des années qu'il nous claironne que les seuls qui sont capables de développer notre économie et d'exploiter nos ressources sont les autres, les étrangers. Quand il était au gouvernement, d'ailleurs, toute sa politique économique s'est limitée à mendier des investissements étrangers. Cela fait des années que l'argument clé, que l'argument majeur du Parti libéral consiste à proclamer notre incapacité congénitale à prendre en main nos propres affaires et que nous devons laisser à d'autres le soin de développer notre économie et d'exploiter nos ressources.

Il est bien évident, connaissant cela, qu'à chaque fois que le gouvernement, par des mesures concrètes, par des lois, par des politiques, par des projets, fait la démonstration irréfutable que les Québécois sont capables de se comporter comme tout peuple normal et de développer eux-mêmes leur économie et leurs ressources, cela dérange beaucoup le Parti libéral, cela terrorise beaucoup le parti de la dépendance, cela les effraie. On le comprend. Un gouvernement qui se tient debout leur fait peur, les terrorise. On comprend fort bien le comportement de l'Opposition libérale, de ces défenseurs de notre insignifiance économique, de ces apôtres de la dépendance, de ces missionnaires de la soumission tranquille, de ces amis des multinationales, comme le disait tantôt mon collègue de Verchères. On peut se poser bien des questions sur leur amitié.

Combien, M. le Président, ont-ils reçu pour alimenter leur caisse électorale d'Asbestos Corporation? Combien ont-ils reçu pour alimenter leur caisse électorale de General Dynamics? Pendant combien d'années ont-ils reçu des souscriptions des compagnies d'amiante? Cela se chiffre par combien? Actuellement, on connaît la pointe de l'iceberg. On sait que Régis Trudeau et Associés ont contribué pour \$250 000 à la caisse libérale. On sait que la firme Desjardins, Sauriol ont con-

tribué pour \$500 000 à la caisse libérale. Mais General Dynamics, M. le Président, l'Asbestos Corporation et les autres compagnies d'amiante, combien?

**Une voix:** Mystère!

**M. Brassard:** Dans la caisse électorale que gère présentement le chef libéral, quelle est la proportion qui origine des compagnies d'amiante? On peut se poser beaucoup de questions sur ces amis de multinationales, ces défenseurs des compagnies d'amiante. De bonnes questions. Obtiendra-t-on des réponses un jour?

**Une voix:** Non.

**M. Brassard:** Possiblement pas.

**Une voix:** En cour, peut-être.

**M. Brassard:** On comprend donc, M. le Président, parfaitement l'Opposition du Parti libéral du Québec parce qu'il sent fort bien qu'il perd du terrain chaque fois que le peuple québécois augmente sa confiance en lui-même. On sait très bien que le Parti libéral du Québec voit s'effriter ses assises chaque fois que le peuple québécois décide d'assumer ses responsabilités. On sait très bien que le Parti libéral du Québec voit son influence diminuer, s'amenuiser dans l'opinion publique chaque fois que le peuple québécois éprouve une fierté toute légitime.

C'est le cas présentement, M. le Président, avec la politique de l'amiante dont la loi 121 constitue une pièce essentielle. Cette politique accroît notre confiance en nous-mêmes. Les Québécois se rendent compte qu'ils sont capables d'affirmer, d'assurer une présence efficace dans ce secteur où nous avons toujours été absents pendant des décennies. Cette politique fait en sorte que le peuple québécois assume ses responsabilités économiques qui consistent à exploiter nos ressources. Cette politique de l'amiante fait naître un sentiment de fierté chez le peuple québécois. Les Québécois sont fiers de voir qu'après 100 ans d'incurie et d'immobilisme un gouvernement a enfin décidé d'appliquer une véritable politique de reprise en main de nos ressources.

Voilà, M. le Président, les vraies raisons, les véritables raisons de l'obstruction systématique du Parti libéral du Québec. Il s'agit pour lui, sous peine de disparition, d'arrêter par tous les moyens possibles la marche des Québécois vers leur libération, d'arrêter par tous les moyens possibles le processus de prise en main de nos affaires. Je dois vous dire, M. le Président, qu'il ne réussira pas car cette marche est irréversible, ce processus est inexorable. Mais il est bon que les Québécois sachent de quel côté le Parti libéral du Québec se situe avec ses motions dilatoires et ses tactiques obstructives. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président:** M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

### M. Fernand Lalonde

**M. Lalonde:** M. le Président, M. le député de Lac-Saint-Jean veut savoir de quel côté se situe le Parti libéral. Je lui rappellerai que, lors des deux dernières élections partielles, le Parti libéral s'était situé du côté d'un peu plus de 60% de la population, M. le Président. Alors, cela faisait assez étrange de l'entendre dire que, chaque fois que le Parti québécois présentait une proposition à l'Assemblée nationale, l'appui du Parti libéral diminuait. C'est exactement le contraire qui est arrivé depuis deux ans, M. le Président.

À part de faire des discours "patriopétards", M. le Président, et de nous prêter des intentions indignes, ce qui est d'ailleurs contre le règlement, le Parti québécois, les péquistes n'ont contribué à peu près en rien au débat qui nous occupe. (21 heures)

Il s'agit d'une motion de report du projet de loi no 121. Il faut immédiatement dire ce que comporte le projet de loi no 121. C'est un projet de loi qui, s'il devient loi, constituera la permission que l'Assemblée nationale donnera au gouvernement de pouvoir exproprier. Il faut le dire et le répéter, ce n'est pas une décision de l'Assemblée nationale d'exproprier ou non. Tout ce que le gouvernement nous demande, c'est de lui donner le pouvoir d'exproprier. Donc la décision n'est pas encore faite. Exproprier quoi? On ne le sait pas. Le gouvernement non plus ne le sait pas d'ailleurs. Lisez attentivement le projet de loi, le gouvernement ne sait pas ce qu'il nous demande d'exproprier. C'est clair.

Devant l'indécision du gouvernement, devant l'incapacité du ministre des Finances, entre autres, de nous faire un rapport, un bilan complet ici à l'Assemblée nationale, à qui on demande une permission, devant l'imbroglio qui fait que les négociations sont faites par le ministre des Finances, mais c'est un autre ministre qui nous demande la permission d'exproprier, le député de Saint-Laurent a dit au gouvernement: Retournez à votre table de travail. Allez faire vos classes.

Naturellement, la motion de report est une motion qui suggère au gouvernement de consacrer plus de temps à préparer son dossier, à l'étudier. On dira que c'est une motion dilatoire, c'est-à-dire qui entraîne des délais, qui retarde les choses, mais évidemment. Si on retarde l'étude du projet de loi de trois mois, la loi ne sera adoptée que trois mois plus tard, mais ce n'est pas notre faute, à nous, de l'Opposition officielle si le gouvernement n'est pas prêt à exproprier, actuellement.

Même si elle remonte à plus de deux ans l'annonce de la décision d'acheter, le gouvernement n'est pas prêt. Il ne sait pas quoi exproprier. D'ailleurs, vous lisez à l'article 20 qu'on propose, ce qui suit: "Le gouvernement peut, selon les règles prévues à la présente section, exproprier, pour le compte de la société — on parle de la Société nationale de l'amiante — les biens de toute nature qui sont utiles à la réalisation des objets..." Ce sont ceux dont la compagnie, la

société Asbestos est devenue propriétaire depuis le 15 décembre 1978 ou après. Maintenant, moins ceux dont elle se serait départie dans le cours ordinaire des affaires... Autrement dit, M. le Président, on ne sait pas ce qu'on veut. Ce n'est pas notre faute si le ministre des Finances ne sait pas ce qu'il veut acheter, ce qu'il veut exproprier.

Ce ne sont pas tous les biens de la société Asbestos qu'on veut acheter. Lesquels? Le gouvernement ne le sait pas, je l'ai dit tantôt, l'article 20 ne nous propose même pas une description complète des biens qu'on veut acheter. Après deux ans d'étude, après des tentatives de faire établir un prix par un organisme conseiller du gouvernement, on en est encore là, et tout ce qu'on sait, c'est que le gouvernement ne sait pas ce qu'il veut. Et pourtant, il nous demande une permission.

Il me semble que les députés de l'autre côté, même les députés ministériels qui sont élus par une population devraient se rendre compte que le gouvernement n'a pas le droit de nous demander une permission, de nous demander une autorisation aussi draconienne, sans nous faire un bilan, sans nous faire rapport. Ce n'est pas au caucus du Parti québécois que ce rapport devrait être fait, c'est ici à l'Assemblée nationale. On sait que le Parti libéral du Québec s'est opposé à l'achat par le gouvernement de la société Asbestos. Pourquoi? Pourquoi donner \$40 millions, \$50 millions, \$60 millions, \$90 millions, peut-être \$100 millions à une société étrangère, sans créer un seul emploi?

La nécessité de l'achat n'a pas été démontrée, mais je ne reprendrai pas le débat ici. Il est bon quand même de rappeler la raison pour laquelle nous ne voulons pas favoriser une multinationale par un tel achat dont on ne nous donne même pas le prix ici, ce soir. On nous accuse de faire le jeu de General Dynamics en nous opposant au projet de loi.

Au contraire, M. le Président, si on laissait le gouvernement agir seul, sans surveiller ce qu'il fait actuellement, au nom de cette fierté nationale qu'on essaie d'exciter ici, dans ce débat, de la part du député de Lac-Saint-Jean et du député de Verchères, on paierait n'importe quel prix aux dépens des Québécois et au profit d'une multinationale. Qui favorise une multinationale, actuellement, M. le Président? Je vous le demande.

Les autres engagements financiers que le gouvernement va prendre au niveau de la salubrité, on n'a pas eu non plus de démonstration ici, mais on nous demande quand même un chèque en blanc. En d'autres mots, rien n'est prêt et on demande aux législateurs élus que nous sommes de donner une espèce d'épouvantail au gouvernement pour faire peur à General Dynamics. Il me semble que seulement quelques ministres suffiraient. Non, on veut un épouvantail pour que cela fasse peur, au fond, pour que ce soit une menace à General Dynamics. Mais ce n'est pas comme ça qu'on fait affaires, c'est du chantage et c'est indigne de l'Assemblée nationale de nous utiliser, d'utiliser la population que nous représentons ici

parce que le mépris du Parlement que cela constitue retombe naturellement sur toute la population qui nous a envoyés ici. Ce n'est pas pour cela qu'on a été envoyé ici, simplement pour servir d'épouvantail à General Dynamics. Il y a quand même une limite.

Le ministre des Richesses naturelles, lorsque nous avons étudié le projet de loi no 70, avait, après s'être fait tirer l'oreille, déposé à la commission parlementaire un rapport de fonctionnaires dont il avait retiré un chapitre, qui n'a pas pu être connu par les parlementaires appelés à voter sur le projet de loi. Ce chapitre serait une évaluation maison faite par des fonctionnaires du gouvernement. J'espère que le ministre des Richesses naturelles m'écoute actuellement, il pourra me corriger si je fais erreur. Ce chapitre serait une évaluation faite par les fonctionnaires, avant celle faite par Kidder, Peabody, un organisme américain engagé par le gouvernement pour le faire. Qu'on prenne donc les trois mois de congé, les trois mois d'étude qu'on vous offre dans la motion pour déposer à l'Assemblée nationale ce chapitre, maintenant que le lit du gouvernement est connu, \$42. Maintenant que le prix du gouvernement est connu, \$42, pourquoi cacher encore cette évaluation du gouvernement, cette évaluation de la société?

Un autre cas patent. On demande à cette Assemblée nationale de donner une autorisation les yeux fermés au gouvernement d'exproprier peut-être, pas nécessairement, mais à quel prix? On ne le sait pas. Au moins, s'il nous arrivait en se tenant debout et nous disait: Nous croyons que c'est \$42 l'action. Dans le projet de loi, on dit que c'est \$42. On fait le bilan à l'Assemblée nationale, on persuade, on fait la démonstration à l'Assemblée nationale que cela ne vaut pas plus que cela. À ce moment-là, on saura que le gouvernement ne se prépare pas à faire un cadeau caché...

M. Bérubé: Oh!

**M. Lalonde:**... à une compagnie sans créer un seul emploi. Cet arbitre, qui aura à trancher la pomme en deux, entre \$42 et \$100, c'est tout à fait tentant de prendre le prix à mi-chemin. Où sont les \$42 du gouvernement à ce moment-ci? Ce n'est pas l'Assemblée nationale qui les aura autorisés. Si l'on donnait ce chèque en blanc au gouvernement actuellement, sans lui permettre de retourner à son établi, sans qu'il retourne à sa table de travail pour préparer son dossier, préparer son bilan et nous en faire la démonstration ici, on ne serait pas des législateurs responsables. C'est la seule raison pour laquelle nous faisons cette motion de report, pour donner la chance au gouvernement de faire ses classes, de faire son "homework", comme on dit dans le langage de Shakespeare, autrement dit, de préparer un bilan complet pour ensuite venir ici, à l'Assemblée nationale, nous dire: On n'a pas pu acheter, on veut exproprier et à tel prix. On demande à l'Assemblée nationale d'autoriser le gouvernement à le faire. À ce moment-là, on pourra être pour ou

contre, mais au moins on aura un dossier complet, ce qu'on n'a pas actuellement ici. On veut tout simplement se servir de l'Assemblée nationale pour tenter de faire peur à quelqu'un. Je vous remercie, M. le Président.

(21 h 10)

**Le Vice-Président:** M. le député de Bellechasse.

#### M. Bertrand Goulet

**M. Goulet:** Merci, M. le Président. Vous me permettez sans doute d'intervenir dans ce débat et de vous faire part du fait que, personnellement, je suis pour la motion que nous débattons présentement, soit de reporter à trois mois l'adoption du projet de loi no 121, Loi modifiant la Loi constituant la Société nationale de l'amiante, et surtout, M. le Président, le principe par lequel ce projet de loi permettra au gouvernement d'exproprier la société Asbestos.

Exproprier, voilà déjà un seul mot qui, s'il était analysé en profondeur, justifierait les questions et les doutes qui sont nôtres aujourd'hui, au moment où nous étudions ce projet de loi. Exproprier, cela veut dire quoi? Cela veut dire déposséder quelqu'un de sa propriété. Je pense que c'est là l'explication la plus simple que l'on peut donner au mot exproprier: déposséder quelqu'un de sa propriété.

Certains députés affirment que cette motion a pour seul but de retarder les travaux de cette Assemblée et, par le fait même, retarder l'adoption de ce projet de loi. Un député ministériel a même affirmé que le but de cette motion était de défendre les intérêts d'une multinationale. Vous l'avez entendu de vos propres oreilles tout à l'heure, M. le Président. Nous pouvons de part et d'autre de cette Chambre donner l'interprétation que l'on veut bien donner à ce projet de loi mais, quant à moi, si j'appuie cette motion, c'est dans le seul but de défendre les intérêts des Québécois. Je m'explique, M. le Président. Un député ministériel a même affirmé ce soir que le gouvernement avait, depuis de nombreuses années, décidé de se lancer dans l'amiante et, coûte que coûte, il se lancera dans l'amiante. Que nous soyons d'accord ou pas, que cela fasse notre affaire ou non, que cela fasse l'affaire des Québécois ou non, je crois que c'est là une bien mauvaise attitude, que c'est là une bien drôle de manière de gérer les deniers d'une province et de gérer même l'ensemble d'une province.

Je pense sincèrement que cette attitude est très mauvaise. Quand, dit-on, on veut négocier soit un achat, une transaction de gré à gré et que l'on prononce de tels propos devant cette Assemblée nationale, je pense que cela démontre très bien ou que cela laisse du moins présumer fortement une mauvaise foi de la part du gouvernement. Cela va à l'encontre même de certains propos de certains députés du même côté de la Chambre, soit des gens d'en face, propos qui ont été tenus dans cette Assemblée à l'occasion du débat sur ce projet de loi.

Qui donne les vraies raisons? Qui a raison? M. le Président, dans les différentes interprétations qu'on a pu entendre de l'autre côté de la Chambre? Je vous laisse en décider mais il y a là une contradiction notoire.

Pourquoi trois mois, M. le Président? Pourquoi, en appuyant cette motion, croyons-nous sincèrement défendre les intérêts des Québécois? Voici certaines réponses. D'abord, ceci permettra au gouvernement de dresser et de présenter un bilan complet des négociations, naturellement, si négociations il y a. Je pense que les Québécois et les députés de l'Opposition, même certains députés ministériels, sont justifiés de faire une telle demande ou d'attendre un tel rapport de la part du gouvernement. S'il y a eu des négociations — cela a été demandé par plusieurs de mes collègues — nous aimerions que les intéressés, les ministres concernés, le ministre des Richesses naturelles ou le ministre des Finances, puissent déposer dans cette Chambre un rapport complet, un bilan complet.

Un autre point important est de permettre au gouvernement et à certains organismes intéressés de faire un bilan pro forma afin de comptabiliser, s'il y a lieu, l'impact qu'aura une telle mesure sur l'ensemble du Québec. Si la société Asbestos est expropriée, la province de Québec sera jugée, et à juste titre, hostile au système de la libre entreprise.

Ceci nous permettrait d'évaluer les préjudices que cette mesure occasionnera au Québec et à l'ensemble de ses habitants. Cette mesure aura-t-elle pour effet une diminution des investissements privés, investissements essentiels à la croissance et à la prospérité d'une province? Je pense, M. le Président, qu'il n'y a pas eu d'études faites encore sur cette question. Je pense sincèrement que oui et j'apprécierais connaître les impacts futurs d'une telle mesure. Voilà une autre raison qui, à elle seule, justifierait le report de l'adoption de ce projet de loi à trois mois.

Personnellement, je crois que ni la province de Québec, ni son gouvernement, ni le contribuable, ni même les actionnaires ne bénéficieront des projets de prise de contrôle ou d'expropriation de cette société par le gouvernement. Bien sûr, trois mois permettraient au gouvernement de trouver une solution d'entente afin que les Québécois soient véritablement gagnants si vraiment nous sommes obligés d'exproprier cette société. Je pense que trois mois ne seraient pas de trop. L'expropriation devrait être l'ultime solution et ce, après avoir épuisé toutes les avenues qui sont à la disposition du gouvernement pour se porter acquéreur de cette société, si vraiment le gouvernement a fait son lit et veut acquérir cette société. D'après moi, le gouvernement n'a vraiment pas épuisé tous les moyens et je crois qu'un délai de trois mois serait bénéfique pour l'ensemble des Québécois. Y a-t-il eu des études de rentabilité? A-t-on des études complètes sur la rentabilité éventuelle d'un tel projet? Je pense que non. Trois mois permettraient au gouvernement de faire connaître aux Québécois dans quoi ils s'embarquent et quelles seront les répercussions futures d'un tel projet au niveau économique.

On nous a souligné du côté du gouvernement qu'on a besoin sans faute de cette mine parce que, dit-on, l'on veut transformer de l'amiante au Québec. Je n'ai rien contre cette volonté. Vous savez que l'Union Nationale a fait connaître sa position là-dessus. Nous n'avons rien contre la volonté du gouvernement de vouloir transformer de l'amiante au Québec. Mais le gouvernement lui-même, depuis un an, a prouvé qu'on peut transformer de l'amiante au Québec et créer de l'emploi et ce, sans exproprier une mine. Sans être propriétaire d'une mine, le gouvernement a lui-même prouvé cet état de fait. Il en a lui-même fait la preuve avec la société qu'il a créée en Mauricie. Pourtant, à ce que je sache, cette société fonctionne et le gouvernement n'est pas encore propriétaire d'une mine d'amiante. Voilà donc la preuve qu'on peut transformer de l'amiante au Québec sans être propriétaire d'une mine.

Comme le dit mon collègue de Richmond et comme il l'a souligné encore dernièrement en donnant un exemple, si l'on veut implanter une beurrerie ou une fromagerie dans une région, on n'a pas besoin d'être propriétaire de toutes les vaches de la région. Je pense, M. le Président, que cela démontre très bien que le gouvernement peut, s'il le veut, transformer de l'amiante au Québec sans être propriétaire et sans vouloir acquérir à tout prix une mine, comme l'a laissé supposer le député de Verchères en disant: Coûte que coûte, on a décidé d'embarquer et on s'embarque. On peut transformer sans être propriétaire d'une mine et je demeure convaincu qu'un délai supplémentaire permettrait au gouvernement de trouver une autre solution qui apporterait de véritables avantages aux Québécois.

M. le Président, en terminant, je vous dis que trois mois seraient nécessaires d'abord pour savoir quel en sera le prix, pour qu'on puisse comptabiliser cela afin qu'on puisse dire une fois pour toutes aux Québécois combien cela va coûter vraiment, quels avantages ils en retireront, avantages à court, à moyen et à long termes, présenter un rapport complet sur les négociations, si négociations il y a et si négociations il y a eu, évaluer l'impact qu'aura sur le Québec l'étatisation de cette entreprise privée, l'impact sur les investissements futurs, un bilan pro forma démontrant très bien la rentabilité de ce projet.

(20 h 20)

M. le Président, il y en a des sociétés d'État. On nous a dit tout à l'heure que des sociétés d'État avaient réalisé des profits cette année. Je l'accepte. Mais vous connaissez beaucoup de sociétés d'État qui ont subi des déficits; vous êtes au courant, vous avez vu encore dernièrement des sociétés d'État qui se présentent devant cette Assemblée ou devant certaines commissions parlementaires pour venir chercher de l'aide à coups de millions de dollars pour éponger certains déficits.

M. le Président, il faudrait savoir ne pas prétendre, parce que certaines sociétés d'État sont rentables, que celle-là va l'être obligatoirement. J'ai dit qu'il y a plusieurs sociétés d'État qui sont toujours déficitaires. Alors, est-ce qu'on a un

bilan ou des études démontrant clairement que cette société d'État sera rentable? On prétend qu'elle sera rentable, mais je voudrais en avoir la preuve. Je voudrais en être certain. Je pense que c'est là le travail d'un député de l'Opposition de poser ces questions.

M. le Président, un délai de trois mois pour dire aux Québécois combien la Société nationale de l'amiante coûtera, ce qu'elle sera et quels avantages elle apportera vraiment aux Québécois. Voilà pourquoi j'appuie la motion présentée par le député de Saint-Laurent.

**M. Chevette:** M. le Président.

**Le Président:** Merci.

**M. Chevette:** M. le Président.

**Le Président:** M. le député de Joliette-Montcalm, vous avez la parole.

### M. Guy Chevette

**M. Chevette:** M. le Président, après avoir entendu le député de Bellechasse, je me demande comment il se fait que l'incohérence ne tue pas. Je voudrais vous expliquer pourquoi. Chaque fois que le gouvernement dépose une étude en cette Chambre ou un livre quelconque visant une étude, il se lève et nous dit: Ces gens vont-ils arrêter d'étudier et vont-ils agir? Au moment où on veut agir, il se lève de nouveau et dit: Ce serait le temps de faire des études. Où est la logique dans de tel propos, M. le Président?

Je vous dis franchement que j'ai écouté mon ami du Lac-Saint-Jean tantôt essayer de découvrir les vraies raisons pour lesquelles le Parti libéral avait proposé cette motion de report à trois mois. Je vais me permettre d'en ajouter une. Bien sûr, il les a traités d'apôtres de la dépendance. On n'a qu'à se rappeler les propos de leur ex-chef Bourassa, Robert de son prénom, qui pendant six ans répétait qu'on n'avait pas de "pinottes", qu'on n'avait pas de café, qu'on n'avait pas d'oranges, qu'on n'avait pas de ceci, qu'on n'avait pas de cela. Ils n'ont jamais été habitués à dire ce qu'on avait; donc, ils sont tous surpris de voir un gouvernement qui parle des richesses naturelles que l'on possède. C'est bien évident que cela les surprend, mais comme ils ne peuvent pas parler du fond et qu'on arrive au début de juin, leur vrai motif de prolonger les débats, c'est de faire en sorte que la loi ne soit pas adoptée ou qu'on soit forcé, par mesure législative, d'utiliser la motion de clôture pour pouvoir l'adopter. Là, ils pourront dire: Voyez-vous, ils ont adopté la loi; on ne voulait pas. Cela les empêcherait... je suis toujours sur le sujet, M. le Président. Quand je leur impute le motif de la motion de report en voulant dire qu'ils veulent se servir de la motion de fin de session pour ne pas parler du fond, c'est vraiment relatif à leur motion. Je m'excuse de vous avoir répondu sans que vous m'interrompiez, mais je vous voyais venir, M. le Président. Je suis ramené au sujet.

**Le Président:** Vous avez vu juste, M. le député de Joliette-Montcalm.

**M. Chevette:** Cette Opposition libérale, je croyais qu'elle serait inspirée par la venue de son chef en Chambre et qu'elle aurait trouvé les moyens de parler sur le fond même de la loi. Pas un mot, ces gens préfèrent présenter des motions dilatoires, des motions de report, étirer les débats. Ils vont tous parler probablement, ils vont faire en sorte qu'on se ramasse en commission parlementaire, ils vont tous aller faire leur petit tour pour apporter des amendements québécois et "niaiseux" pour qu'on puisse arriver à la fin de la session sans qu'ils puissent aborder de front la discussion. Ils ont peur de cela, parce qu'ils n'ont pas d'arguments; ils ne sont pas habitués à ce genre de débat.

Il y a aussi des arguments qui me sautent aux yeux, M. le Président. Je me demande pourquoi ils oseraient proposer trois mois quand ils s'interrogent grandement sur le coût, la montée en flèche du capital-actions sur le marché de la Bourse. Il y a deux mois, c'était \$56 l'action. Ce matin, c'était \$44.50. Est-ce que vous proposez une motion de report pour qu'elle remonte encore?

**Des voix:** Ah!

**M. Chevette:** Qui voulez-vous aider? En faisant cela, vous voulez aider les citoyens québécois? Avez-vous une petite pensée que les gens pourraient vous donner la différence pour la caisse électorale? Cela n'existe plus depuis la loi 2, n'y pensez pas. Il me semble que, si vous réfléchissez en termes de chiffres, vous ne pouvez pas accepter que ces actions montent davantage. Ce sont les Québécois qui en seraient pénalisés. Je ne vous vois pas aller sauf de bien vous démasquer et dire: Je n'ai rien à dire; ce sont des gars qu'on connaît bien, c'était nos petits amis auparavant et on ne les hait pas encore et on défend encore leurs intérêts. Mais on le fait maladroitement avec des motions de report. Pourquoi retarder l'adoption d'une telle loi quand on sait très bien que le fait d'exproprier une compagnie aussi importante nous donne, à toutes fins pratiques, le rôle de leader en termes d'influence sur la politique mondiale de l'amiante? Vous savez cela. Les études, on vous en a fourni à la tonne; si vous en voulez, le ministre des Richesses naturelles va vous encombrer d'études. Vous savez cela. Je ne comprends pas pourquoi vous voulez absolument faire des études additionnelles.

Le ministre des Finances vous a dit que les coûts en négociation variaient entre \$42 et \$100; préférez-vous la parole de la compagnie pour savoir ce qu'elle offre? Il me semble que des études, il y en a suffisamment de faites. La parole du ministre, qui, de son siège, a dit que l'Asbestos Corporation demandait \$100 l'action, cela pouvait démontrer hors de tout doute raisonnable qu'entre \$100 et \$42 offerts il y avait un monde. Comme on veut agir rapidement parce que cela s'impose au Québec d'agir rapidement dans le domaine de la transformation de nos richesses naturelles, aimez-

vous mieux qu'on croupisse encore dans la guenille? Vous me permettez l'expression. Des centaines de milliers de travailleurs oeuvrent pratiquement au salaire minimum et notre industrie dans le domaine du textile ne sera jamais concurrentielle avec les pays du Tiers-Monde. Vous le savez. Pourquoi en avez-vous contre un gouvernement qui veut immédiatement agir avec des industries de transformation, des industries que j'appellerai de rechange à celles qui existent dans le domaine du textile? Il me semble que nos amis d'en face démontreront hors de tout doute qu'il était urgent qu'un gouvernement prenne ses responsabilités, parce que c'est un gouvernement libre. Il n'a pas reçu de \$250 000 ici, ni de \$500 000 là. C'est un gouvernement dont chacun de ses membres a les mains très libres. Les petits amis du régime antérieur, pensez donc à cela et laissez donc tomber vos petites motions de report.

**Le Président:** M. le député de Gatineau.

**M. Michel Gratton**

**M. Gratton:** M. le Président, encore une fois le député de Joliette-Montcalm a été égal à lui-même. Il a réussi à faire croire à ceux qui sont peut-être moins bien informés qu'en adoptant le projet de loi 121 qui donne le pouvoir d'expropriation à la Société nationale de l'amiante, aussitôt adopté, aussitôt fait, l'Asbestos Corporation sera expropriée. Il est peut-être utile de faire remarquer qu'à ma connaissance ni le premier ministre, ni le ministre des Finances, ni le ministre des Richesses naturelles n'a encore annoncé l'intention de procéder à l'expropriation de l'Asbestos Corporation aussitôt la loi votée. Effectivement, si c'est ce que le gouvernement entendait faire, il aurait sûrement la décence, avant de demander aux députés de l'Assemblée nationale de voter un projet de loi pour procéder à l'expropriation, de nous donner tout au moins quelques bribes d'information sur ce qu'on achète, sur le prix qu'on entend payer et sur les modalités de cette expropriation. C'est justement parce que le gouvernement ne veut absolument pas fournir d'informations à l'Assemblée nationale mais surtout à la population qu'aujourd'hui il ne s'agit pas de donner ce pouvoir d'expropriation à la Société nationale de l'amiante pour qu'elle l'exerce immédiatement après l'adoption du projet de loi.  
(21 h 30)

Au contraire, on dit: Donnez-nous carte blanche. Donnez-nous tous les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'expropriation de façon que nous, le gouvernement, en circuit fermé, dans les officines du Parti québécois, peut-être bien en fin de semaine au Conseil général du parti, nous qui avons le monopole de la vérité et de l'intelligence du dossier, M. le Président, nous décidions à quel moment exercer ce pouvoir d'expropriation. M. le

Président, on a fait tout un "chiard" aujourd'hui autour de la motion du député de Saint-Laurent de reporter le projet de loi à trois mois. On est en train de dire: Le Parti libéral du Québec veut empêcher, selon les termes du député du Lac Saint-Jean, la libération économique du Québec. C'est-y pas assez beau, M. le Président!

On ne se rappelle pas, de ce côté de la Chambre, par exemple, que c'est depuis février 1977 que le gouvernement, par la bouche de son premier ministre à l'Empire Club de New York, a annoncé la décision, irrévocable, je présume, de procéder à l'acquisition de l'Asbestos Corporation. En fait, M. le Président, dans la première annonce du premier ministre annonçant l'acquisition de l'industrie, dans le discours du premier ministre, le terme employé était "the asbestos industry", qui a été révisé, bien entendu, pour inclure seulement l'Asbestos Corporation. C'est donc il y a 28 ou 29 mois que le gouvernement a fait le lit dont parlait le député de Verchères tantôt. Que s'est-il passé depuis 28 ou 29 mois? Il y a eu un long débat qui a duré cinq mois; 150 heures de débat en commission parlementaire, me dit-on, M. le Président, entre décembre 1977 et mai 1978 pour l'adoption du projet de loi no 70 qui créait la Société nationale de l'amiante. M. le Président, au moment de l'étude du projet de loi no 70, pourquoi le gouvernement, qui par le biais de cette loi donnait les pouvoirs nécessaires à la Société nationale de l'amiante d'acquiescer des mines, des compagnies faisant soit l'extraction, soit la transformation de l'amiante — le projet de loi visait à leur donner ces pouvoirs — n'a-t-il pas profité de l'occasion, par l'inclusion de quelques articles, le même nombre qu'on retrouve au projet de loi no 121, pour donner en même temps les pouvoirs d'expropriation à la Société nationale de l'amiante?

Je devine, M. le Président, qu'il s'agissait là de la grande stratégie du Parti québécois. On ne voulait pas faire peur aux gens. On avait dit: On va acquiescer cela de gré à gré et pas question d'expropriation. La preuve c'est qu'on n'en parle même pas dans le projet de loi no 70 en mai 1978. On doit supposer que depuis 1978 — cela fait quand même encore douze mois — M. le Président, il y a eu des discussions, il y a eu des négociations entre le gouvernement et l'Asbestos Corporation. Comment se fait-il que c'est seulement maintenant que le gouvernement s'aperçoit tout à coup que la négociation, s'il y en a eu — la preuve n'en est pas faite, mais supposons qu'il y en a eu; il y a eu au moins quelques discussions, j'imagine — comment se fait-il, dis-je, que c'est seulement maintenant qu'on réalise qu'on a besoin de ce pouvoir d'expropriation, si ce n'est pour la raison manifeste à laquelle ont fait allusion le député de Roberval et le député de Saint-Laurent, avant lui, qu'on veut s'en servir comme outil de chantage, tout simplement, M. le Président? On veut faire peur à l'Asbestos Corporation. À l'appui du projet de loi matraque, du projet de loi chantage, on envoie le député de Verchères. Cela me surprend que le député de Mercier ne soit pas intervenu encore. J'imagine

que ce sera à son tour tantôt. Les gars dont la rhétorique, M. le Président, est bien connue...

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Gratton:** ... je pense, par exemple, au député du Lac-Saint-Jean qui nous sert, quel que soit le projet de loi, quelle que soit la motion en discussion, continuellement le même discours. Comme un bon homme de théâtre qu'il est, il a bien appris son rôle, il connaît la rhétorique et il s'en sert, malheureusement, toujours avec le même discours quel que soit le sujet. On a quand même été constants, nous de l'Opposition officielle.

**M. Godin:** Oui, depuis 50 ans.

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Gratton:** On a dit en mai 1978: Nous n'avons aucune opposition, aucune espèce d'objection à une intervention du gouvernement dans le secteur de l'amiante, mais nous nous opposons farouchement à l'acquisition d'une ou de compagnies par le gouvernement. On a donné plusieurs raisons, des raisons auxquelles nous croyions à ce moment et auxquelles nous croyons encore aujourd'hui. On a dit que l'acquisition de l'Asbestos Corporation n'est pas le meilleur moyen d'améliorer la salubrité quant à l'extraction, quant à la transformation de la fibre d'amiante; que l'acquisition de l'Asbestos Corporation n'est pas le meilleur moyen de maximiser la rente de cette ressource pour le Québec; que l'expropriation ou l'acquisition de gré à gré de l'Asbestos Corporation n'est pas le meilleur moyen de favoriser une plus grande transformation. La preuve, M. le Président, c'est que la Société nationale de l'amiante a quand même certaines réalisations à son crédit, sans pour que cela le gouvernement se soit encore porté acquéreur de quelque mine d'amiante que ce soit. Et, finalement, on a dit que l'acquisition de l'Asbestos Corporation ne créera pas un seul emploi, ni directement, ni indirectement, alors qu'on y engloutira des sommes astronomiques sur lesquelles personne, ni le ministre des Finances, ni le ministre des Richesses naturelles, ni aucun des brillants plaideurs qu'on a entendus ce soir, n'est en mesure de nous livrer même une parcelle d'information.

On vient nous dire après qu'en présentant une motion de report à trois mois on est en train de détruire le Québec. On va détruire l'économie du Québec avec cette motion, alors que même si on le votait ce soir, le fameux projet de loi no 121, il n'y a pas un seul député, le premier ministre inclus, qui est prêt à nous dire à quel moment on emploiera ce pouvoir que le projet de loi no 121 vise à donner à la Société nationale de l'amiante. En fait, on veut s'en servir comment, de ce projet de loi? Strictement comme un élément de la négociation qui, semble-t-il, a cours présentement entre le gouvernement et l'Asbestos Corporation, mais au sujet de laquelle on n'a aucune information, ni nous en tant que députés, ni la population

en tant qu'actionnaire, en tant que ceux qui, finalement, paieront la note. C'est à cela qu'on s'en prend. Ce n'est pas plus compliqué que cela, ce n'est pas plus malin que cela.

On dit au gouvernement: Si vous avez besoin du pouvoir d'expropriation pour acquérir l'Asbestos Corporation, dites-nous à quelles conditions, dites-nous ce que vous achetez. Il devrait quand même savoir cela. Vous qui allez vous acheter des produits de consommation, vous savez avant d'aller au magasin ce que vous vous en allez acheter, M. le Président. Comment un gouvernement peut-il se justifier d'aller dépenser des centaines de millions sans même savoir ce qu'on acquerra?

Je dis donc, en terminant, M. le Président, que la motion du député de Saint-Laurent est tout à fait dans l'ordre et devrait normalement recevoir l'assentiment unanime des membres de cette Assemblée. Quant à moi, que je sois député ministériel ou député de l'Opposition, il me semble que, si j'ai le moindre de cohérence et de coeur, je ne voudrais pas être associé à une mesure qui va permettre au gouvernement de faire n'importe quoi, à n'importe quel prix pour acquérir n'importe quelle chose, pour n'importe quelle raison, sans au moins exiger un minimum d'informations. Ce que la motion du député de Saint-Laurent permettrait au gouvernement de faire, c'est d'au moins avoir la décence d'informer ceux qui paieront la note éventuellement, les citoyens québécois, d'au moins leur donner quelques bribes d'information pour qu'ils puissent, eux aussi, porter jugement sur la valeur du geste qu'on nous demande de poser avec ce projet de loi.

**M. Godin:** M. le Président...

**Le Vice-Président:** M. le député de Mercier.

**M. Gérald Godin**

**M. Godin:** ... pour répondre à l'invitation de mon collègue d'en face, le député de Gatineau, il me fait plaisir de prendre la parole sur ce projet de loi extrêmement important. Une des choses qui m'ont le plus frappé dans les exposés de nos collègues d'en face, c'est d'entendre en particulier le député de Gatineau dire: Le gouvernement veut faire peur à Asbestos. Alors que tout ce que nous voulons, c'est de doter le gouvernement d'un outil permettant d'exproprier Asbestos. On nous reproche de prendre notre temps, on nous reproche la lenteur qui fait hausser la valeur des actions, dont je détenais moi-même cinq exemplaires, messieurs, jusqu'à il y a quelques mois. Maintenant que je n'en ai plus, il n'y a plus de conflit d'intérêts possible, donc je peux m'exprimer librement. On nous reproche de prendre notre temps et dès qu'on veut se doter d'un outil pour accélérer le mouvement — sur deux millions et demi, M. le député de Laval — dès que nous voulons nous doter d'un instrument nous permettant d'agir, l'Opposition veut nous en priver.

Ces gens nous disent: Vous faites peur à Asbestos. Ces gens-là qui parlent de l'Ouganda de Trois-Rivières jusque dans le comté de Jean-

Talon, qui se promènent de porte en porte et qui disent aux personnes âgées: Si vous votez pour Louise Beaudoin, votre pension de vieillesse disparaîtra. Ces gens-là nous reprochent aujourd'hui de faire peur à la pauvre petite entreprise multinationale General Dynamics. Ils nous donnent des leçons, ils nous accusent de brandir des épouvantails à moineaux face à une multinationale dont le budget est quand même plus gros que la caisse du Parti libéral, même si celle-ci depuis quelques jours, on l'a appris...

**M. Grenier:** Elle est grosse, elle est grosse!

**M. Godin:** ... est grosse. Et peut-être qu'on ne sait pas tout encore, on va peut-être en savoir davantage, puisque la preuve n'est pas terminée. Revenons à l'essentiel. Il y a eu dans le passé... Je voudrais, ce soir, rendre hommage au Parti libéral des belles années, des années 1962 à l'époque où il a procédé... Le député de Laval était présent, sur des photos, à l'époque, avec le député de Laurier dans le temps, l'actuel chef du gouvernement, faisant campagne avec M. Harry Blank, le député de Saint-Louis...

**Une voix:** Le député de Bonaventure.

**M. Godin:** Oui, le député de Bonaventure aussi... faisant campagne pour la reprise en main par les Québécois des compagnies privées d'électricité. Ils appelaient cela: Maîtres chez nous! Assez curieusement, quand ces gens quittent le pouvoir, ils semblent être frappés d'une sorte de mutation, ils deviennent antiqubécois, ils deviennent râleurs, ils nous accusent de faire peur à Asbestos, un petit, un enfant, un rien, un pauvre électeur de Jean-Talon ou d'Argenteuil. Ils nous reprochent de faire à une multinationale américaine ce qu'ils ont fait dans chacun des comtés où avaient lieu des élections partielles récentes et des élections générales, il y a deux ans et demi, faire peur au monde. Ce soir, on fait peur au monde. C'est ce que le Parti libéral a essayé de faire. Ceux qui se souviendront des dernières heures de la campagne de 1976 se souviendront peut-être des déclarations "épeurantes" qui ont été faites. Ils nous reprochent ce soir de faire peur.

Je reviens à la pertinence, M. le Président, j'avais vu votre moue sur le fauteuil que vous occupez depuis peu mais pour longtemps, j'espère. Je reviens à l'essentiel du débat. Il y a eu des exemples dans le passé et je me réfère à cette campagne magistralement menée, magistralement réussie. Il faut rappeler qu'à l'époque où l'Hydro-Québec a été nationalisée il n'y avait que 30% des postes clés qui étaient détenus par des Québécois francophones; grâce à vous, à votre parti, à l'époque où il était grand, aujourd'hui c'est 90% des postes importants qui sont détenus par des Québécois francophones. Se pourrait-il que le pouvoir donne du talent, M. le député de Bonaventure, puisque, avant, on n'avait pas le talent pour occuper les postes? Grâce à vous, l'État québécois en est devenu le propriétaire, aujourd'hui

d'hui Hydro-Québec est le no 2 du continent nord-américain dans le secteur. Nous vous en remercions grâce; ce fut parmi les plus belles heures de votre parti.

On cherche en vain aujourd'hui dans les jupons et les soutanes de ceux qui vous dirigent les traces de cette grandeur passée. On souhaite qu'il y ait des bouts de fil qui dépassent, des bouts de fil à partir desquels on pourrait peut-être trouver, comme le fil d'Ariane, un peu de grandeur. Et c'est en vain qu'on cherche; on effiloche le jupon et on se rend compte qu'il n'y a rien dessous, M. le Président. C'est la raison pour laquelle ce parti, aujourd'hui, veut ralentir la marche du gouvernement vers l'expropriation de cette entreprise, pour que les Québécois là aussi, comme dans le domaine de l'électricité, fassent la preuve que, quand ils sont au pouvoir dans un secteur, ils ont du talent là aussi. Combien y a-t-il de Québécois aujourd'hui dans l'amiante, à part les mineurs, pour la plupart atteints de cancer? À cause de l'incurie des gouvernements précédents, combien de Québécois y a-t-il...

**M. Lamontagne:** On charrie!

**M. Godin:** M. le député de Roberval, j'ai déjà été à Thetford Mines et j'ai vu des gens qui étaient obligés de pomper l'oxygène dans la cuisine chez eux à cause des méfaits de l'amiante sur leurs poumons. Ce sont des images qui me restent; ce sont des réalités que vous ignorez, vous; ce sont des réalités que vous ignorez et cela explique votre incurie dans le passé là-dessus. Si ce mineur pouvait vous voir ce soir avec votre sourire de libéral sourd et aveugle à la misère des gens, je me demande ce qu'il dirait de ce parti.

**M. Lamontagne:** Question de privilège, M. le Président. Peut-être que le député de Mercier a oublié les propres paroles qu'il a dites. Il a dit tantôt que la plupart des mineurs étaient pris de cancer. C'est charrier un peu tout de même!

**Le Vice-Président:** M. le député de Mercier.

**M. Godin:** Je vous dis qu'il y en a une grande partie et que la raison pour laquelle...

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Godin:** ... des lois ont été adoptées sur la santé et la sécurité des travailleurs, c'est pour mettre un terme...

**Le Vice-Président:** À l'ordre!

**M. Godin:** J'ai la parole, M. le député de Roberval. Si vous voulez l'avoir, demandez-la, le président est là, il vous la distribuera généreusement. J'ai la parole.

Je reviens à l'exemple de l'Hydro-Québec et je me tourne maintenant vers l'Union Nationale qui, à l'époque — et le député de Compton a déjà honte de ce qu'il sait que je vais dire — jouait le même rôle. Comment le qualifier, le même rôle dilatoire...

**Une voix:** Éteignoir.

**M. Godin:** ... éteignoir, qui voulait semer le doute dans l'esprit des citoyens. Ils disaient: Cela va coûter \$1 milliard — les titres du Montréal-Matin à l'époque — cette affaire-là. Les libéraux disaient: Non, cela va coûter seulement \$600 millions ou \$700 millions. C'est certain. C'est prévu. Et le peuple a cru le Parti libéral à l'époque...

**Une voix:** On le savait...

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Godin:** Les Québécois ont cru le Parti libéral, après deux ans d'étude.

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!  
Voudriez-vous respecter les quelques minutes qui restent au député de Mercier?

**M. Godin:** Dont j'espère qu'aucune ne me sera enlevée à cause des interventions de ces messieurs qui nous disent depuis tout à l'heure: Nous voulons que l'Assemblée contrôle les coûts. Où étaient-ils, ces contrôleurs, à l'époque des Jeux olympiques?

**Des voix:** Ah!

**M. Godin:** Où étaient-ils, ces contrôleurs? Ils disent: On ne sait pas où on s'en va. Savaient-ils où ils s'en allaient? Ils savaient d'où venaient les piastres, peut-être, mais savaient-ils où allait le milliard olympique? S'en sont-ils préoccupés? Il est étonnant de voir cette mutation, M. le Président. C'est vraiment une mutation, comme si des martiens, tout d'un coup, devenaient des terriens et des terriens des martiens. Nous avons devant nous des gens méconnaissables. Le député de Laval, qui a fait campagne avec le député de Laurier, ministre des Richesses naturelles à l'époque, pour l'Hydro-Québec, je ne le reconnais plus. Est-ce l'Opposition qui l'a transformé à ce point? Nous, ici, quelle que soit la décision prise par un gouvernement pour l'intérêt du Québec, nous serons pour. Je fais l'éloge aujourd'hui du Parti libéral qui a réalisé l'Hydro-Québec, qui vient de vendre à l'État de New York... Motion dilatoire, M. le député de Laval. Motion pour retarder la reprise en main par les Québécois d'une de leurs richesses naturelles, du même genre que celle que l'Union Nationale faisait à l'époque contre votre parti. Je donne des exemples historiques. Vous n'êtes pas fêrus d'histoire? C'est possible. Vous devriez l'être, car il y a des leçons à en tirer. Je me retourne maintenant vers... Il me reste deux minutes, M. le Président...  
(21 h 50)

**Le Vice-Président:** Une minute, M. le député de Mercier.

**M. Godin:** Il y a eu une époque où c'est l'Union Nationale qui s'est montrée grande, en

1954. Le gouvernement Duplessis a adopté une loi rapatriant au Québec 15% des impôts. Je dis: Bravo!

**Des voix:** Bravo!

**M. Godin:** Je dis: Bravo! L'Opposition libérale à l'époque, le chef Georges-Émile Lapalme en tête, s'y est opposée systématiquement. Ils disaient: 15%, c'est trop. Par conséquent, ce qui les intéresse — et je termine là-dessus — ce n'est pas le bien des Québécois. Ce n'est pas que le Québec ait plus de contrôle, qu'il contrôle mieux son développement. C'est le bas intérêt partisan. Comme le disait Honoré Mercier qui a donné son nom à mon comté: Cessons nos luttes fratricides! Quand il s'agit du bien commun, nous devrions être unis et oublier nos intérêts partisans. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président:** Merci.

**Des voix:** Bravo!

**Le Vice-Président:** M. le député de Brome-Missisquoi, je pense que M. le député de Verdun... Vous vous étiez levé avant, mais comme le député de Gatineau avait déjà parlé, peut-être y aurait-il lieu de permettre à l'Union Nationale, qui n'est pas intervenue depuis un bout de temps...

**M. Caron:** Je cède temporairement mon droit de parole.

**Le Vice-Président:** M. le député de Brome-Missisquoi.

**M. Armand Russell**

**M. Russell:** M. le Président, je voudrais simplement relever quelques faits à la suite du brillant exposé du député de Mercier qui a bien voulu nous rappeler un peu l'histoire du Parti libéral surtout dans les années 1950 et 1962, laquelle je ne me risquerais pas de qualifier.

Je pense que l'histoire va simplement parler par elle-même et surtout je pense qu'il a voulu soulever les points importants en parlant de la nationalisation, en mettant en parallèle le Parti libéral et son chef, le premier ministre d'aujourd'hui, en voulant blâmer l'Union Nationale pour certaines représentations qu'on a faites du temps, en disant qu'on avait qualifié ce mouvement du nationalisme qui voulait nationaliser certaines entreprises privées, entre autres, l'Hydro-Québec, qu'il en coûterait \$1 milliard, qu'il en avait coûté moins de \$1 million et que cela avait été à l'avantage du Québec.

M. le Président, je ne discute pas dans les détails cette motion. Nous avons dit dans le temps qu'il n'était pas nécessaire — je maintiens encore aujourd'hui cette même attitude — de nationaliser des sociétés privées qui vendaient et faisaient la distribution de l'électricité qu'elles achetaient de l'Hydro-Québec, qui, elle, était une corporation de

la couronne pour réaliser ce qu'on voulait prétendre être, un bien économique pour les Québécois. Le gouvernement avait en main tous les pouvoirs nécessaires pour régler cette situation parce que, d'un côté, il avait le pouvoir de réglementer la tarification et, de l'autre côté, la taxation. Ce n'est pas tout à fait la même chose qu'on discute aujourd'hui même. Je pourrais prendre beaucoup plus de temps pour vous exposer, M. le Président, les erreurs qui ont été commises dans le temps. Mais je sais que je violerais le règlement. Je veux simplement vous dire que le député de Mercier n'était peut-être pas tout à fait conforme au règlement.

Il a aussi parlé de la maladie connue qui, malheureusement, frappe certains employés qui travaillent dans cette industrie de l'Asbestos et que tout le monde déplore. Si c'est réellement devenu si pitoyable, je blâmerais le gouvernement de ne pas agir immédiatement pour clarifier cette situation. Il y a certainement des normes qui existent qui pourraient être appliquées d'une façon rigoureuse par le gouvernement afin que l'ouvrier, qui travaille dans cette usine, soit protégé sans qu'on n'ait cette obligation de nationaliser cette industrie. C'est cela qui m'inquiète quand j'entends des exposés comme celui du député de Mercier.

M. le Président, si on veut réellement parler objectivement de remettre entre les mains des Québécois cette industrie, il faudrait peut-être commencer à envelopper globalement l'industrie, pas simplement tenter de négocier l'achat ou la nationalisation d'un petite partie de l'industrie, ce qu'on appelle dans le langage commun québécois, la picouille de l'industrie. Parce qu'on pourrait certainement se retrouver par l'une des industries qui est reconnue, l'une des plus rentables du Québec, Johns-Manville.

Si le gouvernement arrivait avec une loi pour dire: On va nationaliser toute l'industrie de l'amiante, mais on va commencer par celle qui est plus rentable et à l'avantage des Québécois, la Johns-Manville, je pourrais peut-être trouver un peu de sérieux dans l'exposé que pourraient faire certains intervenants du côté du gouvernement. Mais la question n'est pas là. On reconnaît objectivement — c'est de commune renommée, — que la mine la plus faible, la moins rentable, la moins respectée au point de vue hygiénique et à d'autres, c'est l'Asbestos Corporation. C'est elle qu'on veut nationaliser; on veut acheter la picouille. Je me demande si, quand on accuse le Parti libéral d'avoir des intérêts, ce ne seraient pas certains éléments du Parti québécois qui auraient des intérêts à faire la nationalisation de cette picouille, à régler cela rapidement et à faire passer cela sous le couvert des grands nationalistes, des gens qui travaillent dans l'intérêt des Québécois. Parce que, si on veut travailler pour les Québécois, il faut réellement le justifier par quelque chose, il faut démontrer à la face de la province, sans équivoque, qu'en nationalisant cette industrie nous allons faire quelque chose de rentable pour les Québécois.

Que fait-on de plus? Actuellement, est-ce qu'on va créer un emploi de plus? Non, cela a été prouvé hors de tout doute, très peu. Si on veut créer des industries secondaires, on est libre de le faire sans nationaliser cette mine. On peut créer des industries secondaires. Par contre, on sait qu'actuellement il y a des sociétés qui se sont présentées, qui ont demandé au gouvernement de leur aider à créer des industries secondaires et on a dit: Aucune réponse. Le gouvernement a été muet. Lorsqu'il s'agit de vouloir coopérer avec l'entreprise privée, qu'il a des offres, il est muet. Quand on veut réellement répondre à une publicité tapageuse qu'on a faite dans le temps des campagnes électorales, là, on fait des éclats en parlant de biens rentables pour une société.

M. le Président, je voudrais qu'on examine un peu cet aspect. Actuellement, la nationaliser ne donne rien. C'est pire que la négociation parce qu'on sait que, dans toute industrie, ce qui compte entre autres, c'est le marché. Qu'est-ce que cela nous donne d'avoir une mine si on n'a pas de marché? On l'a dit dans le passé et je le répète: On sait que General Dynamics a construit sur le marché européen une usine en Allemagne. Si on fait la nationalisation de la mine, est-ce qu'on va pouvoir nationaliser l'usine en Allemagne? Non, on n'a pas le droit de le faire. On sait qu'elle a un immense marché aux États-Unis; est-ce qu'on va pouvoir nationaliser son marché aux États-Unis en nationalisant la mine? Non. Je l'ai dit tout à l'heure: On va se ramasser — c'est de commune renommée — avec la picouille, l'Asbestos Corporation, qui est la mine la moins rentable, la plus dangereuse pour les employés, etc. Apparemment, la poussière revole là-dedans, c'est une vieille usine qui ne marche plus, c'est une organisation qui est boiteuse et on va la nationaliser.

On ne va créer rien de plus que des dettes pour les Québécois et c'est pourquoi j'ai dit que cela manque un peu de sérieux. C'est pour cette raison que je suis un peu d'accord pour appuyer cette motion de report de cette loi. Sérieusement, le gouvernement devrait examiner deux possibilités. Si on a réellement à embarquer dans le domaine et nationaliser cette picouille, qu'on le fasse par négociation pour s'assurer d'abord qu'on va avoir le contrôle du marché qui est desservi actuellement par la mine. C'est sine qua non. On devrait s'assurer de cela d'abord. Deuxièmement, qu'on le fasse dans les meilleures conditions possible avec la négociation pour éviter de créer tous les froids qui sont à se créer actuellement par cette nationalisation, par le manque d'habileté dans une négociation.

Imaginez-vous, M. le Président, que c'est la première fois que je vois cela. Il y a deux ans, le premier ministre annonçait qu'il nationalisait les compagnies d'amiante, deux ans. Avez-vous déjà vu cela dans une négociation ou une nationalisation? Jamais. On négocie en dessous, on n'en parle pas et, quand on fait la nationalisation, cela se fait un coup, bang, c'est réglé pour éviter les jeux de Bourse comme ceux qui se font depuis deux ans. C'est affreux. On a rarement vu cela,

dans aucune nationalisation, dans aucun pays. On en a vu d'autres. C'est pas la première fois au Québec. Je sais que pour le Québec... L'Hydro-Québec? L'Hydro-Québec, M. le Président, malgré que je ne suis pas d'accord avec le Parti libéral sur la nationalisation de l'Hydro-Québec... Non. L'Hydro-Québec a nationalisé des sociétés privées. Cela s'est fait d'une façon bien différente. Je sais que cela a été annoncé dans une campagne électorale qu'ils le feraient, mais la négociation s'est faite et, à un moment donné, le premier ministre a annoncé qu'il paierait tant pour les actions. Cela a fini "dret" là. Cela a été barré.

C'est comme cela que cela se fait. Non pas une situation comme actuellement qui a vu les actions partir de \$20, \$21 et monter à quelque \$50. Peut-être que cela permettra de répondre à un élément qui serait avantageux pour le Québec. Si les actions ont baissé à \$44 et qu'on attend trois mois, elles vont peut-être baisser à \$35. Cela serait avantageux pour les Québécois.

M. le Président, je termine là-dessus en disant qu'il serait avantageux qu'on reporte ceci à trois

mois pour réexaminer de façon très objective toute cette situation qui me semble actuellement un petit peu ambiguë.  
(22 heures)

**Le Vice-Président:** M. le député de Verdun.

M. Caron: M. le Président, vu l'heure avancée, je demande l'ajournement du débat.

**Le Vice-Président:** Cette motion sera-t-elle adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président:** Motion adoptée.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Duhaime:** Je demande l'ajournement de nos travaux à demain, 10 heures.

**Le Vice-Président:** Les travaux de la Chambre sont ajournés à demain, 10 heures.

Fin de la séance à 22 h 1

### Compte rendu des débats de la Chambre

*L'édition quotidienne du journal des Débats paraît le surlendemain de chaque séance.*

*Elle comprend le texte des discours et des interventions dans la langue où ils ont été prononcés à l'Assemblée nationale.*

*Un premier tirage limité est distribué aux députés et aux correspondants parlementaires une heure après le discours.*

*Les députés peuvent soumettre à l'éditeur, pour leur propre discours et dans les délais prévus, les corrections absolument nécessaires pour des erreurs de fait ou des fautes de forme.*

*Pour plus de 25 exemplaires des Débats, la commande doit être faite par écrit au bureau des Débats (74-A) au plus tard le lendemain du discours.*

*Un index est préparé chaque jour pour être publié à la fin de la session. On peut obtenir des informations du service de l'index en appelant 643-2771.*

*L'abonnement au journal des Débats est de \$8 par année et l'index est disponible au coût de \$2. Les chèques ou mandats-poste doivent être faits à l'ordre du ministre des Finances et envoyés au service des documents parlementaires.*

*Le directeur,  
Benoît Massicotte,  
Bureau 74-A,  
Téléphone: 643-2890*